

GROUPE



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement CE n°809/2004 de la Commission du 29 Avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2007, le rapport des CAC y afférent et le rapport de gestion du groupe figurant respectivement aux pages 35 à 62, à la page 63 et aux pages 5 à 33 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2008 sous le numéro D08-0332. Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2007 et les rapports CAC y afférent figurent aux pages 67 à 78 et 79 à 81.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2006, le rapport des CAC y afférent et le rapport de gestion du groupe figurant respectivement aux pages 28 à 51, à la page 52 et aux pages 4 à 23 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2007 sous le numéro D07-395. Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2006 et les rapports CAC y afférent figurent aux pages 56 à 64 et 65 à 67.

AUTORITE
DES MARCHÉS FINANCIERS**AMF**

CHAPITRE 1

Responsables du document de référence, du contrôle des comptes et attestations

Responsable du document de référence
Attestation du responsable
Responsables du contrôle des comptes
Responsable de l'information

CHAPITRE 2

Patrimoine - Situation financière - Résultats

Rapport de gestion du Groupe HF COMPANY
Les résultats
Evolution du capital social
Les mandataires
Les Commissaires aux Comptes
Les salariés
Les conventions réglementées
Les modifications statutaires
Evolution du titre HF COMPANY
Comptes consolidés au 31 décembre 2008
Bilan
Compte de résultat
Tableau de flux de trésorerie
Annexe aux comptes consolidés
Rapport des commissaires aux comptes
Tableau des honoraires des commissaires aux comptes
Comptes sociaux au 31 décembre 2008
Bilan
Compte de résultat
Annexe aux comptes sociaux
Tableau des filiales et participations
Rapports des commissaires aux comptes (rapport général & rapport spécial)

CHAPITRE 3

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

Renseignements de caractère général concernant la société
Renseignements de caractère général concernant le capital

CHAPITRE 4

L'activité

Présentation du Groupe
Historique
Chiffres clés
Les métiers & les produits
La concurrence
Les sous-traitants et les fournisseurs
La stratégie commerciale
La recherche & le développement
Les investissements
Les effectifs

CHAPITRE 5

Analyse des risques

- Risque de taux
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque sur actions
- Risques industriels & liés à l'environnement
- Risques technologiques
- Propriété intellectuelle
- Risque d'approvisionnement
- Risque pays
- Risques clients
- Risques informatiques
- Politique d'assurance
- Risques juridiques
- Risques spécifiques

CHAPITRE 6

Organes de direction et gouvernement d'entreprise - Rapport du Président

- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration
- Limitations des pouvoirs du Directeur Général
- Principes et règles de rémunération des mandataires sociaux
- Procédures de contrôle interne
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président
- Communication financière 2008-2009
- Les publications Presse 2009

Table de concordance

Glossaire

CHAPITRE 1

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE, DU CONTRÔLE DES COMPTES ET DES ATTESTATIONS

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Yves BOUGET
Président du Conseil d'Administration, Directeur Général de HF COMPANY

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant page 5 à 37) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes sociaux et consolidés 2008 donnés dans le présent document de référence, des comptes sociaux et consolidés 2007 et 2006 (incorporés par référence en page de garde), ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 66, 81 et 82 dudit document.

Les rapports des CAC afférent aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2007 figurent pages 63 et 79 à 81 du document de référence 2007 déposé le 29 avril 2008 sous le numéro D08-332.

Les rapports des CAC afférent aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31/12/2006 figurent pages 52 du document de référence 2006 déposé le 27 avril 2007 sous le numéro D07-395 contenait au paragraphe I une observation relative au traitement de la garantie de passif sur l'acquisition de LEA

Le Président du Conseil d'Administration, Directeur Général de HF COMPANY

Monsieur Yves BOUGET

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

AC AUDIT CONSEIL - 48 rue du Sergent Bobillot – 37000 TOURS - représenté par M. Alain COULON

Date du mandat en cours : 06/06/2008

Date du premier mandat : 14/05/2007

Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

DELOITTE ET ASSOCIÉS - 19 rue Edouard Vaillant - 37012 TOURS CEDEX 1 représenté par M. Bernard GROUSSIN

Date du mandat en cours : 12/05/03

Date du premier mandat : 24/07/01

Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BIDARD François - 48 rue du Sergent Bobillot - 37000 TOURS

Date du mandat en cours : 06/06/2008

Date du premier mandat : 14/05/07

Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

ROZES Olivier - 19 rue Edouard Vaillant - 37012 TOURS Cedex 1

Date du mandat en cours : 12/05/03

Date du premier mandat : 24/07/01

Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Eric TABONE

Directeur Général Délégué de HF COMPANYY

Node Park Touraine – 37310 TAUXIGNY

Tél 02 47 34 38 38 - Fax 02 47 34 38 30

e-mail : comfi@hfcompany.com

CHAPITRE 2

PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 MAI 2009 INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale, conformément à la Loi et aux dispositions de nos statuts, pour vous soumettre notamment l'approbation des comptes de notre Société au 31 décembre 2008 et commenter l'activité de notre Groupe et ses perspectives.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Au 31 décembre 2008, les comptes consolidés du Groupe HF COMPANY sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards tels qu'adoptés par l'Union Européenne (règlement 16 juin 2002 du Conseil Européen du 19 juillet 2002).

Les documents financiers sont établis comparativement au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 (également conformes aux normes IFRS).

I - L'ACTIVITÉ

A) L'ACTIVITÉ DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les faits marquants de l'exercice 2008 :

Le CA du Groupe s'établit à 131,8 M€ en recul de -7,8% par rapport aux données 2007 publiées (et -6,9% à taux de change €/USD constant). Dans un environnement extrêmement tendu, la baisse de la demande s'est notamment accélérée au 4^{ème} trimestre grevant les performances en France et aux Etats-Unis.

Le résultat opérationnel consolidé atteint 8,7 M€, en régression de 20%. Le Groupe confirme la robustesse de son modèle économique et sa capacité d'adaptation à un environnement dégradé.

En dépit de la conjoncture économique, le Groupe est parvenu à renforcer sa solidité financière et à préserver son résultat net à 5,3 M€ (contre 5,9 M€ en 2007). C'est grâce à un ensemble cohérent d'actifs de qualité ainsi qu'à une série de décisions de gestion et à la mobilisation des équipes que le Groupe a réussi cette performance.

- **Métier Réception TV :** HF COMPANY conserve sa place de leader en TNT (Télévision Numérique Terrestre) en maintenant une part de marché en France de 11% (source GFK) et en poursuivant un développement rapide à l'international où le nombre d'adaptateurs TNT vendus a pratiquement rejoint les volumes réalisés en France (313 000 adaptateurs vendus à l'international en 2008 pour 325 000 adaptateurs vendus en France). En France malgré une baisse des volumes dans un contexte de forte concurrence sur les produits d'entrée de gamme, le Groupe a préservé sa marge unitaire en privilégiant les segments à valeur ajoutée.
- **Métier Confortique :** L'activité confortique est la plus dynamique du Groupe, avec en France une progression des volumes à 65 000 ouvertures de portail (+18%), 170 000 portiers vidéo (+21%) et 33 000 vidéosurveillances (+65%). Sur les ouvertures de portail la part de marché du Groupe atteint 15% (Source GFK), et le Groupe estime que l'ensemble de ces performances porte sa part de marché globale sur l'ensemble des segments à près de 30%. Ce métier poursuit aussi son rapide déploiement à l'international, notamment avec des tests du concept en Allemagne, preuve de la qualité et de la pertinence des solutions développées.
- **Métier Périphériques Multimédia :** Dans un marché impacté par la crise de la consommation, entraînant des performances en recul sur les linéaires MP3, audio-vidéo et mobilier multimédia, l'activité continue cependant d'être portée par une demande croissante pour les solutions nomades ainsi que par le succès du CPL (Courant

Porteur en Ligne). Avec 120 000 kits vendus en 2008 (contre 90 000 en 2007), le CPL constitue le moteur des concepts linéaires Haut-débit et s'impose comme le principal réseau Haut-débit domestique.

- **Métier Réseaux Haut-débit** : Au sortir de 9 premiers mois de croissance sur 2008, le marché a connu un arrêt brutal au 4^{ème} trimestre avec la chute des investissements en télécommunication en Chine et aux Etats-Unis. Avec 17 millions de lignes installées, le Groupe reste un acteur leader du Haut-débit et a moins souffert de la crise que ses concurrents immédiats.

L'année 2008 voit aussi la confirmation du poids des ventes réalisées sur le Web. Avec un CA de 7,2 M€, Internet a représenté 5,5% du total des ventes du Groupe en 2008, HF COMPANY a positionné une offre répondant parfaitement aux besoins de ses clients en s'appuyant sur ses lignes de force traditionnelles que sont le marketing, la logistique et une informatique de gestion performante. Le Groupe a enregistré plus de 2,8 millions de visiteurs, 5 millions de pages vues et 154 000 commandes sur l'année. Il s'agit d'un relais de croissance fort dont le Groupe va accélérer le développement du modèle en 2009.

Tableau de synthèse du CA net par métier, secteur et zone géographique :

CA net par métier hors intragroupe (en M€)	2008	RATIOS	2007	RATIOS	Evolution	2006	RATIOS
RECEPTION TV	38,2	28,9%	45,8	32,0%	-16,5%	45,9	33,7%
PERIPHERIQUES NUMERIQUES	18,6	14,1%	22,0	15,4%	-15,6%	18,3	13,3%
CONFORTIQUE	35,8	27,2%	31,8	22,3%	12,4%	29,8	21,9%
RESEAUX HAUT DEBIT	39,2	29,8%	43,3	30,3%	-9,4%	42,4	31,0%
TOTAL	131,8	100,0%	142,9	100,0%	-7,8%	136,4	100,0%

CA net par secteur zone géographique	2008	Poids	2007	Poids	Evolution	2006	Poids
Activités B to C Filiales France	55,1	41,8%	66,7	46,7%	-17,4%	63,4	46,5%
Activités B to B Filiales France	37,6	28,6%	41,4	29,0%	-9,2%	42,3	31,0%
Total Activités Filiales Françaises	92,7	70,4%	108,1	75,7%	-14,2%	105,7	77,5%
Activités B to C Internationales	32,0	24,2%	29,1	20,4%	10,0%	26,9	19,7%
Activités B to B Internationales	7,1	5,4%	5,7	4,0%	24,6%	3,8	2,8%
Total Activités Filiales Internationales	39,1	29,6%	34,8	24,3%	12,4%	30,7	22,5%
TOTAL NET CA (M€)	131,8	100%	142,9	100,0%	-7,8%	136,4	100,0%

Pour chaque filiale, les faits caractéristiques sont les suivants :

Note : Les chiffres d'affaires indiqués sont des CA nets retraités des ventes groupes.

1) L'activité B to B (Business to Business)

Compte de résultat sectoriel

En M€	2008	2007	Variation	2006
Chiffre d'affaires	44,7	47,1	-5,1%	46,1
Résultat Opérationnel	3,2	3,5	-8,6%	2,2
Marge Opérationnelle	7,2%	7,4%	- 0,2 pts	4,8%
Résultat Financier	-0,3	-0,5		-0,1

Source format reporting¹ groupe hors écritures IFRS et hors éléments corporate².

• LE GROUPE LEA :

Le sous-groupe LEA en 2008 est composé de 5 entités juridiques :

- LEA US (SURGE TEK LLC) aux Etats Unis qui est une société spécialisée dans les modules de protection des lignes électriques. L'effectif est de 5 personnes.
- LEA UK au Royaume Uni qui est une société servant de support commercial sur certains grands comptes et qui n'a pas d'activité commerciale propre. L'effectif est limité à une personne.

¹ Format reporting après retraitement de l'intragroupe mais avant prise en compte des impacts de consolidation IFRS

² Corporate = données comptables de la Holding HF COMPANY

- LEA ASIA à Hong Kong, société commerciale sans effectif qui facture directement ses clients, avec un CA 2008 de 1,8 M€.
- LEA SHENZHEN en Chine qui couvre le marché chinois et assure la liaison avec certains sourcing stratégiques. L'année est caractérisée par la montée en puissance de cette entité dans le dispositif LEA, aussi bien sur le plan R&D et qualification des sous-traitants que sur le plan commercial avec un effectif de 26 personnes.
- LEA SAS à Courbevoie (site de la Défense) avec un effectif de 24 personnes.

Le sous-groupe LEA réalise un CA de 37,9 M€ contre 42,1 M€ en 2007. LEA SAS représente 81% du CA du sous-groupe LEA.

L'activité LEA qui se confond avec le métier Réseaux Haut-débit du Groupe reste très orientée équipement ADSL des centraux téléphoniques (splitters) où la société, avec 17 millions de lignes installées contre 20 millions en 2007, maintient sa place de leader sur un marché mondial : Etats-Unis, Europe et Chine. Cette activité représente 72% du CA total de LEA et est complétée par une activité « indoor ADSL » (filtres domestiques).

Alors que la progression de l'activité splitters était satisfaisante sur les 9 premiers mois 2008, le dernier trimestre a subi une chute brutale des commandes sur les marchés chinois et américains liée à l'arrêt des investissements en infrastructures de télécommunication. De plus, LEA a été victime d'un changement de gouvernance chez son principal client Alcatel, et a dû développer d'autres clients intégrateurs comme Bouygues ou Ericsson.

Parallèlement LEA enregistre une montée en puissance de l'activité CPL grâce au succès de l'offre auprès des FAI (Fournisseurs d'Accès Internet). La structure LEA est le fournisseur de toute l'offre du Groupe en kit CPL. En tout, la société a vendu 120 000 kits CPL en 2008 contre 90 000 en 2007.

Sur l'année 2008, le résultat opérationnel³ du sous-groupe LEA ressort à 2,3 M€ contre 2,6 M€ en 2007. Une réaction rapide pour abaisser significativement le point mort ainsi qu'un choix plus sélectif des projets d'investissement ont permis de sauvegarder l'essentiel de la rentabilité.

• LE LABORATOIRE DES APPLICATIONS NUMERIQUES (LAN) :

Le Laboratoire des Applications Numériques, ancien établissement de LEA initialement dédié aux tests d'interopérabilité, a aujourd'hui changé de dimension en devenant une véritable plateforme de la compatibilité de la « Maison Numérique » vers l'extérieur (réseau) et à l'intérieur avec un élargissement de la gamme de tests vers la convergence de tous les signaux numériques de l'environnement domestique. Cette plateforme prend une dimension de premier plan en Europe sur les tests de l'alliance HOMEPLUG (normes CPL) et a acquis un véritable statut d'organisme certificateur indépendant. Avec un CA de 1,3 M€ en 2008 soit une croissance de 3% de cette activité, le LAN dégage un résultat opérationnel de 51 K€. En marge de ces activités, le Laboratoire se révèle aussi être un outil marketing de premier plan pour le Groupe, notamment vers ses clients de la branche B to C.

• LE GROUPE FOCH :

L'activité hors groupe est en croissance de 44,7% par rapport à 2007 avec un CA de 5,5 M€, grâce au développement d'un client industriel. Le résultat opérationnel passe de 0,7 M€ en 2007 à 1,1 M€ en 2008.

2) L'activité B to C (Business to Consumer)

Compte de résultat sectoriel

En M€	2008	2007	Variation	2006
Chiffre d'affaires	87,0	95,9	-9,3%	90,3
Résultat Opérationnel	7,5	9,6	-10,4%	7,3
Marge Opérationnelle	8,6%	9,7%	- 1,1 pts	8,1%
Résultat Financier	-0,3	- 0,6		-0,7

Source format reporting⁴ groupe hors écritures IFRS et hors éléments corporate⁵.

³ Les résultats opérationnels indiqués pour les filiales sont systématiquement en format reporting groupe.

⁴ Format reporting après retraitement de l'intragroupe mais avant prise en compte des impacts de consolidation IFRS

⁵ Corporate = données comptables de la Holding HF COMPANY

Les filiales françaises

Compte de résultat simplifié : Filiales françaises B to C

En M€	2008	2007	Variation	2006
Chiffre d'affaires	55,1	66,7	-9,1%	63,4
Résultat Opérationnel	5,7	7,4	-9,5%	4,1
Marge opérationnelle	10,3%	11,1%	-0,8 pts	6,5%

• METRONIC :

METRONIC a su conserver en 2008 sa place de leader du marché de la TNT avec 11% de parts de marché (source GFK) devant PHILIPS (à 10%) et SAGEM (à 9%). L'année 2008 se caractérise par le maintien de son leadership avec 325 000 adaptateurs vendus. Le CA diminue (-27,8%) en passant de 28,1 M€ en 2007 à 20,3 M€ en 2008 suite à la décision de privilégier les produits à plus forte valeur ajoutée au détriment des fortes quantités d'entrée de gamme dont les prix sont extrêmement concurrencés. Par conséquent, le résultat opérationnel s'établit à 2,7 M€ contre 3,4 M€ en 2007, en baisse limitée de 20%.

• KAORKA (anciennement DISTRATEL) :

Le chiffre d'affaires de la société passe de 2,2 M€ à 1,8 M€ soit une baisse de 18,2%. Le résultat opérationnel ressort à 0,07 M€ contre 0,3 M€ en 2007. Cette régression est liée au recul du marché de la télévision et de ses accessoires sur la fin de l'année 2008 dans le contexte de crise de la consommation, malgré la sortie de plusieurs dizaines de nouvelles références sur la gamme « Meubles TV » et par la création d'une nouvelle gamme « Meubles informatiques ».

• AVIDSEN :

Le CA diminue de 7,6 M€ en 2007 à 6,7 M€ en 2008 (-11,8%). Le résultat opérationnel est en diminution de 0,3 M€ en 2007 à -0,4 M€ en 2008.

En 2008, AVIDSEN a reconstruit l'ensemble de ses gammes de produits, développé de nouveaux produits innovants, tant au niveau de son cœur de gamme, la gestion des accès, que de sa nouvelle offre sécurité. Plus de 60% du catalogue AVIDSEN a été ainsi renouvelé. La refonte de sa charte graphique et son nouveau packaging, la restructuration des équipes front et back office, ont eu une répercussion sur le chiffre d'affaires et la rentabilité de la structure.

La restructuration de l'équipe commerciale et du management de la société débutée en 2007 est actuellement terminée. La nouvelle équipe mise en place a permis une progression des ventes vers les réseaux de distribution de Fenêtres et Portails et conduit au succès général du concept AVIDSEN.

• CFI - EXTEL :

Le chiffre d'affaires de CFI passe de 14 M€ à 14,5 M€ en 2008 soit une croissance de 3,6%. La cohérence de la stratégie d'EXTEL, ainsi que sa capacité d'innovation produits, ont permis cette bonne performance dans un contexte marqué en 2008, notamment matérialisée par la progression des ventes vers les réseaux de distribution Fenêtres et Portails.

Le résultat opérationnel est de 2,5 M€ contre 1,2 M€ en 2007. La société a su remonter ses marges tout en maîtrisant ses frais de structure.

• OMENEX :

Sur son marché impacté par la crise de la consommation, le chiffre d'affaires de la société est passé de 5,4 M€ en 2007 à 4,8 M€ en 2008. Les gammes MP3, Audio Vidéo et informatique ont souffert mais la société a poursuivi sa politique de développement grâce à la montée en puissance de nouvelles gammes : Accessoires multimédia, gamme énergie, accessoires GPS et surtout CPL.

Le résultat opérationnel passe de 0,5 M€ en 2007 à 0,02 M€ en 2008.

• ACBS :

La société ACBS assure la distribution internet de solutions technologiques pour le compte des FAI. Son CA ressort à 4,7 M€ en 2008 contre 6,8 M€ en 2007 pour un résultat opérationnel de 0,5 M€ restant stable par rapport à 2007. La baisse du CA est essentiellement due au changement d'orientation d'un des principaux clients FAI. Le management a

été renouvelé en fin d'exercice avec pour ambition de concrétiser des axes de développement élargis à l'ensemble des sites marchands.

Note : Certaines filiales en création dont l'activité n'est pas jugée encore significative au niveau du Groupe ne font pas l'objet d'un commentaire détaillé.

La liste des filiales est dans l'annexe aux comptes consolidés.

• LES SOCIÉTÉS SUPPORTS :

En 2008, CIRDE assurait les fonctions techniques SAV/HOTLINE principalement pour la marque METRONIC.

La Société NABUCO a conservé un sous contrat d'agent pour l'exploitation des DOM TOM sur les marques METRONIC, KAORKA, AVIDSEN et OMENEX.

Il est à noter l'absorption au 1^{er} janvier 2009 de ces structures par la société METRONIC par Transmission Universelle de Patrimoine.

Les filiales internationales

Compte de résultat simplifié : Filiales internationales B to C

En M€	2008	2007	Variation	2006
Chiffre d'affaires	31,9	29,1	9,6%	26,9
Résultat Opérationnel	1,85	2,2	-16%	3,2
Marge opérationnelle	5,8%	7,7%	- 1,9 pts	11,9%

• Groupe LOM (METRONIC IBERICA + AVIDSEN ELECTRONICA) :

L'activité AVIDSEN ayant atteint une taille critique justifiant des ressources dédiées à ce métier, une politique d'autonomie totale des deux entités a été mise en place au premier trimestre 2008. Les deux structures sont maintenant indépendantes.

• METRONIC Iberica :

Le chiffre d'affaires passe de 6,7 M€ en 2007 à 7 M€ en 2008 soit une hausse de 4,5%, sur un marché espagnol très exposé à la crise. Ce résultat est notamment le fruit d'une volonté forte d'optimiser le service apporté à nos clients, notamment en terme de logistique et de taux de service, ainsi qu'à des tests ou référencements chez de nouveaux clients, comme EROSKI, acteur majeur de la Distribution.

Le résultat opérationnel diminue de 0,04 M€ en 2007 à -0,04 M€ en 2008, ponctuellement grevé par la mise en place d'une structure autonome et un travail de nettoyage de l'historique de la Société.

• AVIDSEN ELECTRONICA :

Le chiffre d'affaires passe de 2,7 M€ en 2007 à 3,6 M€ en 2008 soit une hausse de 33%. Cette progression marquante valide le choix de l'autonomie donnée à ce métier ainsi que la pertinence des solutions domotique proposées.

Le résultat opérationnel augmente de -0,1 M€ en 2007 à 0,02 M€ en 2008.

• Groupe LOMIT (METRONIC Italie + AVIDSEN Italie) :

Le groupe LOMIT conforte ses positions en maintenant son CA au même niveau qu'en 2007 soit 11,4 M€. La croissance porte sur la marque AVIDSEN qui sur l'année représente 4,5 M€ contre 3,7 M€ en 2007 compensant ainsi le recul de LOMIT (6,9 M€ contre 7,7 M€ en 2007). La marque AVIDSEN a connu un bon développement grâce au succès de ses gammes amenant de nouveaux référencements.

Le résultat opérationnel se contracte de 2,4 M€ en 2007 à 2 M€ en 2008.

Contrairement au Groupe LOM, LOMIT a mis en place dès le départ une politique d'autonomie très marquée des deux structures.

• Les filiales internationales de CFI - EXTEL :

La société EXTEL ITALIA stabilise son CA à 1,2 M€. L'équipe commerciale a été refondue courant 2008, ce qui n'a pas permis une croissance de CA, mais le point positif réside dans le maintien du niveau d'activité de 2007. En 2008 son résultat opérationnel est proche de 0 € contre -0,1 M€ en 2007. Le niveau d'activité stable ainsi qu'une progression des conditions commerciales accordées n'ont pas permis à la filiale de générer un résultat opérationnel positif.

CFI EXTEL a filialisé son activité espagnole fin 2006 avec un lancement d'activité en mars 2007. Son CA en 2008 s'élève à 2,6 M€ contre 1,8 M€ en 2007 avec un résultat opérationnel de 0,2 M€ contre 0,1 M€ en 2007. La filiale espagnole est devenue autonome dans la gestion de sa clientèle et de sa logistique permettant d'être plus réactif. Sur le 4^{ème} trimestre 2008, un service « hot line » (assistance téléphonique) a été mis en place. Afin de répondre à cette nouvelle organisation, la filiale a investi en personnel pour lui permettre de poursuivre son développement, ce qui a ralenti la progression de son résultat opérationnel.

• BENELOM :

Le chiffre d'affaires de la société BENELOM en 2008 est de 2,1 M€ contre 1,9 M€ en 2007. Son résultat opérationnel reste stable à 0,1 M€.

La société n'exploite pas encore pleinement les relais de croissance naturels des autres métiers du Groupe, notamment celui de la confortique. Son activité Réception TV fortement axée sur du mono-produit ainsi que l'activité accessoires multimédia se tassent sur le marché domestique, les opportunités de développement sur les marchés limitrophes (Pays Bas/Allemagne) n'ayant pas encore été concrétisées.

• LINIA :

Le chiffre d'affaires de la société LINIA passe de 1,7 M€ en 2007 à 2,2 M€ en 2008 soit une hausse de 29,4%. Son résultat opérationnel progresse à 0,11 M€ contre 0,05 M€ en 2007.

Alors que la société s'appuyait historiquement sur des ressources de structure partagées, le nouveau management mis en place début 2008 a eu pour mission d'accélérer le développement de cette structure en la rendant autonome. Le CA est principalement tiré par la progression du métier Confortique, rencontrant un succès probant auprès de la Distribution. L'augmentation des frais de structure pour mettre en place cette autonomie de fonctionnement n'a pas permis pour le moment la même progression de rentabilité que celle de l'activité.

• METRONIC LTD :

La filiale anglaise, basée à Watford dans la banlieue de Londres, a démarré son exploitation début 2007 sur le métier de la Réception TV. Le chiffre d'affaires a progressé de 1,7 M€ en 2007 à 1,8 M€ en 2008 soit une progression de 6%, pénalisée par l'évolution défavorable de la Livre Sterling. La facturation en GBP a réellement progressé de 32 %. Par contre son résultat opérationnel présente une dégradation à -0,5 M€ contre -0,2 M€ en 2007. La Société a acquis une exposition et des parts de marché mais sur des produits volumiques à faible marge. Le niveau des coûts de structure anglais a contribué en parallèle à ce déficit de résultat. Cependant de nouvelles orientations commerciales ainsi qu'une rationalisation des moyens déployés ont été actés dès début 2009 afin que la Société retrouve l'équilibre sur cet exercice.

Note : Certaines filiales en création dont l'activité n'est pas jugée encore significative au niveau du Groupe ne font pas l'objet d'un commentaire détaillé.

La liste des filiales est dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les activités corporate

La Holding HF COMPANY assure le pilotage stratégique du Groupe dans le respect des modèles de gestion HF COMPANY.

Jusque fin 2008, les deux Directeurs Généraux du Groupe se partagent les missions de la façon suivante : un délégué aux opérations, un délégué au développement B to B et à la convergence. L'équipe est complétée par un Directeur en charge du B to C.

Mise en place début 2009, l'organisation Holding a évolué en restituant aux sociétés mères françaises, sur leur métier, la responsabilité et le pouvoir d'animer les marques du Groupe notamment à l'international. Ce recentrage des filiales est permis par les derniers recrutements de Directeurs Généraux dont les profils sont issus de grands groupes

internationaux, ainsi que par la mise en place dans ces structures de fonction « Responsable du Développement International ».

Dans le même temps la Holding est renforcée dans son rôle d'impulser la stratégie et le développement du Groupe, tout en assurant un contrôle interne efficient afin d'assurer un niveau de rentabilité satisfaisant.

L'organisation mise en place comprend une double Direction : une Direction Financière et une Direction des Affaires. Leur rôle doit permettre de contrôler efficacement les filiales en y intervenant activement pour détecter et corriger les éventuelles dérives sur les plans financiers, contractuels et juridiques. S'y ajoute un responsable Supply Chain (responsable logistique) Groupe chargé de s'assurer au sein des filiales de la correcte application du business model prôné par le Groupe.

HF COMPANY assure aussi la coordination des fonctions finance, communication et le développement et la gestion autonome de son outil informatique. L'effectif de la Holding est de 17 personnes.

Commentaires sur les comptes consolidés :

En M€	2008	2007	Variation	2006
Chiffre d'affaires	131,8	142,9	-7,8%	136,4
Valeur ajoutée ⁶	31,7	32,9	-3,9%	29,2
Résultat Opérationnel	8,7	10,9	-20,3%	8,5
Marge Opérationnelle	6,6%	7,6%	- 1 pt	6,2%
Coût financier net	-0,8	-1,1	-7,1%	-0,8
Résultat avant IS	7,5	9,7	-22,7%	7,7
Résultat net consolidé	5,3	5,9	-11,5%	5,1
Résultat net part du Groupe	5,3	5,9	-10,4%	4,9

Principaux postes du compte de résultat (publié IFRS) :

Le CA diminue de 7,8% en passant de 142,9 M€ en 2007 à 131,8 M€ en 2008.

Le ratio de valeur ajoutée passe de 23% du CA en 2007 à 24% en 2008. Le Groupe a su maîtriser les effets de baisse de prix sur ses marchés volumiques en cherchant constamment à améliorer ses prix de revient pour protéger ses niveaux de marge.

Le résultat opérationnel ressort à 8,7 M€ en diminution de -20% par rapport à 2007 avec un ratio sur CA de 6,6% contre 7,6% en 2007. Le Groupe maîtrise globalement ses frais de structure ; le recul du résultat opérationnel est principalement lié aux décisions d'investissements réalisés sur l'autonomie de certaines filiales et au résultat négatif ciblé de l'Angleterre.

Le coût de l'endettement financier net du Groupe ressort à -0,8 M€ contre -1,1 M€ en 2007. L'endettement du Groupe est maîtrisé et le niveau des charges financières revient au niveau de 2006 après la perte enregistrée en 2007 sur un mandat de gestion de trésorerie confié à la société ODDO.

Après intérêts minoritaires, le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 5,3 M€ contre 5,9 M€ en 2007 soit une baisse de 10,4%. Le taux de rentabilité ressort à 4% contre 4,1% en 2007.

Le BNPA (Bénéfice Net Par Action) ressort à 1,34 € par action contre 1,42 € par action en 2007. Le BNPA dilué ressort à 1,34 €.

Principaux postes du Bilan :

En M€	2008 publié IFRS	2007 publié IFRS	2006 publié IFRS
Capitaux Propres	67,5	66,5	67,0
Immobilisations incorporelles	40,0	40,6	40,0
BFR ⁷	37,4	36,2	36,1
Dettes financières nettes ⁸	7,8	6,7	9,3
Gearing ⁹	11,4%	10,1%	13,9%

⁶ La valeur ajoutée est un solde intermédiaire de gestion qui se définit par : chiffre d'affaires – achats consommés – charges externes.

⁷ Besoin en Fonds de Roulement.

⁸ Les dettes financières nettes correspondent aux emprunts portant intérêts et court terme diminuées de la trésorerie.

⁹ Rapport entre les dettes financières nettes et les capitaux propres.

Le BFR du Groupe est maîtrisé. Le flux net de trésorerie lié à l'activité est positif à + 8,5 M€.

Le flux d'investissement est de 6,7 M€, dont 3,8 M€ dédiés au rachat d'actions et 2,9 M€ détaillés cidessous.

Le Groupe consacre 3,7 M€ au service de sa dette financière (2,9 M€ de remboursement et 0,8 M€ de charges financières) et 2,5 M€ aux dividendes.

La levée de l'OBSAAR pour 20 M€ est pour l'instant neutre sur l'endettement financier du Groupe. Le produit net de cette émission a été placé en attendant d'être affecté à des opérations de croissance externe.

Après dix années de résultats positifs et une augmentation de capital significative en 2005, le Groupe HF COMPANY dispose de 67,5 M€ de capitaux propres.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes consolidés.

Principaux investissements 2008 :

Les investissements s'élèvent à 2,9 M€ au cours de l'exercice, l'activation des frais de R&D représente 2,1 M€ dont 82% d'investissements réalisés par LEA. Les investissements corporels représentent 0,8 M€ en 2008 (dont 0,5 M€ en installations techniques (principalement chez LEA pour 0,2 M€) et 0,3 M€ en autres immobilisations corporelles dans diverses autres sociétés consolidées).

Engagements Hors Bilan :

Selon les principes de consolidation retenus par le Groupe HF COMPANY, les biens acquis en crédit-bail sont retraités à l'actif et amortis s'ils ont une valeur à neuf au minimum de 76 K€.

Les couvertures mises en place par HF COMPANY pour prémunir ses filiales contre une évolution défavorable des devises ont conduit au 31 décembre 2008 à l'achat à terme USD contre EUR pour un montant nominal de 21,9 MUSD.

Les couvertures de taux mises en place portent sur un nominal au 31 décembre 2008 de 18,2 M€.

en K€	2008			2007
	Total	<1an	De 1 à 5 ans	Total
Cautions de contre garanties sur marchés	0			0
Nantissement hypothèques et sûretés réelles, couvertures de taux	18 228	2 332	15 896	15 937
Aval, cautions et garanties en K€	1 275			1 275
Aval, cautions et garanties en K\$	650	650		400
Autres engagements donnés				
- Crédits documentaires en K\$	16 233	16 233		15 000
- Achats à terme en K\$	21 900	21 900		63 317

Les créances cédées non échues, dont le montant total est de 1 563 738 euros au 31 décembre 2008 qui correspondent à des effets escomptés non échus, sont comptabilisées dans le passif courant en emprunts court terme, avec les concours bancaires.

Tableau des garanties données à des banques en faveur de nos filiales internationales :

Bénéficiaires des garanties	Garanties
Avidsen Electronica	391 K€
Linia Polska	1 000 000 PLN soit 259 K€
Benelom	625 K€

Par ailleurs, des lettres de confort ont été émises auprès des banques des Sociétés suivantes : LINIA et BENELOM.

HF COMPANY a pris une garantie de paiement sous forme de stand by pour un montant au total de 650 KUSD vis-à-vis d'un fournisseur de Taïwan dont la validité court jusqu'au 30 juin 2009 et d'un fournisseur de Hong Kong dont la validité court jusqu'au 15 mai 2009. Ces garanties couvrent les achats réalisés auprès de ces deux fournisseurs asiatiques par les filiales LOM, BENELOM, LOMIT, METRONIC, DISTRATEL et OMENEX.

Dans le cadre de l'acquisition de LEA et de la Garantie de Passif associée, en date du 9 février 2006 HF COMPANY a informé les garants de son intention d'activer la Garantie de Passif et de la compenser par le Crédit Vendeur comme prévu dans le protocole de cession. Cette mise en jeu de la garantie de passif se fait à hauteur de 4 M€ qui constitue son plafond et le montant de crédit vendeur.

Sur la base des courriers échangés entre les parties et des positions juridiques de chacun, en particulier de l'assignation par un des garants en date du 28 février 2007, et en fonction de l'analyse des risques opérée par nos conseils, nous avons estimé que la probabilité d'obtenir gain de cause était élevée et avons donc entériné cette position dans les comptes au 31 décembre 2006 par le biais d'une réduction du crédit vendeur à hauteur de 4 M€.

Le complément de prix ACBS est fonction du résultat net moyen qui sera constaté sur la période 2006-2007-2008-2009 et qui sera comparé au business plan établi par le cédant et annexé au protocole de cession. Les éléments connus à ce jour (réalisé 2006-2007-2008 et prévisionnel 2009) restent inférieurs au seuil de déclenchement de ce complément de prix qui est plafonné à 3,1 M€. Ce complément éventuel de prix ne pourra être constaté qu'après l'arrêté des comptes 2009.

La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Activité en matière de recherche et de développement :

L'importante activité du Groupe HF COMPANY en matière de Recherche et Développement (R&D) s'est traduite en avril 2003 par la qualification ANVAR « d'entreprise innovante » dans le cadre des FCPI. Cette qualification a fait l'objet d'un renouvellement en 2006 sous le numéro A0608002.

Le budget de la R&D 2008 ressort (en ne prenant en compte que les coûts directs de R&D (ingénieurs, prestataires et amortissement des matériels) et sans tenir compte des charges indirectes de gestion et des coûts des techniciens SAV participant aux processus d'élaboration) à 3,2 M€ soit 2,4% du CA contre 3,6 M€ en 2007 (2,5 % du CA).

Les normes IFRS ont considérablement changé la prise en compte des coûts de R&D avec la possibilité d'activer les dépenses en fonction de certaines caractéristiques :

- L'entreprise doit pouvoir démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de le commercialiser ou l'utiliser ainsi que sa volonté d'achever l'actif.
- L'entreprise doit disposer immédiatement ou dans le futur des capacités techniques et financières de mener le projet à son terme ainsi que d'utiliser ou vendre l'actif créé.
- Un outil fiable de mesure des coûts liés à la réalisation de l'actif doit avoir été mis en place.
- L'entreprise doit expliquer comment l'actif génèrera des avantages économiques futurs probables, en particulier par l'existence d'un marché ou d'une utilisation en interne.

Le suivi de l'activation des frais de R&D en année pleine :

En K€	2008	2007	2006
LEA	1 718	1 263	1 524
HF COMPANY hors LEA	383	313	312
Total	2 101	1 576	1 835

Les frais de R&D activés sont amortis en moyenne sur 5 ans ce qui représente au titre de 2008 une dotation de 2 163 K€.

Cet effort de R&D est réparti de la façon suivante :

- Equipes LEA + LAN 86%
- Equipes des filiales B to C 14%

Le Groupe emploie 20 ingénieurs au 31 décembre 2008. Cette ressource est affectée fin 2008 de la façon suivante :

- B to B : 14 ingénieurs.
- B to C : 6 ingénieurs.

La mise en place du LAN axé autour du concept de convergence dans la « Maison Numérique » a accéléré la mise en commun des ressources. Le Groupe va pleinement bénéficier d'une intégration technologique basée sur une organisation souple et opérationnelle : le LAN devenant le pôle de validation et de tests de toute la convergence numérique Haut-débit.

Evénements importants depuis la clôture de l'exercice :

Les 3 sociétés suivantes : CIRDE, MEDIAPRICE et NABUCO ont fait l'objet d'une fusion par transfert universel de patrimoine à la société METRONIC en date du 1^{er} janvier 2009.

Il n'existe pas d'autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe survenu depuis la fin de l'exercice.

Evolution prévisible (L233-26) :

Le niveau de facturation sur le 1^{er} trimestre 2009 ainsi que l'évolution du carnet de commandes du Groupe sont relativement satisfaisants.

Aucune information connue à ce jour ne permet d'envisager une modification significative de la structure d'endettement du Groupe.

Perspectives 2009 :

Les perspectives commerciales :

HF COMPANY présente une offre cohérente sur des marchés dynamiques et complémentaires avec de solides relais de croissance qui lui permettent d'envisager une croissance en 2009 :

Réception TV :

HF COMPANY, leader du marché TNT, va poursuivre en 2009 son développement sur un marché européen volumique, dynamisé par le numérique.

En France, seul 20% du parc de TV est équipé d'un adaptateur TNT. La phase d'équipement va durer entre 3 et 4 ans (date prévu du « turn off » au « tout TNT »). 2009 doit marquer la reprise d'une stratégie volumique sur la TNT tout en proposant des produits HD à valeur ajoutée.

Nous assistons aussi au début de la migration analogique vers le « tout numérique » en Italie, en Espagne et au Royaume Uni ainsi qu'au démarrage de la réception numérique au Portugal, en Grèce et dans les pays d'Europe Centrale, pays où le Groupe HF COMPANY est déjà très présent.

Le Groupe met en place des relais de croissance sur ce marché :

- Poursuite du développement international où les parts de marché TNT sont encore très inférieures aux parts de marché France.
- Adaptateur Haute Définition (HD) : HD MPEG4 et MHP pour l'Italie.
- Lancement de la TNT par satellite pour les « zones d'ombre » (évaluées entre 20 et 30% de la population française).
- Mise en place des radios numériques en 2010.
- TNT mobile, nouveau segment à développer.

Ce métier doit bénéficier en prime du déploiement des produits sous marque LEROY MERLIN (EVOLOGY) en France, Espagne, Italie, Pologne et Russie.

Confortique :

Le Groupe attend un développement de ce métier notamment par une reprise de croissance sur AVIDSEN France grâce à la politique commerciale et marketing mise en place par le nouveau management, ainsi que la confirmation des performances de CFI EXTEL via la sortie de nouvelles gammes et les possibilités de développement sur de nouveaux pays.

Les filiales en Espagne et en Italie doivent poursuivre leur développement grâce au lancement prévu de nouveaux produits.

La pénétration du concept doit se poursuivre auprès des grandes surfaces spécialisées.

Le Groupe bénéficie aussi de relais de croissance puissants dans les pays Européens comme l'Allemagne, la Belgique, la Pologne et les autres pays d'Europe Centrale.

Le métier a bénéficié de 3 référencements majeurs qui joueront pleinement sur 2009 : Vidéo-surveillance chez METRO France, motorisation Portail chez CASTORAMA et LAPEYRE pour AVIDSEN.

Réseaux Haut-débit :

LEA bénéficie de son leadership mondial sur les splitters avec 51% de part de marché¹⁰ en nombre de lignes installées et de nouveaux référencements chez ERICSSON, CORNING, ECI et ISKRATEL.

Le marché mondial est estimé à 700 millions de lignes ADSL à installer dans le monde (source IDATE) d'ici 2013 pour 310 millions installées à ce jour, avec des réserves de croissance en ADSL en zones sous-équipées et la migration majeure en cours vers l'ADSL 2+ et le VDSL en Europe de l'Ouest.

Malgré un début d'année difficile, le Groupe bénéficie de sa position de leader et de sa solidité financière face à des concurrents fragilisés par la crise. Le marché tarde à redémarrer, même si les équipements en télécommunication devraient bénéficier d'un report d'investissement, notamment dans le cadre des plans de relance.

Périphériques numériques / multimédia :

Le CPL s'impose comme « LE » réseau Haut-débit de l'habitat avec une diffusion grand public : la norme Home-Plug, technologie développée par LEA, devient la norme reconnue, avec le développement de produits d'installation comme les prises gigognes ou les multiprises totalement CPL. De plus, le nouveau kit CPL 200 Mégabits confère un avantage technologique majeur à cette solution, tandis que le Wi-Fi reste limité à 100 mégabits.

Les référencements concrétisés fin 2008 ou début 2009 devraient être pleinement porteurs en 2009, pour le CPL (KESA, BUT, BOUYGUES TELECOM et SFR) comme pour le linéaire Haut-débit (LECLERC, AUCHAN, CASTORAMA, LEROY MERLIN).

Le marché multimédia est soutenu par la tendance structurelle vers des produits nomades ou des solutions embarquées (gamme GPS, accessoires I Phone, batteries solaires) et par le développement de nouvelles normes (HDMI).

Dynamique internationale :

La filiale italienne va poursuivre sa croissance en s'appuyant à la fois sur le potentiel très important de la confortique et sur l'opportunité volumique en réception TV liée au turn off de la réception analogique.

En Grande-Bretagne, METRONIC Ltd doit poursuivre sa pénétration du marché dans la ligne commerciale définie par le nouveau management. Les décisions de gestion fortes prises en début d'exercice lui ont déjà permis d'atteindre l'équilibre sur début 2009. Cette stabilité doit permettre de travailler sur de nouveaux segments du Groupe : accessoires TV et périphériques multimédia.

En Pologne et sur les pays limitrophes, fort de sa nouvelle autonomie, le management doit poursuivre le développement de la gamme confortique en s'appuyant sur l'engouement suscité par la pertinence des gammes commercialisées. De plus, la réception TV devrait connaître une accélération avec l'ouverture de certaines régions à la réception numérique (TNT).

METRONIC IBERICA, forte du soutien financier et du savoir faire du Groupe, devrait prendre des parts de marché significatives sur la TNT lors des switch-off prévus sur différentes zones en 2009. Parallèlement, l'activité confortique doit poursuivre son développement.

L'activité Réseaux Haut-débit devrait poursuivre son déploiement au niveau mondial, avec notamment la reprise attendue au second semestre des investissements en télécommunication aux Etats-Unis et en Chine, moteurs du marché.

Capitaliser sur le modèle internet :

La plateforme ACBS a confirmé son succès grâce à son positionnement pertinent : ACBS externalise le commerce en ligne et les services associés pour le compte de clients tiers et propose les produits indispensables aux clients finaux

¹⁰ Le calcul de la part de marché est fondé sur les ventes appliquées aux données d'évaluation du marché fourni par l'organisme normatif DSL Forum.

des FAI (CPL, Multimédia). Le CA 2008 est de 4,7 M€ avec 1,1 millions de visiteurs, 5 millions de pages vues et 133 000 commandes.

Ce modèle est extensible à double titre :

- géographiquement à d'autres partenaires en Europe ayant les mêmes caractéristiques que les FAI (parc d'abonnés ayant un besoin de produits multimédia en rapport avec l'offre)
- à d'autres typologies de clients comme les sites marchands

Ce canal de distribution constitue un circuit supplémentaire capitalisant sur les lignes de force du modèle HF COMPANY : capacité à identifier la demande avec un marketing pertinent, service logistique irréprochable et un outil web interfacé sur une informatique de gestion confirmée.

Les changements structurels sur 2009 :

Les 3 sociétés suivantes : CIRDE, MEDIAPRICE et NABUCO ont fait l'objet d'une fusion par transmission universelle de patrimoine à la société METRONIC en date du 1^{er} janvier 2009.

Prises de participation et de contrôle :

Le 1^{er} mars 2008, la société LEA a procédé à l'acquisition en totalité de la société de droit américain SURGE TEK LLC spécialisée dans les modules de protection des lignes téléphoniques pour un prix d'achat de 140 KUSD.

Informations diverses concernant l'activité de Groupe :

- Risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts :

La trésorerie du Groupe HF COMPANY ressort positive à un niveau de 16,6 M€. Cette trésorerie se décompose au 31 décembre 2008 en 2 parties :

- 19,6 M€ qui constitue le produit net de l'OBSAAR en attente d'affectation à des opérations de croissance externe avec un objectif consistant au minimum à compenser l'intérêt nominal fixé à EURIBOR 3M - 0,1%.
- -3,3 M€ contre 0,6 M€ en 2007, représentant la trésorerie courante au 31 décembre 2008 conforme à la variation de trésorerie relevée en fin d'exercice. Le reliquat du placement en mandat de gestion de trésorerie ODDO sur des fonds en liquidation (crise des subprimes) est évalué au cours liquidatif fourni par ODDO. Sur cette trésorerie, nous n'enregistrons plus de produits financiers.

En dehors du produit net de l'OBSAAR, la trésorerie d'exploitation du Groupe est habituellement autour du pivot 0 une fois compensés les concours bancaires et les excédents de trésorerie, ce qui est de nouveau le cas sur le premier trimestre 2009. Cette trésorerie fait l'objet de conventions permettant de fusionner les échelles d'intérêts et donc de compenser les effets des variations de taux. Cette compensation n'est pas intégrale et ne couvre pas nos filiales internationales où le Groupe peut intervenir sous forme de comptes courants.

L'ensemble des concours bancaires, quelque soit leur forme (découvert ou escompte/mobilisation) est basé sur un taux variable (EONIA ou équivalent). De ce fait la sensibilité de la trésorerie à une variation des taux d'intérêt peut s'analyser en prenant la position nette de trésorerie du Groupe ; celle-ci est à 0 ce qui implique une absence de sensibilité à une variation des taux. Ce constat est valable aussi pour la partie liée à l'OBSAAR qui en l'absence d'utilisation pour une croissance externe se compense entre rémunération de l'excédent et paiement des intérêts liés à la dette.

L'endettement du Groupe se présente comme suit :

(K€)	31/12/2008	moins d'1 an	entre 1 an et 5 ans	+ 5 ans	31/12/2007
Emprunts classiques	4 501	2 670	1 831		7 167
OBSAAR	19 123		14 158	4 965	18 934
Dettes financières Crédit Bail	569	169	317	83	753
ICNE	159	159			164
Effets escomptés non échus	1 564	1 564			1 526
Concours bancaires	11 213	11 213			11 706
Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 129	15 775	16 306	5 048	40 250

L'emprunt CFI est un emprunt nominal de 4,8 M€ sur 7 ans à amortissement constant à taux variable (basé sur l'EURIBOR 3 mois) couplé à un mécanisme de couverture de taux pour partie. Les clauses de l'emprunt sont classiques. Le capital restant dû au 31 décembre 2008 est de 1,5 M€.

L'emprunt LEA est un emprunt avec un droit de tirage nominal de 15 M€ sous forme de billet à taux variable (basé sur l'EURIBOR 3M). Ce droit de tirage s'amortit de façon constante sur 5 ans. La société a tiré initialement 10,8 M€. La société a commencé à amortir ce tirage depuis le 3^{ème} trimestre 2005 et le capital restant dû au 31 décembre 2008 est de 2,8 M€. Le droit de tirage maximum au 31 décembre 2008 est de 3,3 M€. Les autres clauses de l'emprunt sont classiques. Cet emprunt fait l'objet d'une couverture de taux mise en place en 2005 et 2006.

Ces deux contrats d'emprunt sont assortis de deux covenants financiers :

- Endettement MLT + crédit bail en capital / capitaux propres ≤ 1 (pour mémoire au 31/12/2008 ce ratio ressort à 0,36).
- Endettement MLT + crédit bail en capital / autofinancement net ≤ 3 (pour mémoire au 31/12/2008 ce ratio ressort à 2,86).

Le 2 août 2007, HF COMPANY a lancé une émission d'OBSAAR dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

♦ **Partie Obligation :**

74 906 obligations de valeur unitaire nominale de 267 € soit un montant total de 19 999 902 €.

Taux d'intérêt annuel d'EURIBOR 3 mois - 0,1% payable trimestriellement à terme échu.

Durée de l'emprunt 7 ans avec amortissement au pair par tranche égale à partir de la quatrième année soit une durée moyenne de 5,5 ans.

♦ **Partie BSAAR :**

6 BSAAR par obligation soit un total émis de 449 436 BSAAR.

Parité d'exercice d'une action par BSAAR au prix d'exercice de 26,7 €.

Exercice du 2 août 2010 au 2 août 2014.

Cotation à la fin de la période d'incessibilité soit le 2 août 2010.

Possibilité de remboursement anticipé à l'initiative de la société.

Conformément aux engagements pris, les banques ayant souscrit à l'OBSAAR ont cédé aux titulaires des DPS (droits préférentiels de souscription) les BSAAR détachés des obligations au prix de 2 €.

A la connaissance de la société, après cession de 50 000 BSAAR aux Managers, la position des administrateurs en nombre de BSAAR se détaille comme suit :

Bénéficiaires	Nombre de BSAAR
M. Yves BOUGET	50 651
M. Eric TABONE	22 827
Mme Annie LUDENA	6 065
M. Dominique GARREAU	1 969
Total	81 512

L'obligation est assortie de deux covenants financiers :

- Rapport dette nette consolidée / situation nette consolidée (ou gearing) doit rester inférieur à 0,8. Il est de 0,11 au 31 décembre 2008.
- Rapport dette nette consolidée / EBITDA (ou EBE) consolidée doit rester inférieur à 4 jusqu'au 30 juin 2008 inclus puis inférieur à 3,6 jusqu'au 30 juin 2009 inclus et enfin inférieur à 3,2 à partir du 31 décembre 2009. Il est de 0,63 au 31 décembre 2008.

Le traitement comptable de l'émission est le suivant. L'OBSAAR est un instrument financier composé qui doit être traité conformément à IAS 32 en distinguant une composante « dette » (obligation) et une composante « capitaux propres » (BSAAR). Il faut évaluer la composante dette à sa juste valeur et attribuer la différence entre cette valeur et le prix d'émission à la composante « capitaux propres ». Les BSAAR sont donc inscrits en capitaux propres pour un

montant égal à la différence entre le produit de l'émission d'OBSAAR et la valeur de la dette obligataire, actualisée au taux de marché à la date d'émission pour une dette classique à échéances identiques. A l'émission, la valeur actuelle de la dette obligataire est égale à la différence entre la valeur nominale de l'obligation et le prix de vente des BSAAR et la prime d'émission qui en résulte est amortie selon la technique du taux d'intérêt effectif.

L'application de cette méthode a eu les effets suivants :

Produit de l'émission :	20 000 K€
Frais liés :	- 359 K€
Effet IS :	120 K€
Cession des BSAAR :	- 898 K€ contrepartie en capitaux propres
Juste valeur à l'émission :	18 860 K€

Le taux effectif estimé trimestriel en fonction des éléments lors de l'émission ressort à 1,34 %. L'ajustement de la juste valeur compte tenu de l'amortissement selon la technique du taux effectif conduit à une charge de 74 K€ sur 2007 et 188 K€ sur 2008. La juste valeur de l'emprunt obligataire au 31 décembre 2008 ressort à 19 123 K€.

Principaux emprunts :

	CRD 12/2007	CRD 12/2008	% faisant l'objet d'une couverture de taux
Emprunt CFI	2 219	1 536	81,20%
Emprunt LEA	4 714	2 828	87,70%
Emprunt obligataire	20 000	20 000	68,75%
Prêt équipement CFI	234	137	
Total	27 167	24 501	

Tableau synthétique des couvertures de taux mises en place :

Couverture de taux	Descriptif	Nominal au 31/12/2008	- 1 an (en K€)	1 an à 5 ans (en K€)
Emprunt CFI	Swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	464	206	258
	Swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	783	348	435
	<i>Total couverture de taux sur emprunt CFI</i>	<i>1 247</i>	<i>554</i>	<i>693</i>
Emprunt LEA	Swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,16% puis cap 4%	2 106	1 404	702
	Euribor 3M bornes corridor évolutif 3%/4,9%	375	375	0
	<i>Total couverture de taux sur emprunt LEA</i>	<i>2 481</i>	<i>1 779</i>	<i>702</i>
Emprunt obligataire	Swap Euribor 3M/ 4,1% activant à 3,6% et désactivant à 4,6%	13 000		13 000
	Swap Euribor 3M/ 4,2% annulable par la contrepartie	1 500		1 500
	<i>Total couverture de taux sur emprunt obligataire</i>	<i>14 500</i>		<i>14 500</i>
Total Nominal Couvert		18 228	2 333	15 895

Ventilation de l'endettement MLT :

Capital Restant Dû :

Endettement variable sur une base EURIBOR	24 501 K€
Endettement révisable (ressource CODEVI)	569 K€

Traitement du Crédit Bail

Dettes financières	Montant Initial	Amortissement cumulé	Montant au 31/12/08
Crédit bail METRONIC	2 077	1 508	569

La durée du crédit bail est de 15 ans.

Pour analyser le risque de taux sur l'endettement du Groupe, il convient de ne pas prendre en compte :

- Le contrat de Crédit-bail lié à la plate-forme logistique METRONIC, assis sur un taux révisable en fonction du CODEVI pour une durée résiduelle de 8 ans. La part marginale de cet emprunt dans le niveau d'endettement du Groupe (11% de l'endettement long terme) et le mécanisme particulier de révision du coût de la ressource nous pousse à l'exclure de l'analyse.
- L'OBSAAR tant que la trésorerie liée à cette obligation reste placée dans des supports dont le référentiel est l'EURIBOR 3 mois ce qui est le cas au 31 décembre 2008.

Nous retiendrons donc :

- Les deux emprunts principaux à taux variable assis sur l'EURIBOR 3 mois réalisés dans le cadre des acquisitions LEA (durée résiduelle de 1 an et demi) et CFI (durée résiduelle 2 ans et demi).
- Les couvertures de taux associés à ces deux emprunts.
- La couverture de taux associé à l'OBSAAR car le référentiel de couverture (taux fixe) est différent de celui des placements de la trésorerie.

Au 31 décembre 2008, une analyse de la sensibilité de la situation du Groupe HF COMPANY à l'évolution du taux ressort de la façon suivante en partant d'un taux EURIBOR 3 mois à la clôture à 2,991 % et d'un taux EURIBOR 12 mois identique et en prenant en compte l'effet des couvertures de taux mises en place avant la clôture :

Variation des taux de + 1 point à 3,991 % :

Emprunt CFI	Variation des taux de + 1 point
Impact sur le coût financier à un an	+ 17 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt	+ 26 K€
Emprunt LEA	Variation des taux de + 1 point
Impact sur le coût financier à un an	+ 17 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt	+ 20 K€

Variation des taux de - 1 point à 1,991 % :

Emprunt CFI	Variation des taux de - 1 point
Impact sur le coût financier à un an	- 13 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt	- 19 K€
Emprunt LEA	Variation des taux de - 1 point
Impact sur le coût financier à un an	- 4 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt	- 5 K€

L'analyse de la sensibilité de la couverture de taux associée à l'OBSAAR, car le référentiel de couverture (taux fixe) est différent de celui des placements de trésorerie, ressort de la façon suivante, selon l'évolution du taux EURIBOR 3 mois à la clôture à 2,991 % et en prenant en compte l'effet des couvertures de taux mises en place avant la clôture :

Partie Couverture Emprunt Obligataire	Variation des taux de - 1 point
Impact sur le coût financier à un an	+ 331 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt	+ 1 436 K€
Partie Couverture Emprunt Obligataire	Taux à 2,991%
Impact sur le coût financier à un an	+ 176 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt	+ 755 K€
Partie Couverture Emprunt Obligataire	Variation des taux de + 1 point
Impact sur le coût financier à un an	+ 19 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt	+ 73 K€

En pratique, pour ne pas subir ces impacts liés au choix de basculer en taux fixe une partie de l'endettement obligataire, HF COMPANY a modifié son objectif minimum de gestion de trésorerie en mettant en place des placements dont le rendement pondéré est au moins égal au taux réel de l'endettement OBSAAR après prise en compte des couvertures.

Le risque n'est pas quantifié à partir d'un échéancier des actifs et des dettes financières ; cette information ne présentant pas un caractère significatif.

Le risque de taux est suivi directement et quotidiennement par le DAF du Groupe qui tient un tableau de synthèse sur le sujet à disposition de la Direction Générale.

- Risque encouru en cas de variation du cours de bourse :

Le risque encouru en cas de variation du cours de bourse de HF COMPANY porte sur la part des actifs du Groupe constituée par des actions auto-détenues. Compte tenu de l'objectif principal de réduction de capital affecté à ses rachats d'action et de la méthode de comptabilisation consistant à diminuer les capitaux propres du Groupe de la valeur d'acquisition des actions auto-détenues, il n'existe pas d'impact potentiel d'une baisse du cours HF COMPANY sur les comptes de celle-ci.

La société détient un autre actif qui fait l'objet d'une cotation : 36 175 actions de la société TONNA (8,04%) au prix moyen pondéré de 11,93 €. Le cours au 31 décembre 2008 de l'action TONNA est de 0,84 €. Le 20 décembre 2006, la société TONNA a été placée en redressement judiciaire. La provision pour dépréciation des titres TONNA dotée dans les comptes pour un montant de 401 287 € correspond à la différence entre le cours moyen d'achat et le cours de clôture de l'action. Le risque résiduel est de 30 387 €.

En 2008, un plan de reprise a été mis en place avec une augmentation de capital réservée et parallèlement une émission de BSA réservée aux actionnaires minoritaires, qui devaient être mises en place lors de l'Assemblée Générale du 27 mars 2009. Au cours de cette Assemblée, les projets de résolution n'ont pas été adoptés faute de majorité. La Société TONNA réfléchit désormais à proposer une augmentation de capital ouverte à l'ensemble des actionnaires. Dans l'attente, la stratégie de HF COMPANY reste inchangée : maintenir sa participation au dessus de 5% pour rester un acteur incontournable à terme dans l'évolution stratégique de TONNA.

- Risque encouru en cas de variation du cours de change :

Les sous-traitants de HF COMPANY sont situés majoritairement dans le Sud-Est Asiatique ce qui signifie que 85% des achats du Groupe sont libellés en USD. Le Groupe sur le périmètre historique B to C est donc en position d'acheteur d'USD. La société LEA achète l'essentiel de son flux en USD mais facture aussi principalement en USD. Elle se trouve donc en position globale de vendeur USD et exposé au risque de change pour le montant de sa marge. La position de couverture Vente USD de LEA est marginale dans la mesure où le premier outil de couverture utilisé en pratique est désormais la compensation avec les flux du périmètre B to C. Compte tenu de sa position nette en terme de risque de change sur l'USD, le Groupe se couvre contre un risque de hausse brutale de la valeur de l'USD contre EURO tout en essayant de bénéficier des opportunités que représente la baisse du USD contre EURO. Il n'existe pas de cours budget.

La couverture de change est centralisée pour l'ensemble des filiales du Groupe au niveau de la Holding. Le principe de couverture est de couvrir 100% des dettes en USD inscrites au bilan ce qui correspond à un horizon 3 mois. Au-delà, le niveau de couverture représente un taux dégressif des flux de trésorerie attendus et ne va pas au-delà d'un horizon 1 an. L'objectif est d'assurer environ 50% à 9 mois. En fonction d'opportunités de marché exceptionnelles (€/USD au dessus de 1,3), le Groupe peut étendre son horizon de couverture à 3 ans en utilisant des outils spécifiques. En tout état de cause, ce type de couverture ne peut pas dépasser 80% des flux d'achats USD à 3 ans. Les flux de trésorerie futurs sont réguliers et certains, compte tenu du métier du Groupe qui repose sur des achats libellés en USD de produits électroniques chez des sous-traitants en Asie du Sud-Est.

Compte tenu de l'historique et de la régularité de l'activité, les flux USD peuvent être évalués avec un niveau d'incertitude faible.

Pour 2008, au 31 décembre 2007, l'analyse des besoins ressortait à 50,8 MUSD nets sur le périmètre B to C (56,8 MUSD - 6 MUSD LEA). Au 31 décembre 2008, le Groupe a levé pour 47,3 MUSD ce qui est inférieur à l'analyse initiale mais cohérent avec le recul de l'activité enregistré sur l'exercice.

Sur l'année 2008, LEA a livré 2,3 MUSD avec une vraie amélioration de la prévision des flux. Nous observons un changement de tendance chez LEA sur le début d'année avec l'apparition d'un besoin de couverture USD à l'achat.

Pour 2009, le Groupe extrapole un besoin de 53,5 MUSD sur le périmètre B to C et intègre les capacités de vente et donc de compensation des USD de LEA à minima pour sa position bilan de 1,8 MUSD sur un an ; soit un besoin net de 51,7 MUSD.

Mesure de l'efficacité de la couverture de change :

- Analyse prospective :

La livraison maximum de USD sur 2008 à venir représente 21,9 MUSD à l'achat alors que l'évaluation du besoin ressort à 53,5 MUSD - 1,8 MUSD LEA = 51,7 MUSD. Le risque de sur-couverture est a priori exclu. Le cours moyen de ces 21,9 MUSD à recevoir est de 1,3825.

- Analyse rétrospective :

L'analyse rétrospective mise en place permet de voir l'adéquation des montants livrés en USD / besoins. Compte tenu des décalages fréquents de paiement d'un mois sur l'autre, l'analyse se fera sur une période globale par comparaison des levées en USD liées aux opérations de couverture et des besoins globalisés des filiales.

Sur l'année 2008, la position de couverture du Groupe a été efficace :

- Sur-couverture limitée à 101,16 % contre 107,4% en 2007
- Sous-couverture limitée à 98,73% contre à 99,02% en 2007

A chaque fin de mois, nous établissons un bilan entre nos besoins de couverture (USD à acheter) et nos couvertures (USD livrés dans le cadre des opérations de couverture).

- Si nous avons une insuffisance (USD à acheter au comptant), nous considérons que nous sommes en situation de sous-couverture pour un ratio de : Insuffisance en USD/Total des besoins en USD.
- Si nous avons un excédent (USD à vendre au comptant), nous considérons que nous sommes sur-couvert pour un ratio de : Excédents en USD / Total des besoins en USD.

En fin d'année, nous additionnons (sans les compenser) les situations d'excédent et les situations d'insuffisance et nous les rapportons à notre besoin total en USD ce qui nous fournit nos mesures d'efficacité rétrospective.

Nous pouvons mesurer notre sensibilité USD sur le périmètre B to C (HF COMPANY sans LEA) de la façon suivante : une hausse du cours de l'USD (exprimé sous la forme 1 EUR = x USD) de 1 centime conduirait sur la base des comptes 2008 à une dégradation de la marge de 0,29 M€ alors qu'une baisse du cours USD de 1 centime conduirait à une amélioration de notre marge comptable de 0,29 M€ sur la base d'un volume annuel de 53,5 MUSD d'achats comptabilisés sur le périmètre B to C.

La position de LEA joue en sens inverse pour le différentiel entre ses ventes en USD et ses achats en USD, soit sur un an un montant de 9,1 MUSD en 2008. La sensibilité diminue donc de 17% avec l'intégration de LEA. Une hausse du cours de l'USD (exprimé sous la forme 1 EUR = x USD) de 1 centime conduirait sur la base des comptes 2008 à une amélioration de la marge de 48 K€ alors qu'une baisse du cours USD de 1 centime conduirait à une détérioration de la marge comptable de 48 K€.

Le calcul de sensibilité ne prend pas en compte les opérations de couverture, compte tenu du fait que les opérations de couverture sont à un cours quasiment identique au cours moyen de la période et compte tenu des volumes couverts, la prise en compte des opérations de couverture aboutit à une sensibilité quasi nulle. La sensibilité des instruments de couverture de change est incluse dans leur valeur de marché (Mark to Market) donc dans l'impact de leur valorisation sur les Capitaux Propres.

Les politiques de couverture du risque de change du Groupe sont adaptées.

Au 31 décembre 2008, l'engagement d'achat du Groupe représente 21,9 MUSD dont 21,9 MUSD échus sur 2009.

Le résultat de change 2008 du Groupe sur le dollar est négatif de 364 K€. Conformément aux nouvelles normes IFRS, ce résultat de change est intégré dans le coût des achats consommés.

Les conséquences sociales de l'activité :

L'effectif total du Groupe HF COMPANY est en progression au 31 décembre 2008 avec 437 personnes contre 403 personnes au 31 décembre 2007.

Cet effectif se décompose en 126 cadres et assimilés, 310 employés et 1 contrat de qualification ou assimilé.

Les filiales implantées hors du territoire français représentent 34% de cet effectif contre 27% au 31 décembre 2007. Les salariés de ces filiales ont des contrats de travail de droit local.

Le personnel féminin représente 34% de nos effectifs et 17% de l'encadrement (contre 21% en 2007). Le Groupe veille à la stricte application des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En France, les effectifs par tranche d'âge sont les suivants :

Tranche d'âge	en %
-25 ans	9%
25 à 35 ans	44%
36 à 45 ans	31%
46 à 55 ans	15%
+ 55 ans	1%
	100%

L'effectif du Groupe ne connaît pas de variations saisonnières. La politique de recrutement du Groupe privilégie les CDI. Il existe 33 contrats de type à durée déterminée dans le Groupe au 31 décembre 2008 pour 26 au 31 décembre 2007.

Le temps de travail au sein du Groupe varie en fonction des filiales et des législations applicables.

Le Groupe n'utilise pratiquement pas l'intérim si ce n'est comme un outil de recrutement en vue de l'embauche ultérieure sous forme de CDI.

Le recours à la sous-traitance internationale est lié à la recherche de compétitivité et de compétences techniques.

Les conséquences environnementales de l'activité :

L'activité du Groupe n'a pas de conséquences significatives en matière d'environnement.

B) L'ACTIVITÉ PROPRE DE LA SOCIÉTÉ HF COMPANYY

La société HF COMPANYY dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 5 M€ contre 4,6 M€ en 2007.

Les produits de la SA HF COMPANYY sont constitués pour 5 M€ de prestations de services auprès des filiales du Groupe contre 4,3 M€ en 2007 et pour 2,6 M€ de dividendes contre 5,7 M€ en 2007.

La SA HF COMPANYY dégage un résultat net de 4 M€ en 2008 contre 7 M€ en 2007.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

Commentaires sur l'activité de la société HF COMPANYY au cours de l'exercice écoulé :

L'activité de HF COMPANYY en tant que Holding, tête de Groupe, se confond avec l'activité du Groupe. Les commentaires liés aux faits marquants, aux événements importants intervenus depuis la clôture, à l'évolution prévisible et aux perspectives d'avenir ne sont pas distincts des commentaires sur les comptes consolidés.

II - LES RÉSULTATS

L'AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 3 974 886 €, de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes 2 478 300 €
- le solde, soit 1 496 586 € en totalité au compte «report à nouveau ».

Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,66 €, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI. Le paiement des dividendes sera effectué le 15 juillet 2009.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Au titre de l'Exercice	a) Revenus éligibles à la réfaction		b) Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2005	2 068 302 €	-	-
2006	1 861 472 €	-	-
2007	2 481 962 €	-	-

LES CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI 39-4) :

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 48 887 Euros et l'impôt correspondant.

III – LE CAPITAL DE LA SOCIETE

L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ (L 233-13) :

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2008, plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, de 66,66%, de 90% et de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires détenant	Capital	Droits de vote
Plus de 5%	Laurent BURDIN (+ LBCO) Eric TABONE Eric BERTHAUD (+ High Invest) Yves BOUGET TOCQUEVILLE FINANCE	Laurent BURDIN (+ LBCO) Eric TABONE Eric BERTHAUD (+ High Invest) Yves BOUGET TOCQUEVILLE FINANCE
Plus de 10%	Yves BOUGET	Yves BOUGET Eric TABONE TOCQUEVILLE FINANCE
Plus de 15%		Yves BOUGET
Plus de 20%		Yves BOUGET
Plus de 25%		
Plus de 33,33%		
Plus de 50%		
Plus de 66,66%		
Plus de 90%		
Plus de 95%		

Au cours de l'exercice 2008, les déclarations de franchissements de seuils suivantes ont été faites :

Seuils légaux :

- HF COMPANY : 5% du capital à la hausse le 18 février 2008 avant réduction du capital.
- HF COMPANY : 5% du capital à la baisse le 30 mai 2008 suite à la réduction du capital
- Mr Eric TABONE : 10% des droits de vote à la hausse le 30 mai 2008 suite à la réduction du capital.

Seuils statutaires :

- SGAM : 1% du capital et des droits de vote à la baisse le 29 février 2008.
- ALTO INVEST : 3% du capital à la hausse le 16 mai 2008.
- TOCQUEVILLE FINANCE : 11% du capital à la hausse le 13 juin 2008
- ALTO INVEST : 3% des droits de vote à la hausse le 17 juillet 2008.
- TOCQUEVILLE FINANCE : 9% des droits de vote à la hausse le 10 octobre 2008
- ALTO INVEST : 4% du capital à la hausse le 29 octobre 2008.

Répartition du capital le 19 mars 2009 (date du Conseil arrêtant les comptes 2008) :

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Yves BOUGET au nominatif	538 344	14,34%	1 076 688	22,62%
Eric TABONE au nominatif	240 142	6,40%	480 284	10,09%
Annie LUDENA au nominatif	65 348	1,74%	130 696	2,75%
Dominique GARREAU	21 212	0,56%	21 212	0,45%
Sous-total membres du Conseil d'Administration	865 046	23,04%	1 708 880	35,90%
Titres autodétenus teneur de marché	8 756	0,23%	0	0,00%
Titres autodétenus CIC	19 584	0,52%	0	0,00%
Titres autodétenus nominatif	18 092	0,48%	0	0,00%
Public au nominatif vote double	207 154	5,52%	414 308	8,70%
Public au nominatif vote simple	278 884	7,43%	278 884	5,86%
Public	2 357 484	62,78%	2 357 484	49,53%
Total actions	3 755 000	100,00%	4 759 556	100,00%

Titres auto détenus

46 432

Droits de vote incluant l'autodétention :

4 805 988

Répartition du capital le 14 mars 2008 (date du Conseil arrêtant les comptes 2007) :

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Yves BOUGET au nominatif	538 344	13,01%	1 076 688	22,33%
Eric TABONE au nominatif	240 142	5,81%	480 284	9,96%
Laurent BURDIN au nominatif	86 715	2,10%	173 430	3,60%
LBCO au nominatif	120 000	2,90%	120 000	2,49%
Annie LUDENA au nominatif	65 348	1,58%	130 696	2,71%
Eric BERTHAUD	278 884	6,74%	278 884	5,78%
Dominique GARREAU	21 212	0,51%	21 212	0,44%
Sous-total membres du Conseil d'Administration	1 350 645	32,65%	2 281 194	47,31%
Titres autodétenus teneur de marché	1 281	0,03%	0	0,00%
Titres autodétenus CIC	224 716	5,43%	0	0,00%
Titres autodétenus nominatif	20 000	0,48%	0	0,00%
Public au nominatif vote double	429	0,01%	858	0,02%
Public au nominatif vote simple	10	0,00%	10	0,00%
Public	2 539 523	61,39%	2 539 523	52,67%
Total actions	4 136 604	100,0%	4 821 585	100,0%

Titres auto détenus 245 997

Droits de vote incluant l'autodétention :

5 067 582

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites ci-dessus.
- En cas de non respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement du seuil de 1% en capital ou en droits de vote, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2% au moins des droits de vote. En dehors de cette disposition, il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires (voir sur ce point le chapitre III du document de référence).
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe ci-après (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe 2.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas à notre connaissance d'accords significatifs conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Conseil d'Administration.

Pacte d'actionnaire :

Néant

Les actions d'autocontrôle (L 233-13) :

Néant

Avis de détention et aliénation de participation croisée :

Néant

Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions :

La société a successivement utilisé deux programmes de rachat d'actions au cours de l'exercice 2008 :

- Le programme autorisé par l'Assemblée Générale du 14 mai 2007 et mis en œuvre par le Conseil d'Administration du 14 mai 2007.
- Le programme autorisé par l'Assemblée Générale du 6 juin 2008 et mis en œuvre par le Conseil d'Administration du 6 juin 2008.

Les caractéristiques essentielles du dernier programme sont :

- Part maximale dont le rachat est autorisé : 10% du capital soit 413 660 actions.
- Prix maximum d'achat : 120 euros
- Objectifs :
 - ◆ Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF COMPANY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
 - ◆ Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
 - ◆ Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
 - ◆ Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - ◆ Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à la résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale mixte.

Dans le cadre de ces programmes, la société a procédé entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008, aux opérations suivantes :

	Stock initial	Achat	Ventes	Stock final
Actionnariat salarié	37 351		19 259	18 092
Animation du titre	1 197	44 068	36 509	8 756
Opérations de croissance externe	5 236		5 236	0
Réduction de capital	113 729	287 459	381 604	19 584
Total	157 513	331 527	442 608	46 432

Les achats et ventes liés à l'animation du titre ont été effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (Association Française des Marchés Financiers).

Les actions acquises l'ont été au cours moyen de 13,66 € pour un montant total de 4 167 140 € hors frais de négociation.

Les actions cédées l'ont été au cours moyen de 11,16 € pour un montant total de 407 566 € hors frais de négociation.

Le montant global des frais de négociation relatifs à ces opérations s'est élevé à 13 282 €.

Il est précisé que les actions détenues sont affectées comme suit au 31 décembre 2008 :

- 18 092 actions pour l'actionnariat salarié, soit 0,48% du capital.
- 8 756 actions pour l'animation du titre via le contrat de liquidité AMAFI, soit 0,23% du capital.
- 19 584 actions affectées à l'objectif de réduction de capital, soit 0,52% du capital.

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société est de 46 432 actions pour une valeur comptable de 339 650 € évaluée au cours d'achat et une valeur nominale de 23 216 €. Le nombre d'actions auto-détenues représente 1,24% du capital.

Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF COMPANYY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF.
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société.
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions.
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 juin 2008 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 15 020 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, précédemment intégrée dans la délégation d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires, expire le 13 juillet 2009.

En conséquence, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir la renouveler et donc conférer au Conseil d'Administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 20 millions euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire (article L. 225-129-2 du Code de Commerce)

Les délégations de compétence en la matière prennent fin le 13 juillet 2009. En conséquence, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir les renouveler et donc conférer au Conseil d'Administration :

- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires ;
- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de donner au Conseil d'Administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires, et ce à l'effet de financer les besoins de l'entreprise.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourrait être supérieur à 1,5 millions d'euros, étant précisé qu'en cas d'émission par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, ce montant sera en outre limité à 20% du capital par an. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 50 millions d'euros.

Il est prévu, dans le cadre de ces délégations, de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Conformément à la Loi, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Ces émissions pourraient être réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Pour permettre notamment d'atteindre un plus grand nombre d'investisseurs, le Conseil d'Administration pourrait, le cas échéant, supprimer le droit préférentiel de souscription.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'émission sans droit préférentiel de souscription pourrait être réalisée par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier.

En cas d'émission par une offre au public sans droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

En cas d'offre au public ou d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de Commerce au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières (article L. 225-147 du Code de Commerce)

Pour faciliter les opérations de croissance externe, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir conférer au Conseil d'Administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10% du capital social. Ce plafond serait indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail)

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionnariat salarié, il est également proposé à la prochaine Assemblée Générale de statuer sur un projet de délégation à donner au Conseil d'Administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la Loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du Travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 150 000 euros.

A cet effet, nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation pour une durée de 26 mois.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir aux termes des neuvième à treizième résolutions et que vous lui avez consentis lors de l'Assemblée Générale du 6 juin 2008 dans les huitième à dixième résolutions en période d'offre publique. Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.

Délégation aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique dans le cadre de l'exception de réciprocité

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir consentir au Conseil d'Administration une délégation de compétence à l'effet de décider une émission de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles des actions HF COMPANY et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre, dans la limite des plafonds suivants :

- le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons ne pourra être supérieur à 1 877 500 euros. Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.
- le nombre maximum de bons de souscription d'actions pouvant être émis sera égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Cette délégation ne serait utilisable exclusivement en période d'offre dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable et serait consentie pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les 18 mois de la présente Assemblée Générale.

IV – LES MANDATAIRES

Mode d'exercice de la Direction Générale

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 24 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration.

Rémunération des mandataires sociaux

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Yves BOUGET Président Directeur Général	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	240 238	277 748
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	240 238	277 748

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Eric TABONE Directeur Général Délégué	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	183 950	212 460
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	183 950	212 460

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Yves BOUGET Président Directeur Général	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	186 000	186 000	215 000	215 000
- rémunération variable	50 770	50 770	59 280	59 280
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature (véhicule)	3 468	3 468	3 468	3 468
TOTAL	240 238	240 238	277 748	277 748

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Eric TABONE Directeur Général Délégué	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	130 000	130 000	150 000	150 000
- rémunération variable	50 770	50 770	59 280	59 280
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature (<i>véhicule</i>)	3 180	3 180	3 180	3 180
TOTAL	183 950	183 950	212 460	212 460

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Annie LUDENA Jetons de présence Autres rémunérations	0 53 185 (1)	0 52 153 (1)
Dominique GARREAU Jetons de présence Autres rémunérations	0 108 000 (2)	0 144 000 (2)
Eric BERTHAUD Jetons de présence Autres rémunérations	0 165 000 (3)	0 152 031 (3)
Olivier SCHUMACHER Jetons de présence Autres rémunérations	3 000 0	0 0
Joël SAVEUSE Jetons de présence Autres rémunérations	1 500 0	0 0
TOTAL	330 685	348 184

(1) Autres rémunérations dans le cadre d'une activité salariée.

(2) Contrat de consultant pour le Laboratoire des Applications Numériques.

(3) Rémunérations au titre du mandat.

Tableau 4 : Contrats de travail, régimes supplémentaires, indemnités et avantages divers dont bénéficient les Dirigeants Mandataires sociaux

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Yves BOUGET Président Directeur Général Date de début de mandat : 09/05/1996 Date de fin de mandat : néant (mandat en cours)		X	X			X		X
Eric TABONE Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 08/12/1998 Date de fin de mandat : néant (mandat en cours)		X	X			X		X

Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

L'information relative à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 est la suivante :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice) Données en €	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées		
	Rémunérations		dont avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature	Honoraires (2)
Au titre du mandat	Autres rémunérations (1)					
Yves BOUGET	277 748		3 468			
Eric TABONE	212 460		3 180			
Annie LUDENA		52 153				
Dominique GARREAU						144 000
Eric BERTHAUD	152 031		2 400			

Les montants sont exprimés en valeur brute, avant charges sociales et impôts.

(1) Autre rémunération dans le cadre d'une activité salariée.

(2) Contrat de consultant pour le Laboratoire des Applications Numériques.

Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice) Données en €	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées		
	Rémunérations		dont avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature	Honoraires (2)
Au titre du mandat	Autres rémunérations (1)					
Yves BOUGET	240 238		3 468			
Eric TABONE	182 950		3 180			
Annie LUDENA		53 185				
Dominique GARREAU						108 000
Eric BERTHAUD				165 000		

Les montants sont exprimés en valeur brute, avant charges sociales et impôts.

(1) activité salariée

(2) contrat de consultant pour le Laboratoire des Applications Numériques.

Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice) Données en €	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées		
	Rémunérations		dont avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature	Honoraires (2)
Au titre du mandat	Autres rémunérations (1)					
Yves BOUGET	252 960		3 468			
Eric TABONE	196 384		3 180			
Annie LUDENA		50 738				
Dominique GARREAU				26 630		82 875
Eric BERTHAUD				165 000		

Les montants sont exprimés en valeur brute, avant charges sociales et impôts.

(1) activité salariée

(2) contrat de consultant pour le Laboratoire des Applications Numériques.

Laurent BURDIN n'a plus de rémunération au titre de l'exercice 2006 et 2007 car il a quitté ses fonctions au sein d'HF COMPANYY.

La rémunération de Monsieur BOUGET, Président Directeur Général et de Monsieur Eric TABONE, Directeur Général Délégué inclut une part variable.

Cette partie variable autorisée et fixée par le Conseil d'Administration et assise sur un % constant appliqué au résultat net consolidé avant amortissement des survaleurs et avant part des minoritaires.

Au titre de 2006, versé en 2007, la partie variable ressort à 50 770 € pour chacune des personnes concernées.
 Au titre de 2007, versé en 2008, la partie variable ressort à 59 280 € pour chacune des personnes concernées.
 Au titre de 2008, versé en 2009, la partie variable ressort à 47 351 € pour chacune des personnes concernées.

Il n'existe aucun régime de retraite spécifique lié à la qualité de mandataire. En 2008, Messieurs BOUGET et TABONE, Président Directeur Général et Directeur Général Délégué et Mme LUDENA, Chargée de mission bénéficient du régime de retraite par capitalisation en vigueur pour les cadres de la Holding HF COMPANYY.

Il n'a pas été attribué par la société HF COMPANYY à ses mandataires aucune action gratuite, ni stock-options (L 225-102-1).

Il n'existe pas de système de primes de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux.

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux :

Yves BOUGET :

- Président Directeur Général d'HF COMPANYY
- Administrateur de LOM
- Gérant de la SARL CIRDE
- Président du Conseil d'Administration de LOMIT
- Président de CFI
- Président de LEA
- Gérant de la SARL AVIVOX

Eric TABONE :

- Administrateur et Directeur Général Délégué d'HF COMPANYY
- Président de la SAS METRONIC
- Président de la SAS KAORKA
- Président des SAS OMENEX et IMA
- Directeur Général de la SAS C.F.I
- Directeur Général de la SAS AVIDSEN
- Directeur de Linia POLSKA
- Gérant d'EXTEL Italie et de Compagnie Franco Iberica
- Gérant de la Société Privée à Responsabilité Limitée BENELOM
- Gérant des SCI Saint-Eloi, BBT IMMO, SCI TOX, SCI St Augustin
- Administrateur délégué de LOMIT
- Représentant permanent de la SA HF COMPANYY, Présidente de la SAS ACBS
- Représentant permanent de la SAS METRONIC, Présidente de la SAS NABUCO

Annie LUDENA :

- Administrateur d'HF COMPANYY
- Chargée de mission auprès de la Présidence HF COMPANYY
- Gérante de la SARL MEDIAPRICE

Dominique GARREAU :

- Administrateur d'HF COMPANYY
- Gérant de la SARL LAN
- Gérant de l'EURL Dominique Garreau Conseil
- Administrateur de la SAS CEERAM

Olivier SCHUMACHER :

- Administrateur d'HF COMPANYY
- Directeur Général Mont-Blanc Alpen Stock
- Directeur Général Grandes Jorasses Holding
- Gérant de Chaptal & Co
- Gérant de SCI des Crocodiles
- Gérant de SCI Coccinelles
- Gérant de SARL La Compagnie de l'an 1

Joël SAVEUSE :

- Administrateur d'HF COMPANYY
- Directeur Général de REAL
- Gérant SARL Le Clos Fleuri
- Membre du Directoire du Groupe METRO GMBH

Jetons de présence :

L'Assemblée Générale du 14 mai 2007 a fixé à 30 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2007 et au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il a été versé à l'occasion du Conseil d'Administration du 13 mars 2009, au titre de l'exercice 2008, aux administrateurs indépendants 750 € par présence aux conseils d'administration et par administrateur, soit au global la somme de 3 000 €.

V – LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Renouvellement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant

Lors de l'Assemblée Générale du 6 juin 2008, il a été procédé au renouvellement aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire le cabinet AC Audit Conseil pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il a été procédé également au renouvellement aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur François BIDARD pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Renouvellement de DELOITTE & ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire.

Il est proposé de renouveler DELOITTE & Associés dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nomination de la Société BEAS, commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Olivier ROZES.

Il est proposé de nommer la Société BEAS, représentée par Monsieur Alain PONS, sise 7-9 Villa Houssay à 92524 Neuilly sur Seine Cedex, en remplacement de Monsieur Olivier ROZES dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

VI– LES SALARIES

La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice (225-102) :

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de Commerce représentait 0% du capital social de la société.

VII– LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

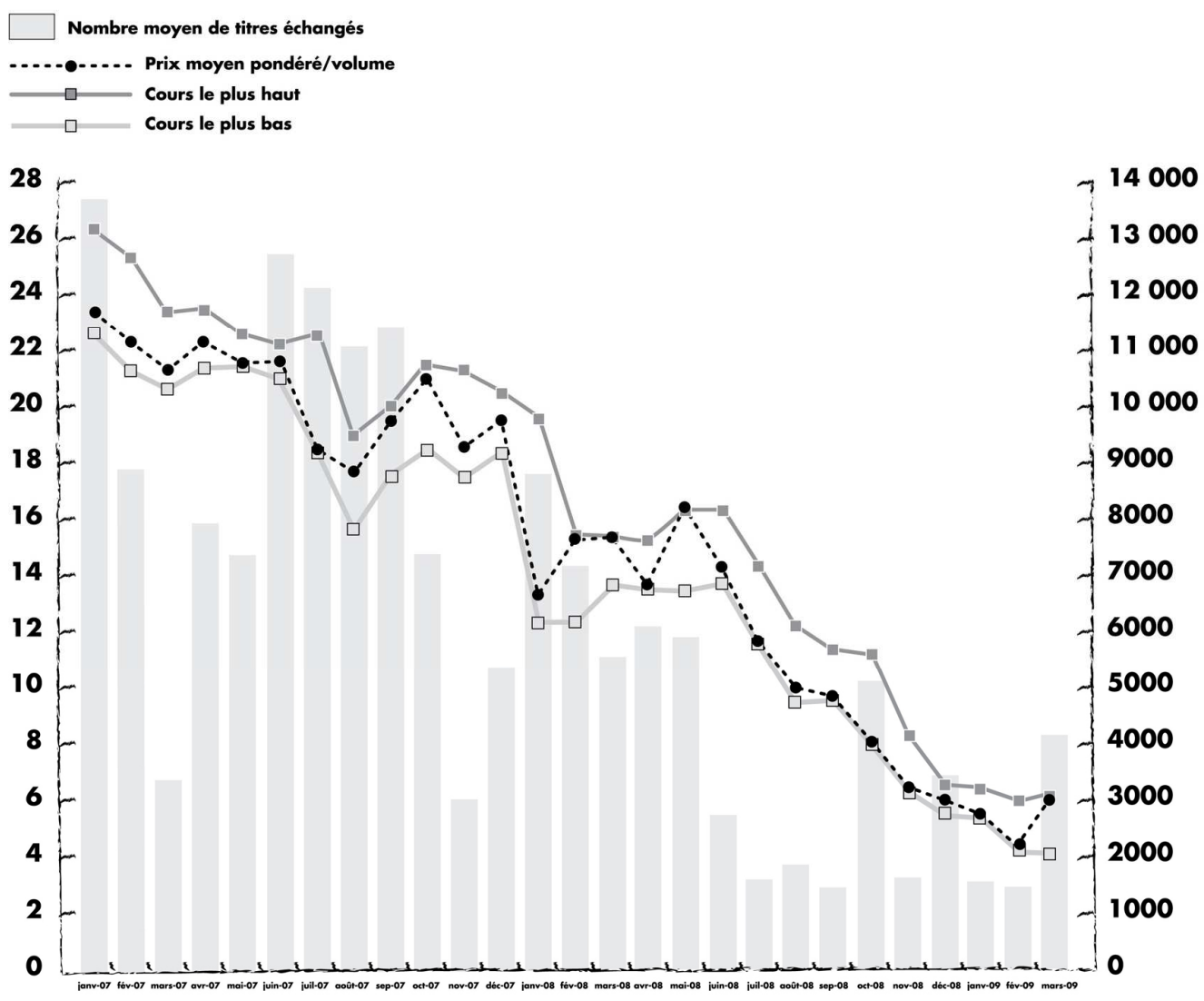
Nos commissaires aux comptes les présentent et donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

VIII - MODIFICATIONS STATUTAIRES :

Néant

IX - L'ACTION HF COMPANY EN BOURSE

Mois	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Nombre moyen de titres échangés	Prix moyen pondéré/volume
janvier-05	28,08	24,11	9 020	27,20
février-05	30,99	26,67	6 222	30,70
mars-05	37,60	30,88	9 942	34,70
avril-05	37,80	30,50	14 072	31,30
mai-05	49,80	30,85	28 652	48,30
juin-05	57,50	47,68	10 009	49,60
juillet-05	52,35	49,00	12 602	50,00
août-05	51,00	46,90	3 697	47,40
septembre-05	51,85	45,00	13 712	47,00
octobre-05	48,50	37,20	25 392	39,00
novembre-05	43,50	34,30	15 611	43,10
décembre-05	47,25	39,20	11 821	40,20
janvier-06	46,00	39,45	14 794	42,40
février-06	45,00	41,49	3 740	43,10
mars-06	44,78	40,41	8 959	42,00
avril-06	43,75	37,65	8 975	41,50
mai-06	44,00	36,00	4 738	38,80
juin-06	39,78	31,30	5 050	32,40
juillet-06	33,00	17,55	41 246	18,70
août-06	22,50	15,10	25 469	22,10
septembre-06	25,00	20,60	16 764	22,50
octobre-06	23,40	20,30	9 003	20,30
novembre-06	21,80	19,20	12 647	21,10
décembre-06	23,05	20,50	11 437	22,70
janvier-07	26,25	22,80	13 746	23,40
février-07	25,80	21,11	8 941	22,10
mars-07	23,71	20,82	3 469	21,20
avril-07	23,78	21,20	7 989	22,10
mai-07	22,80	21,40	7 327	21,60
juin-07	22,18	21,00	12 849	21,70
juillet-07	22,59	18,20	12 133	18,40
août-07	19,13	15,92	11 058	17,90
septembre-07	20,00	17,60	11 459	19,50
octobre-07	21,50	18,50	7 392	21,00
novembre-07	21,38	17,55	3 008	18,70
décembre-07	20,51	18,25	5 377	19,50
janvier-08	19,93	12,11	8 845	13,20
février-08	15,50	12,20	7 145	15,20
mars-08	15,40	13,91	5 619	15,30
avril-08	15,25	13,66	6 048	13,80
mai-08	16,10	13,64	5 919	16,10
juin-08	16,10	13,97	2 781	14,10
juillet-08	14,12	11,70	1 686	11,80
août-08	12,09	9,50	1 916	10,00
septembre-08	11,50	9,54	1 453	9,80
octobre-08	11,14	8,00	5 174	8,00
novembre-08	8,20	6,11	1 720	6,70
décembre-08	6,79	5,70	3 535	6,00
janvier-09	6,62	5,34	1 600	5,60
février-09	6,00	4,31	1 502	4,30
mars-09	6,30	4,01	4 363	6,00



Conclusion :

Nous vous demandons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur Rapport Général.

Votre Conseil d'Administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'Administration.



ANNEXE I : TABLEAU DE RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

HF COMPANY	2008	2007	2006	2005	2004
Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	N (en €)	N-1 (en €)	N-2 (en€)	N-3 (en €)	N-4 (en €)
I) Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 877 500	2 068 302	2 068 302	2 068 302	2 068 302
Nombre d'actions ordinaires (division par 4 du nominal le 28/01/2005)	3 755 000	4 136 604	4 136 604	4 136 604	783 775
Nombre d'actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	449 436	449 436	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droit souscription	449 436	449 436	0	0	0
II) Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	5 043 899	4 561 519	4 250 977	3 990 855	3 257 839
Résultat avant impôts, participations et dotations	4 471 078	8 082 122	3 092 132	4 330 508	5 817 208
Impôt sur les bénéfices	378 414	663 238	77 108	698 017	548 449
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participations et dotations	3 974 886	7 010 605	2 975 072	3 614 586	5 215 095
Résultat distribué	2 478 300	2 481 962	1 861 472	2 068 302	1 567 550
III) Résultat par action					
Résultat après impôts et participation mais avant dotations	1,09	1,79	0,73	0,88	6,72
Résultat après impôts, participation et dotations	1,06	1,69	0,72	0,87	6,65
Dividende distribué par actions	0,66	0,66	0,45	0,50	0,50 (*)
IV) Personnel					
Effectif moyen des salariés employés sur l'exercice (nombre de personnes)	17	16	15	14	14
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 357 703	1 035 921	924 108	899 492	846 598
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	546 608	442 624	384 417	379 695	356 088

(*) 0,50 € compte tenu de la division du nominal par 4 le 31/01/2005 soit 2 € distribué au titre de l'exercice 2004.

ANNEXE II : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

En €	Date de l'AG	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisation(s) au cours des années précédentes	Utilisation(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS et/ou par incorporation de réserves, bénéfices, primes	14/05/2007	13/07/2009	1 500 000 €*	(1)	0	1 275 282 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	14/05/2007	13/07/2009	1 500 000 €*	0	0	1 275 282 €
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	14/05/2007	13/07/2009	10% du capital	0	0	10% du capital
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	06/06/2008	06/08/2010	150 000 €	0	0	150 000 €
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement en période d'OP	06/06/2008	05/12/2009	2 068 302 €	0	0	2 068 302 €
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	06/06/2008	05/08/2011	1/3 du capital	0	0	1/3 du capital (2)
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	06/06/2008	05/08/2011	5% du capital	0	0	5% du capital

* Le plafond de ces deux délégations est commun

(1) Utilisé à hauteur de 224 718 €, montant maximal de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des BSAAR émis en juillet 2007

(2) S'impute sur ce plafond le montant nominal des actions pouvant résulter de l'exercice des stock-options soit 7 024,5 €

ANNEXE III : TABLEAU DE SYNTHESE DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Nom et Prénom	LUDENA Annie
Qualité	Administrateur
Identité et Qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Montant total des instruments financiers acquis	110
Prix moyen pondéré	10 €
Montant total des acquisitions	1 098,90 €

Nom et Prénom	SCHUMACHER Olivier
Qualité	Administrateur
Identité et Qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Date de l'opération	06/01/2009
Montant total des instruments financiers acquis	5 652
Prix moyen pondéré	6,47 €
Montant total des acquisitions	36 568,44 €

Description de l'instrument financier	Actions
Date de l'opération	25/02/2008
Montant total des instruments financiers acquis	1 688
Prix moyen pondéré	13,35 €
Montant total des acquisitions	22 540,40 €



COMPTES CONSOLIDES

e x e r c i c e 2 0 0 8

I . BILAN

II . COMPTE DE RESULTAT

III . TABLEAU DE TRESORERIE CONSOLIDE

IV . TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

V . ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

VI . RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

VII . TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES CONSOLIDÉS

I- BILAN

En K€	Comptes publiés IFRS au 31/12/2008			Comptes publiés IFRS au 31/12/2007			
	ACTIF	Brut	Amortissements et provisions	Net	Brut	Amortissements et provisions	Net
	Immobilisations incorporelles	51 897	11 897	40 000	50 743	10 104	40 639
	Immobilisations corporelles (1)	13 771	8 010	5 760	13 617	7 392	6 225
	Autres actifs financiers	1 044	515	529	1 019	479	540
	TOTAL ACTIFS NON COURANTS	66 712	20 423	46 289	65 379	17 975	47 404
	Stocks	24 793	1 478	23 315	23 376	2 049	21 327
	Clients et comptes rattachés	39 571	1 162	38 410	45 410	1 194	44 216
	Autres créances et comptes de régularisation	6 653	399	6 254	6 959	399	6 561
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 439	100	29 339	33 542		33 542
	Instruments financiers				101		101
	TOTAL ACTIFS COURANTS	100 456	3 138	97 318	109 388	3 641	105 747
	TOTAL GENERAL ACTIF	167 168	23 561	143 607	174 767	21 616	153 151
	(1) crédit bail et construction immobilières	2 730	582	2 148	2 730	507	2 223

COMPTES CONSOLIDÉS

I- BILAN

En K€	Comptes publiés IFRS au 31/12/08	Comptes publiés IFRS au 31/12/07
PASSIF		
Capitaux propres	67 503	66 541
Capitaux propres - part du Groupe	66 573	65 666
. Capital émis	1 878	2 068
. Prime d'émission	39 371	39 371
. Réserves	21 392	21 405
. Résultat	5 261	5 874
. Impacts retraitements IFRS sur capitaux propres (en solde)	(1 329)	(3 051)
Intérêts minoritaires	930	875
. Résultat	(15)	54
. Réserves	946	820
Passif non courant	28 359	31 008
. Emprunts portant intérêts (1)	24 352	27 018
. Impôts différés	2 366	2 115
. Provisions	1 153	1 371
. Subvention à réintégrer (2)	488	504
Passif courant	47 745	55 602
. Fournisseurs et comptes rattachés	20 054	21 712
. Autres dettes d'exploitation	13 034	16 902
. Provisions sur garanties clients	420	551
. Emprunts court terme (3) et (4)	12 777	13 232
. Instruments Financiers	1 460	3 206
TOTAL GENERAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	143 607	153 151
(1) dont emprunt crédit bail	569	753
(2) dont subventions crédit bail immobilier	488	504
(3) dont concours bancaires courants	11 213	11 706
(4) dont effets escomptés non échus	1 564	1 526

COMPTES CONSOLIDÉS

II- COMPTE DE RÉSULTAT

En K€	Comptes publiés IFRS au 31/12/08	Comptes publiés IFRS au 31/12/07
Chiffre d'affaires	131 787	142 935
Achats	80 959	91 253
Variation de stocks	-1 697	-1 001
Charges externes	20 867	19 747
Charges de personnel	18 107	17 798
Impôts et taxes	1 301	1 235
Dotations nettes aux amortissements d'exploitation	3 567	2 868
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	-101	-131
Autres produits et charges courants	233	-229
Résultat opérationnel courant	9 017	10 937
Dotations nettes non courantes	-217	-97
Autres produits et charges non courants	-580	-178
Résultat opérationnel	8 654	10 856
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1 115	606
Coût de l'endettement financier brut	1 926	1 721
Coût de l'endettement financier net	811	1 115
Autres produits et charges financières	-373	-56
Charge d'impôt	2 224	3 757
Résultat net	5 246	5 928
Intérêts minoritaires	-15	54
Résultat du Groupe	5 261	5 874
Nombre d'actions	3 755 000	4 136 604
Résultat par action (*)	1,34	1,42
Résultat par action dilué en €	1,34	1,42

(*) Le nombre d'actions retenu pour le calcul est pondéré suite à la réduction de capital opérée le 30/05/2008 : 4 136 604 jusqu'au 30 mai puis 3 755 000 jusqu'au 31 décembre, soit une pondération annuelle de 3 911 824. $RNPG = 5 261 \text{ K€} / 3 911 824 = 1,34 \text{ €}$.

COMPTES CONSOLIDÉS

III- TABLEAU DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En K€	Comptes publiés IFRS au 31/12/08	Comptes publiés IFRS au 31/12/07
Résultat net consolidé	5 246	5 928
Variations nettes aux provisions et amortissements	2 759	3 312
Effet IFRS sans conséquence de cash (stock options et juste valeur)	321	128
QP Subventions investissement & PCA	-17	-5
Cession produits	-10	-72
Cession charges	205	149
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	8 504	9 440
Coût de l'endettement financier net	811	1 115
Charge d'impôt	2 224	3 757
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	11 539	14 312
Stocks	-1 324	-3 384
Clients	4 007	1 545
Fournisseurs	-1 520	615
Autres	-2 168	1 118
Variation BFR lié à l'activité	-1 005	-106
Impôt versé	-2 003	-3 498
FLUX NET DE TRESORERIE LIE PAR L'ACTIVITE	8 531	10 708
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 553	-3 409
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	10	40
Décassements liés aux acquisitions financières	-331	-356
Décassements liés aux rachats d'actions	-3 778	-2 063
Encaissements liés aux cessions financières		271
Incidence variation de périmètre		-33
Dividendes reçus		
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-6 652	-5 550
Dividendes versés :		
- aux actionnaires de HF	-2 464	-1 842
- aux minoritaires des sociétés intégrées	-10	-18
Remboursement d'emprunt	-2 863	-2 723
Nouveaux emprunts		18 860
Augmentation de capital part des minoritaires	81	
Autres flux liés aux opérations de financement		899
Coût de l'endettement financier net	-811	-1 115
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-6 067	14 061
Variation BFR hors exploitation	427	-506
Incidences des variations des cours des devises	116	54
VARIATION DE LA TRESORERIE	-3 645	18 767
Trésorerie d'ouverture	20 308	1 541
Trésorerie de clôture	16 663	20 308
VARIATION DE LA TRESORERIE	-3 645	18 767

COMPTES CONSOLIDÉS

IV- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres 2008 :

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
31/12/2006	2 069	39 371	19 781	4 908	66 129
Résultat exercice 2006			4 908	-4 908	
Dividendes			-1 861		
Résultat exercice 2007				5 874	
Ecart de conversion			52		
Annulation de dividendes			20		
Provision titres TONNA			-202		
Titres d'autocontrôle			-2 054		
BSAR			899		
Retraitement IFRS (1)			-3 146		
Autres			-42		
31/12/2007	2 069	39 371	18 355	5 874	65 669
Résultat exercice 2007			5 874	-5 874	
Dividendes			-2 482		
Résultat exercice 2008				5 261	
Ecart de conversion			116		
Annulation de dividendes			18		
Provision titres TONNA			-36		
Titres d'autocontrôle et réduction du capital	-191		-3 514		
BSAR					
Retraitement IFRS (1)			1 776		
Autres			-44		
31/12/2008	1 878	39 371	20 063	5 261	66 573

(1) Détail des retraitements IFRS (en K€) :

3 105	: extourne 31 décembre 2007 des couvertures de taux et de change (IAS 39)	
- 1 329	: impacts retraitements IFRS sur capitaux propres au 31/12/2008 dont :	
Total :	1 776	
		- 524 : couverture de change (IAS 39)
		- 831 : couverture de taux (IAS 39)
		26 : stock options (IFRS 2)
		-1 329

Tableau de variation des minoritaires :

en K€	Réserves	Résultat
31/12/2006	684	168
Résultat 2006	168	-168
Résultat 2007		54
Dividendes minoritaires	-18	
Autres	-15	
31/12/2007	819	54
Résultat 2007	54	-54
Résultat 2008		-15
Dividendes minoritaires	-10	
Autres	81	
31/12/2008	944	-15

COMPTES CONSOLIDÉS

V- ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 - Présentation générale des comptes annuels

1 Identification du Groupe

La publication présente, concerne les comptes consolidés du Groupe HF COMPANY, dont la société mère est HF COMPANY.

La société HF COMPANY est une Société Anonyme, dont le siège se situe à l'adresse :
Node Park Touraine 37 310 TAUXIGNY

La société a été créée le 15/05/1996 pour une durée de 100 ans.

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS 405 250 119 00030.

Le code NAF de la Société est le 6420Z.

Le capital social est de 3 755 000 actions de valeur nominale 0,5 € soit un capital émis et libéré de 1 877 500 €

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 13 mars 2009.

La société a pour objet :

- la création ou la prise de participations majoritaires ou non dans toutes entreprises industrielles, commerciales ou civiles, quel qu'en soit l'objet ou la forme
- l'animation de la politique du Groupe et le contrôle des entreprises placées sous sa dépendance
- la fourniture de tous services et de toutes prestations à ces entreprises dans les domaines techniques, financiers, administratifs, juridiques, immobiliers, comptables, etc. ...
- l'achat, la vente, la transformation, la fabrication et la location de tous matériels
- toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

2 Présentation des documents financiers

Au 31 décembre 2008, les comptes consolidés du Groupe HF COMPANY sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards tels qu'adoptés par l'Union Européenne (règlement 1606 / 2002 du Conseil Européen du 19 juillet 2002).

Les documents financiers sont établis comparativement au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

La monnaie de présentation est l'euro. Les montants sont arrondis au millier d'euro dans les états financiers présentés.

Note 2 - Evénements marquants de l'exercice 2008

1 Evénements marquants

a- Suivi de la garantie de passif évoquée en événements marquants de l'exercice 2006 :

Il n'y a pas eu d'évolution de la procédure depuis l'établissement de l'annexe aux comptes 2007. Le Tribunal de Commerce de Tours devrait rendre son jugement le 23 mars 2009.

b- Réduction de capital :

Le 30 mai 2008, le Conseil d'Administration a utilisé l'autorisation d'annulation d'actions donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2006.

Le Conseil a annulé 381 604 actions affectées à cet objectif dans le cadre du programme de rachat d'actions soit 9,2% du capital avant annulation pour une valeur nominale de 190 802 € et une valeur de rachat de 6 042 467€.

Après cette annulation, le capital social est fixé à 1 877 500 € divisé en 3 755 000 actions de cinquante centimes chacune.

2 Evolution du périmètre

Au cours de l'année 2008, il n'y a pas eu d'évolution significative de périmètre.

Le 1^{er} mars 2008, la société LEA a procédé à l'acquisition de la société de droit américain SURGE TEK LLC spécialisée dans les modules de protection des lignes téléphoniques.

Cette acquisition s'est faite pour un montant de 140 KUSD et a généré un écart d'acquisition de 124 K€ intégré à l'UGT Réseaux.

Le 12 septembre 2008, HF COMPANY a souscrit 25 % du capital de la société AVIVOX SARL, start-up destinée à exploiter une technologie d'IP Dislam – AVILINKS –. La société THESYS, filiale du Groupe HF COMPANY, lui a concédé l'exploitation des brevets et de la marque.

Compte tenu de l'implication de HF COMPANY et de son management dans le projet, ses filiales LEA, LAN, THESYS en support du projet, HF COMPANY contrôle le projet de façon exclusive.

Informations sur la variation de périmètre :

Entreprises	Méthode exercice	
<u>Entreprise entrant dans le périmètre</u>		
SURGE TEK	IG	Achat
AVIVOX	IG	Création
<u>Entreprises sortant du périmètre</u>		
Aucune		
<u>Entreprise changeant de méthode de Consolidation</u>		
Aucune		

IG : intégration globale

NC : non consolidée

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008:

Société	Forme sociale	N° SIREN	Adresse du siège social	Capital social	
HF COMPANY	SA	405 250 119	Node Park Touraine - 37 310 TAUXIGNY	2 068 302 €	Société mère
Intégration globale					% de contrôle
METRONIC	SAS	382 295 780	Node Park Touraine BP1 - 37 310 TAUXIGNY	162 500 €	100%
CIRDE	SARL	401 909 452	La tombe - 37 320 ESVRES	8 000 €	100%
KAORKA (anciennement DISTRATEL)	SAS	773 500 368	La Caillaudière 37 320 ESVRES	1 455 000 €	100%
AVIDSEN	SAS	420 462 533	Node Park Touraine BP1 - 37 310 TAUXIGNY	88 000 €	95%
DOMEXA (anciennement Thesys)	SARL	439 508 078	La Caillaudière 37 320 ESVRES SUR INDRE	8 000 €	94,80%
OMENEX	SAS	312 612 732	32 Rue Augustin Fresnel 37 170 CHAMBRAY LES TOURS	144 000 €	100%
IMA	SAS	412 161 523	32 Rue Augustin Fresnel 37 170 CHAMBRAY LES TOURS	368 000 €	100%
Laboratoire Européen ADSL	SAS	428 781 462	2 Place des Vosges Immeuble Lafayette 92 051 PARIS LA DEFENSE Cedex	807 289 €	100%
FOCH (Sous Groupe)	SC		4 allée André Citroën - 37 320 ESVRES	1 524 €	100%
NABUCO	SAS	440 705 291	Node Park Touraine - 37310 TAUXIGNY	37 240 €	100%
CFI	SAS	384 024 899	Z.I de Fétan- BP321 01603 TREVOUX CEDEX	1 000 000 €	100%
MEDIAPRICE	SARL	491 284 956	La Caillaudière - 37 320 ESVRES	3 000 €	100%
ACBS	SAS	443 095 310	ZA La Bastide Blanche – Bat E3 13 127 VITROLLES	38 250 €	95,12%
LOM	SL		Poligono Industrial La Borda C/ Mas d'en Pujades, nave 3 E 08140 Caldes de Montbui	150 250 €	79,80%
AVIDSEN Electronica	SA		Pologono Industrial 08184 Palau-de-Plegamans	60 120 €	79,80%
EXTEL ITALIA	SRL		via dei campazzi 31 21 040 GERENZANI Italie	10 000 €	100%
LOMIT	SRL		Via Marconi 20 080 VERMEZZO (MI)-Italie	75 000 €	93,33%
AVIDSEN ITALIA			Via Vincenzo Gioberti, 8 20123 MILAN – Italie	100 000 €	85,50%
BENELOM	SPRL		rue du Tige 13 bte 23 B-4040 HERSTAL- Belgique	110 000 €	100%
LINIA POLSKA	SPZOO		Ul.Metalowcow 54156 Wroclaw - Pologne	2 407 500 PLN	97,50%
LEA Technology	Ltd		1822 Room, building A Shenzhen International Chamber of Commerce Fuhua 1 road, Futian District Shenzhen, PRC 518048 - CHINA	4 987 393 CNY	100%
LEA ASIA	Ltd		3104-6, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong	150 000 HK\$	100%
LEA UK	Ltd		90 B High Street TENTERDEN - Kent - TN30 6GX - UK	1 000 £	100%
METRONIC Ltd UK		5996729	REGUS / CARDINAL POINT / PARK ROAD / RICKMANSWORTH / HERTS / WD3 1RE / UNITED KINGDOM	40 000 £	100%
Compagnie Franco Iberica		B 64 307 978	Crta de Martorell a Capellades Pol. Ind. LA PEDROSA Nave No12	20 000 €	100%
LAN	SARL	492 796 362	Node Park Touraine - 37310 TAUXIGNY	894 360 €	100%
BENELOM Sarl	sarl	B131844	61, rue de Strassen 8094 BERTRANGE LUXEMBOURG	650 000 €	100%
SURGE TEK	LLC		1712 S.Wolf Road Wheeling,ILLINOIS 60090 USA	22 058,92 \$	100%
AVIVOX	SARL	508 029 428	Node Park Touraine - 37 310 TAUXIGNY	107 000 €	25%

Quand la forme juridique d'une société filiale détenue à 100% nécessite la détention par un mandataire d'au moins une action, les actions détenues par ce mandataire sont comptées avec celles du Groupe pour la détermination des pourcentages de détention.

Les sociétés non consolidées en 2008 sont les suivantes :

Société	Numero	Siège	Capital	% contrôle	Raisons d'exclusion
M2G	418 215 703	ZI Conneuil - Rue G.Monges 37270 Montlouis sur Loire	57 321 €	33%	en liquidation judiciaire amiable
Medilom	102 047	P.A OUKACHA Casablanca - MAROC	100 000 DH	92%	en dissolution
HF Company Asia Ltd	BR- 30660761	Room 1213, 12/F Citic tower 1 tim mei av, Hong-Kong	100 HKD	100%	en dissolution
LOAM Company Taïwan	BR- 7087 8799	1F N° 7 lane 26 Chien Kong Street	1 000 000 NTD	90%	en dissolution

Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluations en norme IFRS

1 Principes généraux

Conformément aux règles applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence, les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes.

Ces conventions s'inscrivent dans le contexte d'application du référentiel IFRS décrit par ailleurs.

Les charges et les produits du compte de résultat au 31 décembre 2008 enregistrent le résultat de l'activité des 12 mois de l'exercice pour l'ensemble des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation. Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs exercices comptables au 31 décembre.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées du Groupe et les profits en résultant ont été éliminées.

Les comptes consolidés ont été établis selon les principes de consolidation du Groupe HF COMPANY qui sont détaillés au fur et à mesure des postes.

Conformité aux normes IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement Européen et le Conseil Européen, les états financiers consolidés du Groupe HF COMPANY sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB au 31 décembre 2008 et dont le règlement d'adoption est paru au journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation.

Base de préparation des états financiers :

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Le Groupe HF COMPANY estime que l'adoption de ces normes et interprétations au cours des périodes futures ne devrait pas avoir d'impact financier significatif sur les comptes consolidés.

2 Principes de consolidation du Groupe

Les sociétés dans lesquelles le Groupe HF COMPANY exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif et présentant une importance significative sont intégrées globalement. Il n'existe pas au 31 décembre 2008 de société consolidée selon une autre méthode.

Il n'y a pas de restrictions connues sur les transferts de dividendes entre les sociétés du Groupe HF COMPANY.

3 Regroupement d'entreprises

Selon IFRS 3, tous les regroupements d'entreprises qui entrent dans le champ d'application de la norme doivent être comptabilisés comme des acquisitions. Un regroupement d'entreprise est le fait de regrouper des entités distinctes ou des activités au sein d'une seule entité présentant des états financiers.

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, allouer le coût d'acquisition en comptabilisant, à leur juste valeur à cette date, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise (à l'exception des actifs non courants destinés à la vente). Les écarts constatés entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date d'acquisition constituent l'écart d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, conformément à IFRS 3 « regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet de tests de perte de valeur au minimum une fois par an ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent une dépréciation éventuelle. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Pour les modalités de calcul, voir « Note 3 paragraphe 5 Evaluation des actifs incorporels (IAS 36) – écarts d'acquisition ».

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément du goodwill s'ils sont identifiables, c'est à dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le délai d'ajustement des actifs et passifs comptabilisés de manière provisoire est de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Les ajustements de prix impactent l'écart d'acquisition calculé initialement sans limite de temps. Les ajustements de prix qui viennent compenser une charge (garantie de passif) sont comptabilisés en produit.

4 Conversion des comptabilités en monnaies étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les postes du bilan sont convertis en euros sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont utilisés. Les postes du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice. L'écart généré est enregistré en réserve de conversion.

5 Evaluation des actifs incorporels (IAS 36) – écarts d'acquisition

Suite au passage aux normes IFRS, l'évaluation des actifs incorporels est la suivante :

- les écarts d'acquisitions ne sont plus amortis.
- les écarts d'acquisitions sont retenus dans les comptes du Groupe pour leur valeur nette au 01/01/2004.
- réalisation de test semestriel de dépréciation (impairment test) mis en place depuis l'exercice 2003.

La ventilation définitive des écarts d'acquisition de chaque société en fonction de l'activité (le critère de ventilation initial retenu est le CA 2003 pour les écarts d'acquisitions tels qu'ils existaient au 1^{er} janvier 2004, puis la composition du CA à l'entrée pour les nouveaux écarts d'acquisition) s'appuie sur les UGT suivantes :

- Réception TV
- Périphériques Multimédia
- Confortique
- Réseaux Haut-débit

L'UGT « téléphonie mobile » étant dépréciée à 100%, elle n'est plus significative au regard du Groupe HF COMPANY. Elle a été intégrée à l'UGT « Périphériques Multimédia », en conformité avec le plan marketing utilisé par la Direction Générale d'HF COMPANY dans ses analyses stratégiques.

L'UGT « divers industrie » non significative et en fait support à l'activité Réception TV, a été intégrée à l'UGT Réception TV pour rester en cohérence avec les règles de suivi de l'activité du Groupe par la Direction Générale de HF COMPANY.

L'intégration de LEA a impliqué d'ajouter une UGT « réseaux Haut-débit » aux UGT déjà existantes.

Les critères de mesure utilisés pour réaliser l'impairment test sont les suivants :

- Le goodwill net d'une UGT doit être inférieur à 5 fois l'EBE de l'UGT pour l'exercice réalisé,
- Le goodwill net d'une UGT doit être inférieur à 5 fois l'EBE prévisionnel de l'UGT pour l'exercice N+1.

La mesure de cinq fois l'EBE correspond à la juste valeur en ligne avec les critères d'évaluation d'entreprise utilisés par le Groupe. Dans le cas de l'UGT « réseaux Haut-débit » liée directement à l'acquisition de LEA et compte tenu d'une évaluation de cette société sur la base d'un multiple de l'EBE compris entre 5 et 7 (cf document E 2.4.2.2), le critère de juste valeur se fera sur l'EBE multiplié par 6.

L'EBE retenu est l'EBE retraité des dépenses de Recherche et Développement activées pour rester en phase avec l'évaluation initiale de la valeur de LEA.

Si les deux critères convergent positivement, on considère qu'il n'y a pas d'indice de perte de valeur.

Si les deux critères convergent négativement (goodwill net supérieur à 5 fois l'EBE réalisé et prévisionnel), on procède immédiatement à la mise en place du tableau des cash flows actualisés.

Dès que les deux critères ne convergent pas lors d'un arrêté (annuel ou semestriel), à l'arrêté suivant on ne retient plus que le critère de l'EBE réalisé pour effectuer le test.

Pour l'évaluation semestrielle, l'extrapolation du résultat du second semestre est fondée sur une analyse objective du potentiel d'activité connu au moment de l'arrêté.

La mise en place d'un calcul de la valeur d'utilité basé sur l'actualisation des cash flows de l'UGT pourrait s'avérer nécessaire en cas d'indice d'une dépréciation significative de l'écart d'acquisition d'une UGT fondée sur la juste valeur afin d'affiner la provision.

Au cas où cette mise en place s'avèrerait nécessaire, le tableau des cash flows actualisés doit être disponible au maximum 6 mois après l'arrêté où a été constaté un risque de perte de valeur en fonction du test fondé sur la juste valeur. Ce tableau de cash flow prévisionnel sur 5 ans doit être monté sur des éléments objectifs et approuvés par la Direction Générale du Groupe.

A partir du moment où ce calcul est mis en place, il est suivi annuellement en remplaçant au fur et à mesure les hypothèses du business plan initial par le réalisé de l'année et le budget de l'année suivante.

6 IAS 38 : Immobilisations incorporelles – frais de développement

Dans les comptes sociaux, les frais de développement sont enregistrés en charge au cours de l'exercice où ils sont engagés. En consolidation, une partie de ces frais sont immobilisés selon les règles de l'IAS 38.

L'IAS 38 rend obligatoire l'immobilisation des frais de développement dès lors que certaines conditions sont remplies simultanément :

- L'entreprise doit pouvoir démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de le commercialiser ou l'utiliser ainsi que sa volonté d'achever l'actif.
- L'entreprise doit disposer immédiatement ou dans le futur des capacités techniques et financières de mener le projet à son terme ainsi que d'utiliser ou vendre l'actif créé.
- Un outil fiable de mesure des coûts liés à la réalisation de l'actif doit avoir été mis en place.
- L'entreprise doit expliquer comment l'actif générera des avantages économiques futurs probables, en particulier par l'existence d'un marché ou d'une utilisation en interne.

Le montant des frais de développement immobilisés selon les normes IFRS ne prennent en compte que les coûts directement attribuables à la production de l'actif ; les frais administratifs et les coûts indirects sont comptabilisés en charges.

L'amortissement des frais de développement est calculé de manière linéaire au taux de 20% à partir de la date de première commercialisation de l'actif créé (ou de sa première utilisation à des fins commerciales ou de production) sauf information indiquant une durée de vie sensiblement différente.

Autres immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont intégralement pris en charge pendant l'exercice au cours duquel ils sont engagés.
Les fonds de commerce des filiales sont en principe éliminés en consolidation comme non valeur.
Les concessions, brevets et licences correspondent pour l'essentiel à des logiciels informatiques.
Les durées et le mode d'amortissement des immobilisations incorporelles sont les suivants :

Logiciels	1 an à 3 ans
-----------	--------------

7 Immobilisations corporelles : méthode d'amortissements, durées, taux, base d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie des éléments qui composent l'investissement.

Les durées et le mode d'amortissement sont les suivants :

Installations Générales, agencements	5 à 10 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans
Matériels de bureaux et informatiques	3 à 5 ans
Mobiliers	10 ans

Pour déterminer les immobilisations ou actifs sectoriels, la ventilation des immobilisations corporelles et incorporelles est réalisée société par société en fonction du CA ventilé par métier dans chaque société.

8 IAS 39 - Instruments financiers

En conformité avec les règles de l'IAS 39, la comptabilisation des opérations relatives aux instruments financiers se fait selon 3 possibilités :

- Couverture affectée à une opération au bilan : la comptabilisation de l'instrument dérivé de couverture se fait à la juste valeur. La variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.
- Couverture affectée à un flux futur de trésorerie : il s'agit du cas où la relation de couverture est clairement définie et documentée et où son efficacité est démontrée à l'origine et à posteriori. La variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture est enregistrée en contrepartie des capitaux propres.
- Partie non efficace ou non qualifiée des couvertures : la variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture est enregistrée en contrepartie du résultat.

Documentation mise en place :

Une documentation spécifique est mise en place pour chaque opération de couverture.

L'analyse mise en place nous a conduit à la qualification ou non des couvertures. En pratique, toutes les opérations de change et de taux sont qualifiées sauf les stratégies basées à 100 % sur des options.

La juste valeur des instruments financiers de couverture est déterminée sur la valorisation au prix du marché (mark to market) fourni par les salles de marché à la clôture.

9 IFRS 2 - Paiement en actions

Le Groupe a mis en place un système de détermination de l'avantage accordé par le biais des stocks options au moment de leur attribution. Ce système est fondé sur des modèles d'anticipation des cours basés sur l'actualisation des cash flows établie par les analystes financiers. Le calcul de l'avantage est fait en fonction des modèles d'analyse financière de l'action en vigueur au moment de l'octroi de l'avantage et sur une hypothèse d'exercice dès l'échéance à 100%. L'avantage est comptabilisé sur la durée de conservation de l'option en charge de personnel avec comme contrepartie les capitaux propres.

La société a retraité les plans de stock options en IFRS à compter du 1^{er} janvier 2004.

10 IAS 39 – instruments financiers - les effets escomptés non échus

En application de l'IAS 39, les effets escomptés sont réintégrés au bilan dans le poste client à l'actif et dans les concours bancaires courants au passif, ce qui a pour conséquence un impact de présentation négatif sur la trésorerie.

11 Méthode de comptabilisation des locations

Selon la norme IAS 17, un contrat de location est un accord par lequel le bailleur transfère au preneur pour une période déterminée le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

La norme IAS 17 distingue deux catégories de contrat de location :

- Un contrat de location - financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine ;
- Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location - financement.

Le Groupe HF COMPANY n'a identifié qu'un contrat significatif correspondant à la définition du contrat de location financement. Celui-ci est retraité depuis l'origine : il s'agit du crédit-bail de la société METRONIC.

Les autres contrats rentrant dans le champ de cette norme sont sans incidence significative sur les comptes du Groupe.

12 Méthode d'évaluation des stocks et provisions sur stocks

Selon la norme IAS 2, les stocks sont des actifs détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité, des actifs en cours de production pour une telle vente ou des matières premières ou fournitures devant être consommées dans le processus de production ou de prestations de services.

Les stocks sont valorisés au PMP (prix moyen pondéré) en incluant les frais accessoires sur achats.

Une dépréciation doit être comptabilisée si la valeur nette de réalisation (prix de vente net des coûts de sortie) est inférieure au coût comptabilisé.

13 Provisions pour risques et charges, provisions sur créances

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable. Les modalités de détermination des provisions, basées sur une analyse historique, n'ont pas été modifiées au cours des trois derniers exercices.

14 Impôts et impôts différés

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

L'impôt sur le bénéfice exigible aussi bien que l'impôt sur les résultats futurs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque le droit légal de compensation existe.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales, pour celles donnant lieu à des résultats imposables au cours des périodes futures.

Un actif d'impôt différé est constaté en cas de pertes fiscales reportables dans l'hypothèse probable où l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés doit refléter les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la clôture de l'exercice, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, excepté pour les impôts différés comptabilisés ou soldés lors de l'acquisition ou la cession d'une filiale ou d'une participation, les gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente. Dans ces cas, les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

15 Composition du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment du transfert de propriété des produits.

Le chiffre d'affaires est constaté net des remises et ristournes accordées aux clients.

16 Définition de la trésorerie

Les disponibilités consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur prix de revient, qui est généralement très proche de leur valeur de marché.

17 Capitaux propres

Le critère permettant de distinguer dettes et capitaux propres est l'existence ou non d'une obligation pour l'émetteur de verser un paiement en espèces à sa contrepartie. Le fait d'avoir ou non l'initiative du décaissement est le critère essentiel de distinction entre dettes et capitaux propres.

18 Avantages au personnel

La norme IAS 19 fixe les modalités de comptabilisation des avantages consentis au personnel. Elle s'applique à l'ensemble des rémunérations payées en contrepartie des services rendus, à l'exception des rémunérations en actions qui font l'objet de la norme IFRS 2.

Ainsi, tous les avantages au personnel, monétaires ou en nature, à court terme ou à long terme doivent être pris en compte, en particulier :

- Les avantages à court terme.
- Les indemnités dues à l'échéance du contrat de travail.

Dans le cas des avantages à court terme, l'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leurs ont été consentis.

Les indemnités dues à l'échéance du contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

La norme prévoit aussi la notion d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme qui ne trouvent pas à s'appliquer chez HF COMPANY.

19 Principaux reclassements et retraitements du compte de résultat

Le résultat opérationnel non courant est constitué d'éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents. Il est positionné entre le « résultat opérationnel courant » et le « résultat opérationnel ».

Les éléments du résultat opérationnel non courant sont définis de manière très limitative. Ils correspondent à des « éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents et significatifs ».

On retrouvera entre autres :

- les plus ou moins value de cession ou dépréciation importante et inhabituelle d'actifs.
- les charges de restructuration importantes et inhabituelles.
- les autres éléments tels que les charges liées aux litiges et aux transactions.

Note 4 - Regroupement d'entreprises

Acquisition de la société SURGE TEK LLC sur l'exercice 2008. Les éléments de calcul de l'écart d'acquisition figurent en Note 5 § 2.

Note 5 - Détail des autres postes des comptes consolidés

1 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écart d'acquisition)

Les variations des immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

En K€	31/12/07	Variation du périmètre	+	-	31/12/08
Total du poste immobilisations corporelles et incorporelles	25 227	12	2 915	1 742	26 412
Amortissements	-13 877	0	-3 588	-1 176	-16 288
Total Net	11 351	12	-674	565	10 123

Les immobilisations se décomposent ainsi :

En K€	31/12/08	31/12/07
Immobilisations incorporelles	4 363	5 126
Immobilisations corporelles	5 760	6 225
Total net	10 123	11 351

Les investissements s'élèvent à 2,9 M€ au cours de l'exercice, l'activation des frais de R&D représente 2,1 M€ dont 82% d'investissements réalisés par LEA. Les investissements corporels représentent 0,8 M€ en 2008 (dont 0,2 M€ chez LEA principalement pour des installations techniques, 0,3 M€ en installations techniques et 0,3 M€ en autres immobilisations corporelles dans diverses autres sociétés consolidées).

Les frais de développement immobilisés par société au 31 décembre 2008 sont les suivants :

En K€	CFI	AVIDSEN	FOCH	METRONIC	LAN	LEA	TOTAL
Valeur brute 31/12/2007	268	378	132	224	46	7 205	8 253
activation 2008	106	92	9	87	88	1 718	2 100
sorties 2008	-7	-133	0	-7	0	0	-147
Valeur brute 31/12/2008	367	337	141	304	134	8 923	10 206
Amortissements 31/12/2007	-76	-106	-51	-66	0	-3 644	-3 943
dotation exercice 2008	-65	-71	-25	-54	-18	-1 930	-2 163
sorties 2008	4	82	0	2	0	0	88
Amortissements 31/12/2008	-137	-95	-76	-118	-18	-5 574	-6 018
Valeur nette 2007	192	272	81	158	46	3 561	4 310
Valeur nette 2008	230	242	65	186	116	3 349	4 188

2 Ecarts d'acquisition

En K€	Valeur nette 31/12/07	Variation du périmètre	Garantie de passif	Valeur nette 31/12/08
Entreprises				
METRONIC	372			372
DISTRATEL	175			175
FOCH	582			582
CFI	3 246			3 246
EXTELITALIE	52			52
OMENEX	196			196
NABUCO	301			301
ACBS	511			511
LEA	27 780			27 780
LAN (scission)	2 300			2 300
LEA SURGE TEK		124		124
Total	35 513	124	0	35 637

Le 1^{er} mars 2008, la société LEA a procédé à l'acquisition de la société de droit américain SURGE TEK LLC spécialisée dans les modules de protection des lignes téléphoniques.

Cette acquisition s'est faite pour un montant de 140 KUSD et a généré un écart d'acquisition de 124 K€ intégré à l'UGT Réseaux.

L'écart d'acquisition se décompose comme suit :

Prix de cession	140 KUSD
- Situation nette acquise	<u>- (55) KUSD</u>
= Ecart d'acquisition	195 KUSD
Ecart d'acquisition en euros	124 K€

(Le cours de l'USD au moment de l'entrée dans le périmètre est de 1,578 €)

Cette opération est sans incidence significative sur le bilan et le compte de résultat du Groupe.

Les écarts d'acquisition se décomposent par métier :

UGT	Réception TV	Périphériques multimédia	Confortique	Divers industrie	Réseaux haut débit	Total
Goodwill net 2006	715	1 109	3 014	295	30 080	35 213
variations	138	78	84			300
Reclassement GW ACBS		-511			511	0
Goodwill net 2007	853	676	3 098	295	30 591	35 513
variations					124	124
Reclassement divers industrie	295			-295		0
Goodwill net 2008	1 148	676	3 098	0	30 715	35 637

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 35 637 K€ contre 35 513 K€ au 31 décembre 2007.

Le « divers industrie » étant une activité support à l'activité « réception TV » (activité découpe emboutissage de paraboles), les données le concernant sont intégrées à compter de 2008 à l'activité « réception TV ».

Les tests d'impairment réalisés au 31 décembre 2008 selon la méthode décrite dans les principes comptables (Note 3, § 5) ne conduisent pas à constater de problématique de valorisation des écarts d'acquisition à fin 2008.

Sur le goodwill de l'UGT « réseaux Haut-débit » principalement constituée par l'activité de la société LEA, compte tenu du montant concerné, il a été procédé à l'établissement, par le management de LEA lors de l'élaboration des budgets 2008, d'un prévisionnel de résultat sur 3 ans qui a permis en concertation avec la Direction Financière du Groupe, le montage d'un tableau de cash flow sur 5 ans. Ce document a été présenté au Conseil d'Administration de HF COMPANY le 7 décembre 2007 par le Directeur Général de LEA.

Fin 2008 ce tableau a été mis à jour en prenant en compte le réalisé 2008 et le budget 2009. Le calcul de la valeur d'utilité à partir de la méthode des Cash Flows prévisionnels au 31 décembre 2008 ne fait pas apparaître de problématique de valorisation. Les calculs d'actualisation de ce tableau ont suivi les hypothèses suivantes : taux de croissance à l'infini de 2% et taux d'actualisation de 10,5% (ces hypothèses étant en phase avec celles du marché utilisées par les analystes financiers dans l'évaluation du titre HF COMPANY selon la méthode DCF).

3 Immobilisations financières et autres actifs financiers non courants

Les participations et les autres titres immobilisés sont présentés pour leur coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Autres actifs financiers :

En K€	31/12/2008 Brut	31/12/2008 Provisions	31/12/2008 Net	31/12/2007 Net
Immobilisations financières	540	56	484	458
Participations non consolidées	504	459	45	82
Actifs financiers non courant	1 044	515	529	540

Les immobilisations financières correspondent essentiellement à des cautions versées.

Les participations non consolidées correspondent à :

- Participations dans des sociétés en liquidation (HF Asia, MEDILOM, M2G) 28 K€ dépréciés à 100% ;
- Participation minoritaire de 432 K€ (8,04%) dans la société TONNA (France). Une perte de valeur a été provisionnée à hauteur de 401 K€ ;
- Participation dans IAM Brésil pour un montant de 29 K€, déprécié à 100% ;
- Parts sociales Banques sur opérations d'emprunt 14 K€.

Titres Tonna	Nombre	Prix Unitaire	Valeur Brute
31/12/2007	36 175	11,93	431 674
31/12/2008	36 175	11,93	431 674

Le cours au 31 décembre 2008 de l'action TONNA est de 0,84 €. Le 20 décembre 2006, la société TONNA a été placée en redressement judiciaire. La provision pour dépréciation des titres TONNA dotée dans les comptes pour un montant de 401 K€ correspond à la différence entre le cours moyen d'achat et le cours de clôture de l'action. En 2008, un plan de reprise a été mis en place avec une augmentation de capital réservée et parallèlement une émission de BSA réservée aux actionnaires minoritaires, qui devaient être mises en place lors de l'Assemblée Générale du 27 mars 2009. Au cours de cette Assemblée, les projets de résolution n'ont pas été adoptés faute de majorité. La Société TONNA réfléchit désormais à proposer une augmentation de capital ouverte à l'ensemble des actionnaires. Dans l'attente, la stratégie de HF COMPANY reste inchangée : maintenir sa participation au dessus de 5% pour rester un acteur incontournable à terme dans l'évolution stratégique de TONNA.

4 Créances

Il n'existe pas de créances dont l'échéance est à plus de 1 an.

Valeurs Brutes (K€)	31/12/2008	31/12/2007
Clients et comptes rattachés	39 571	45 410
Avances et acomptes versés	573	1 058
Social et Personnel	101	114
Etat	4 153	4 050
Autres Créances	1 114	1 096
Impôts différés Actif	385	354
Compte de régularisation	326	287
Total	46 223	52 369

Conformément aux règles Groupe, les échantillons et les créances contentieuses sont provisionnés à 100%. Les créances litigieuses sont provisionnées à 50% lorsque le retard est supérieur à 4 mois et à 100% lorsque le retard non expliqué excède 6 mois. Il existe une provision sur les créances clients et comptes rattachés de 1 162 K€.

D'autre part, les comptes courant M2G (8 K€), MEDILOM (32 K€), HF ASIA (113 K€) et LOAM (275 K€) comptabilisés en autres créances ont fait l'objet d'une provision pour 321 K€ et les débiteurs divers supportent une provision de 77 K€.

Les comptes courants consentis à la société HF Asia (113 K€) et à la société Loam (275 K€) qui correspondent aux frais engagés sur place pour le compte des filiales et à l'exécution des garanties sont dépréciés à hauteur de 280 K€ bien qu'ils soient totalement irrécupérables. En effet, HF COMPANY bénéficie d'un contrat COFACE qui doit finalement réduire sa perte sur l'Asie à hauteur de 108 K€. La durée d'amortissement du contrat Asie était de 3 ans et s'achevait le 28 février 2006. Ce montant est inscrit au passif du bilan en dettes diverses.

5 Trésorerie et autres éléments financiers courants

Valeurs Nettes (K€)	31/12/2008	31/12/2007
VMP	17 815	22 507
Disponibilités	11 524	11 035
Concours Bancaires	-12 777	-13 232
Net	16 562	20 310

Les VMP sont constituées de Sicav Monétaires pour 3 584 K€ (dont la valorisation au 31/12/2008 est identique à la valeur comptable), des actions BIG BEN pour 320 K€, de 13 837 K€ de contrats de dépôts négociables après prise en compte des intérêts courus, et de 174 K€ confiés en mandat de gestion à ODDO Asset Management. Les sommes confiées à ODDO ont été investies à leur initiative sur des fonds de ODDO qualifiés de « monétaires dynamiques » de ODDO Asset Management. La crise des subprimes a conduit à la liquidation de ces fonds constitués en réalité d'actifs risqués. Une partie des sommes a pu être débloquée, le solde étant évalué chaque semaine par ODDO en fonction du

marché. Au 31 décembre 2008, compte tenu de la valeur liquidative, la valeur résiduelle a été ramenée à 74 K€ entraînant une provision de 100 K€.

Titres Big Ben	Nombre	Prix Unitaire	Valeur Brute
31/12/2008	69 639	4,59	319 643

Le cours au 31 décembre 2008 de l'action BIG BEN est de 6,18 €.

Autres actifs ou passifs financiers courants correspondant à la juste valeur des opérations de couverture :

En K€	31/12/2008	31/12/2007
Instruments financiers actifs	0	101
Instruments financiers passifs	1 460	3 206

Couvertures de taux et de change :

(K€)	Mark to market	Echéances
Instruments financiers couverture de taux	-659	août-14
	-169	août-13
	2	janv-11
	-5	juin-10
Instruments financiers couverture de change	-422	déc-09
	-18	juil-09
	-18	juin-09
	-18	mai-09
	94	avr-09
	9	mars-09
	-151	févr-09
	-56	janv-09

L'ensemble des positions de couverture est affecté à des flux futurs dans le cadre d'une relation de couverture efficace. Leur juste valeur est prise en compte avec comme contrepartie les capitaux propres.

Le mark to market global des positions de change ressort à -582 K€. Sur cette survaleur, -58 K€ ont été affectés à des opérations déjà comptabilisées au bilan.

Les notions de risque de taux et de change sont développées dans la première partie du Rapport de Gestion dans les « informations diverses concernant l'activité de Groupe ».

Actifs financiers par catégorie IAS 39	Disponibles à la vente	Prêts / Créances	Juste Valeur / résultat	Juste valeur / CP	Total
Valeur nette (en K€)					
Immobilisations financières		484			484
Participations non consolidés	45				45
Total actifs financiers non courants	45	484	0	0	529
Clients et comptes rattachés		38 410			38 410
Autres créances (1)		5 543			5 543
VMP			17 815		17 815
Disponibilités			11 524		11 524
Instruments financiers					0
Total actifs financiers courants	0	43 953	29 339	0	73 292
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	45	44 437	29 339	0	73 821

(1) Autres créances : hors comptes de régularisation et IDA.

Les participations non consolidées intègrent notamment les titres TONNA qui ont été dépréciés selon les modalités décrites au paragraphe 3 ci-avant.

6 Le capital social

Le capital social de HF COMPANY est divisé en 3 755 000 actions de 0,5 € chacune soit 1 877 500 €.

Les instruments dilutifs sont les suivants :

Libellé	Nombre	Parité	Période	Dilution après exercice
BSAAR	449 436	1 pour 1 action	08/2010 à 08/2014	9,8%

Les stock options accordées aux salariés du Groupe sont des options d'achat d'actions et n'ont donc pas de caractère dilutif. L'avantage comptabilisé au résultat au titre de IFRS 2 ressort à 26 K€.

7 Dettes

Dettes financières

En K€	31/12/2008	moins d'1 an	entre 1 an et 5 ans	+ 5 ans	31/12/2007
Emprunts classiques	4 501	2 670	1 831		7 167
OBSAAR	19 123		14 158	4 965	18 934
Dettes financières Crédit Bail	569	169	317	83	753
ICNE	159	159			164
Effets escomptés non échus	1 564	1 564			1 526
Concours bancaires	11 213	11 213			11 706
Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 129	15 775	16 306	5 048	40 250

Les avances remboursables (Coface, Anvar) qui représentent pour la clôture 2008 une somme de 207 K€ sont comptabilisées en dettes diverses.

L'emprunt CFI est un emprunt nominal de 4,8 M€ sur 7 ans à amortissement constant à taux variable (basé sur l'Euribor 3 mois) couplé à un mécanisme de couverture de taux pour partie. Les clauses de l'emprunt sont classiques. Le capital restant dû au 31 décembre 2008 est de 1,5 M€.

L'emprunt LEA est un emprunt avec un droit de tirage nominal de 15 M€ sous forme de billet à taux variable (basé sur l'Euribor 3M). Ce droit de tirage s'amortit de façon constante sur 5 ans. La société a tiré initialement 10,8 M€. La société a commencé à amortir ce tirage depuis le 3^{ème} trimestre 2005 et le capital restant dû au 31 décembre 2008 est de 2,8 M€. Le droit de tirage maximum au 31 décembre 2008 est de 3,3 M€. Les autres clauses de l'emprunt sont classiques. Cet emprunt fait l'objet de couvertures de taux mises en place en 2005 et 2006.

Ces deux contrats d'emprunt sont assortis de deux covenants financiers :

- Endettement MLT + crédit bail en capital / capitaux propres ≤ 1 (pour mémoire au 31/12/2008 ce ratio ressort à 0,36)
- Endettement MLT + crédit bail en capital / autofinancement net ≤ 3 (pour mémoire au 31/12/2008 ce ratio ressort à 2,86)

Le 2 août 2007, HF COMPANY a lancé une émission d'OBSAAR dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

◆ **Partie Obligation :**

74 906 obligations de valeur unitaire nominale de 267 € soit un montant total de 19 999 902 €.
Taux d'intérêt annuel de EURIBOR 3 mois - 0,1% payable trimestriellement à terme échu.
Durée de l'emprunt 7 ans avec amortissement au pair par tranche égale à partir de la quatrième année soit une durée moyenne de 5,5 ans.

◆ **Partie BSAAR :**

6 BSAAR par obligation soit un total émis de 449 436 BSAAR.
Parité d'exercice d'une action par BSAAR au prix d'exercice de 26,7 €.
Exercice du 2 août 2010 au 2 août 2014.
Cotation à la fin de la période d'incessibilité soit le 2 août 2010.
Possibilité de remboursement anticipé à l'initiative de la société.

Conformément aux engagements pris, les banques ayant souscrit à l'OBSAAR ont cédé aux titulaires des DPS (droits préférentiels de souscription) les BSAAR détachés des obligations au prix de 2 €.

L'obligation est assortie de deux covenants financiers :

- Rapport dette nette consolidée / situation nette consolidée (ou gearing) doit rester inférieur à 0,8. Il est de 0,11 au 31 décembre 2008.
- Rapport dette nette consolidée / EBITDA (ou EBE) consolidé doit rester inférieur à 4 jusqu'au 30 juin 2008 inclus puis inférieur à 3,6 jusqu'au 30 juin 2009 inclus et enfin inférieur à 3,2 à partir du 31 décembre 2009. Il est de 0,63 au 31 décembre 2008.

Le traitement comptable de l'émission est le suivant : l'OBSAAR est un instrument financier composé qui doit être traité conformément à IAS 32 en distinguant une composante « dette » (obligation) et une composante « capitaux propres » (BSAAR). Il faut évaluer la composante dette à sa juste valeur et attribuer la différence entre cette valeur et le prix d'émission à la composante « capitaux propres ». Les BSAAR sont donc inscrits en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre le produit de l'émission d'OBSAAR et la valeur de la dette obligataire, actualisée au taux de marché à la date d'émission pour une dette classique à échéances identiques. A l'émission, la valeur actuelle de la dette obligataire est égale à la différence entre la valeur nominale de l'obligation et le prix de vente des BSAAR. La prime d'émission qui en résulte est amortie selon la technique du taux d'intérêt effectif.

L'application de cette méthode a eu les effets suivants :

Produit de l'émission :	20 000 K€
Frais liés :	- 359 K€
Effet IS :	120 K€
Cession des BSAAR :	- 898 K€ contrepartie en capitaux propres
Juste valeur à l'émission :	18 860 K€

Le taux effectif estimé trimestriel en fonction des éléments lors de l'émission ressort à 1,34 %. L'ajustement de la juste valeur compte tenu de l'amortissement selon la technique du taux effectif conduit à une charge de 74 K€ sur 2007 et 188 K€ sur 2008. La juste valeur de l'emprunt obligataire au 31 décembre 2008 ressort à 19 123 K€.

Principaux emprunts :

	CRD 12/2007	CRD 12/2008	% faisant l'objet d'une couverture de taux
Emprunt CFI	2 219	1 536	81,20%
Emprunt LEA	4 714	2 828	87,70%
Emprunt obligataire	20 000	20 000	68,75%
Prêt équipement CFI	234	137	
Total	27 167	24 501	

Tableau synthétique des couvertures de taux mises en place :

Couverture de taux	Descriptif	Nominal au 31/12/2008	- un an (en K€)	1 an à 5 ans (en K€)
Emprunt CFI	Swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	464	206	258
	Swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	783	348	435
	<i>Total couverture de taux sur emprunt CFI</i>	<i>1 247</i>	<i>554</i>	<i>693</i>
Emprunt LEA	Swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,16% puis cap 4%	2 106	1 404	702
	Euribor 3M bornes corridor évolutif 3%/4,9%	375	375	0
	<i>Total couverture de taux sur emprunt LEA</i>	<i>2 481</i>	<i>1 779</i>	<i>702</i>
Emprunt obligataire	Swap Euribor 3M/ 4,1% activant à 3,6% et désactivant à 4,6%	13 000		13 000
	Swap Euribor 3M/ 4,2% annulable par la contrepartie	1 500		1 500
	<i>Total couverture de taux sur emprunt obligataire</i>	<i>14 500</i>		<i>14 500</i>
Total Nominal Couvert		18 228	2 333	15 895

Ventilation de l'endettement MLT :

Capital Restant Dû :

Endettement variable sur une base EURIBOR	24 501 K€
Endettement révisable (ressource CODEVI)	569 K€

Traitement du Crédit Bail

Dettes financières	Montant Initial	Amortissement cumulé	Montant au 31/12/08
Crédit bail Metronic	2 077	1 508	569

La durée du crédit bail de Metronic est de 15 ans.

Immobilisations corporelles (en K€)	Valeur Brute	Amortissement cumulé	Valeur Nette au 31/12/08
Terrain	103		103
Construction	2 627	582	2 045

La durée de l'amortissement de la construction (Metronic) a été fixée à 35 ans.

Autres dettes d'exploitation

En K€	31/12/2008	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	31/12/2007
Fournisseurs d'immobilisations	0	0			159
Dettes fiscales et sociales	4 974	4 974			7 006
Clients créditeurs	7 136	7 136			9 237
Autres dettes	717	717			248
Avances financières	207	207			252
Instruments dérivés	1 460	1 460			3 206
Subventions	488	488			504
Total	14 982	14 982	0	0	20 612

Les dettes relatives aux remises arrières sont provisionnées au bilan en fonction des bases calculées. Ces provisions sont maintenues au passif du bilan tant que la dette reste exigible.

Le compte de subventions correspond principalement au traitement de la subvention accordée par les pouvoirs publics pour les locaux de Metronic financé en Crédit Bail. Pour cet investissement, des subventions ont été perçues pour un montant initial de 610 K€, ces dernières font l'objet d'une réintégration en résultat sur 35 ans.

Passifs financiers par catégorie IAS 39	Dettes	Coût amorti	Juste Valeur / résultat	Juste valeur / CP	Total
Valeur nette (en K€)					
Emprunt obligataires (1)		19 123			19 123
Emprunt crédit-bail (1)		569			569
Emprunts bancaires (1)	4 501				4 501
Total passifs financiers non courants	4 501	19 692	0	0	24 193
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 054				20 054
Autres dettes	13 034				13 034
Concours bancaires courants	11 213				11 213
Effets escomptés non échus	1 564				1 564
Instruments financiers				1 460	1 460
Total passifs financiers courants	45 865	0	0	1 460	47 325
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	50 366	19 692	0	1 460	71 518

(1) hors ICNE.

8 Stocks

Le montant des stocks bruts au 31 décembre 2008 est de 24 793 K€ et les provisions sur stocks sont de 1 478 K€, soit un montant net de 23 315 K€.

9 Impôts

L'impôt enregistré en résultat s'analyse comme suit :

(K€) Nature	2008 Impôt	2007 Impôt
Résultat opérationnel courant	2 398	3 950
Eléments non courants	- 81	-29
Financier	- 315	-423
Impôt différé	221	259
Total	2 223	3 757

L'économie fiscale réalisée par le régime d'intégration fiscale mise en place pour les filiales françaises du Groupe s'élève sur l'exercice à 284 K€.

Ventilation de l'impôt différé par grande nature :

(En K€)	31/12/2008		31/12/2007	
	IDA	IDP	IDA	IDP
Total	385	2 366	354	2 114
Net	1 981		1 760	

Ventilation de l'impôt différé par poste :

(En K€)	31/12/2008
Décalage fiscal et report déficitaire	63
Activation frais Recherche & Développement	- 1 395
Crédit bail et réévaluation immobilière	- 526
Profit sur stock	98
Provisions internes	- 220
Total	-1 980

L'impôt différé a été déterminé selon la méthode du report variable.

Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes.

Les taux retenus sont les suivant :

- 33,33% pour les ID dont l'échéance concerne N+1
- 33,33% pour les échéances au-delà

Nous n'avons pas retenu la contribution sociale additionnelle de 3,3% dans la mesure où il existe une franchise d'application de 763 K€ d'IS. Son application n'est donc pas certaine. L'impact de cette position est une minoration de 65 K€ du poste impôts différés.

- 35% pour les ID sur l'Espagne
- 36% pour les ID sur l'Italie
- 19% pour les ID de la Pologne
- 33% pour les ID sur la Belgique

En pratique, il n'y a pas d'ID constatés sur nos filiales étrangères.

De même, lorsque les déficits fiscaux sont considérés comme récupérables dans un proche avenir, ils sont constatés dans les comptes consolidés à l'actif. Cette position nous a conduit à prendre en compte en impôt différé actif seulement le déficit fiscal de ACBS dont les possibilités d'imputation sont considérées comme certaines.

(K€)	31/12/2008	31/12/2007
Résultat consolidé avant IS	7 470	9 684
IS théorique	2 531	3 283
IS comptable exercice N	2 224	3 757
Ecart IS	-308	474

Effet sur l'impôt théorique (K€) :	31/12/2008	31/12/2007
Du à des impacts liés à l'IS N-1	-54	192
Du différentiel de taux courant des pays étrangers	158	66
Des réintégration fiscales et déductions	-60	24
Des déficits des filiales étrangères	267	206
Des déficits hors intégration fiscale des sociétés françaises		
Des crédits d'impôt	-618	-138
Des retraitements de consolidation	-1	124
Total	-308	474

10 Provisions pour risques et charges

(En K€)	31/12/2007	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision consommée)	Variation du périmètre ou autres mouvements	31/12/2008
Provisions pour litiges	1 080	23	293		810
Provisions pour risques	178	18	4		192
Provisions IDR	113	63	25		151
Total Provision pour risques et charges non courantes	1 371	104	322	0	1 153
Provisions pour garantie clients	550	41	171		420
Total Provision sur garanties clients passif courants	550	41	171	0	420
Total provisions courantes et non courantes	1 921	145	493	0	1 573
Impact compte de résultat (K€)					
Provisions courantes		41	171		
Provisions non courantes		104	322		

Les provisions pour litiges sont comptabilisées à hauteur des assignations éventuelles dans la mesure où il existe une possibilité que le litige ait une issue défavorable ; quand la position du Groupe est jugée satisfaisante sur le plan juridique, après analyse de nos conseils, aucune provision n'est constituée.

La garantie clients correspond au coût du service après-vente susceptible d'être engagé pendant la période de garantie du matériel commercialisé. Elle est déterminée sur la base des statistiques de retours et de coût du SAV de l'année pondérée de l'évolution du volume d'activité. Dans les sociétés sans SAV, la provision couvre la perte de marge sur les retours prévus postérieurement à la clôture.

Les provisions pour risques correspondent à des éléments clairement identifiés avec une forte probabilité de sortie de ressources sans contreparties au moment de la clôture des comptes mais dont le montant et l'échéance ne peuvent être fixés.

La provision pour indemnité de départ en retraite a été dotée dans les filiales françaises du Groupe. Cette provision, déterminée selon la convention collective, fait l'objet d'un calcul statistique prenant en compte la probabilité de présence du salarié au sein de l'entreprise à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, taux de mortalité), pondérée d'un taux d'augmentation des salaires (par hypothèse ce taux est de 1% par an) et actualisée de l'inflation (le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2008 est de 4,5%). L'engagement existant au 31 décembre 2008 est couvert en totalité par la provision.

11 Subventions publiques reçues

Le Groupe HF COMPANY a reçu des subventions en 2008 pour un montant de 124 K€, essentiellement versées par le Ministère de la Recherche et l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie.

12 Résultat courant / non courant

Le résultat opérationnel courant est de 9 017 K€, le résultat opérationnel est de 8 654 K€.

Les autres produits et charges courants sont de 233 K€, soit des produits courants pour 374 K€, des charges courantes de -265 K€ et des subventions d'exploitation pour 124 K€.

Les autres produits et charges courants se composent principalement des éléments significatifs suivants :

- apurement de comptes fournisseurs et clients :	128 K€
- subventions d'exploitation :	124 K€
- créances irrécouvrables :	-63 K€
- autres produits et charges courants :	44 K€

Le résultat opérationnel non courant au 31 décembre 2008 est de -363 K€, soit des dotations et reprises nettes de provisions de +217 K€ et des produits et charges non courants de -580 K€.

Les produits et charges non courants se composent des éléments significatifs suivants :

- indemnités transactionnelles :	-337 K€
- résultat de cession d'éléments d'actif :	-136 K€
- autres produits et charges non courants :	-107 K€

13 Engagements hors bilan

Selon les principes de consolidation retenus par le Groupe HF COMPANY, les biens acquis en crédit bail sont retraités à l'actif et amortis s'ils ont une valeur à neuf au minimum de 76 K€. Pour le montant de crédit bail retraité, se référer au paragraphe 7 « Dettes » de ce chapitre.

Les couvertures mises en place par HF COMPANY pour prémunir ses filiales contre une évolution défavorable des devises ont conduit au 31 décembre 2008 à l'achat à terme USD contre EUR pour un montant nominal de 21,9 MUSD.

Les couvertures de taux mises en place portent sur un nominal au 31 décembre 2008 de 18,2 M€.

(en K€)	2008				2007
	Total	<1an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Cautions de contre garanties sur marchés	0				
Nantissement hypothèques et sûretés réelles, couvertures de taux	18 228	2 332	15 896		15 937
Aval, cautions et garanties en K€	1 275			1 275	1 275
Aval, cautions et garanties en K\$	650	650			400
Autres engagements donnés					
- Crédits documentaires en K\$	16 233	16 233			15 000
- Achats à terme en K\$	21 900	21 900			63 317

Les créances cédées non échues dont le montant total est de 1 563 738 euros au 31 décembre 2008 qui correspondent à des effets escomptés non échus sont comptabilisés dans le passif courant en emprunts court terme, avec les concours bancaires.

Tableau des garanties données à des banques en faveur de nos filiales internationales :

Bénéficiaires des garanties	Garanties
Avidsen Electronica	391 K€
Linia Polska	1 000 000 PLN soit 259 K€
Benelom	625 K€

Par ailleurs, des lettres de confort ont été émises auprès des banques des Sociétés suivantes : LINIA et BENELOM.

HF COMPANY a pris une garantie de paiement sous forme de stand by pour un montant au total de 650 KUSD vis-à-vis d'un fournisseur de Taïwan dont la validité court jusqu'au 30 juin 2009 et d'un fournisseur de Hong Kong dont la validité court jusqu'au 15 mai 2009. Ces garanties couvrent les achats réalisés auprès de ces deux fournisseurs asiatiques par les filiales LOM, BENELOM, LOMIT, METRONIC, DISTRATEL et OMENEX.

Dans le cadre de l'acquisition de LEA et de la Garantie de Passif associée, en date du 9 février 2006, HF COMPANY a informé les garants de son intention d'activer la Garantie de Passif et de la compenser par le Crédit Vendeur comme prévu dans le protocole de cession. Cette mise en jeu de la garantie de passif se fait à hauteur de 4 M€ qui constitue son plafond et le montant de crédit vendeur.

Sur la base des courriers échangés entre les parties et des positions juridiques de chacun, en particulier de l'assignation par un des garants en date du 28 février 2007, et en fonction de l'analyse des risques opérée par nos conseils, nous avons estimé que la probabilité d'obtenir gain de cause était élevée et avons donc entériné cette position dans les comptes au 31 décembre 2006 par le biais d'une réduction du crédit vendeur à hauteur de 4 M€.

Le complément de prix ACBS est fonction du résultat net moyen qui sera constaté sur la période 2006-2007-2008-2009 et qui sera comparé au business plan établi par le cédant et annexé au protocole de cession. Les éléments connus à ce jour (réalisé 2006-2007 et prévisionnel 2008) restent inférieurs au seuil de déclenchement de ce complément de prix qui est plafonné à 3,1 M€. Ce complément éventuel de prix ne pourra être constaté qu'après l'arrêté des comptes 2009.

14 Intégration fiscale

Dès leur acquisition, les sociétés du Groupe adhèrent pour l'année suivante à la convention d'intégration fiscale avec HF COMPANY comme société mère. Les seules sociétés du Groupe exclues de ce dispositif pour 2007 sont les filiales étrangères ainsi que la filiale NABUCO qui ne remplit pas le pourcentage de détention.

15 Transactions entre parties liées

L'information relative à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 est la suivante :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice) Données en €	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées		
	Rémunérations		dont avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature	Honoraires (2)
Au titre du mandat	Autres rémunérations (1)					
Yves BOUGET	277 748		3 468			
Eric TABONE	212 460		3 180			
Annie LUDENA		52 153				
Dominique GARREAU						144 000
Eric BERTHAUD	152 031		2 400			

Les montants sont exprimés en valeur brute, avant charges sociales et impôts.

(1) Autre rémunération dans le cadre d'une activité salariée.

(2) Contrat de consultant pour le Laboratoire des Applications Numériques.

Les mandataires du Groupe HF COMPANY détiennent des parts dans les sociétés suivantes : la SCI BBT IMMO, la SCI TOX, la SCI SAINT ELOI et la SCI SAINT-AUGUSTIN.

L'information relative aux loyers reçus par les SCI au titre de l'exercice 2008 est la suivante :

En €	SCI BBT IMMO		SCI TOX		SCI SAINT ELOI		SCI SAINT AUGUSTIN	
	Loyer mensuel*	Total 31/12/08	Loyer mensuel*	Total 31/12/08	Loyer mensuel*	Total 31/12/08	Loyer mensuel*	Total 31/12/08
Filiales								
KAORKA	10 148	121 776						
CIRDE	1 940	23 110						
AVIDSEN			16 992	202 444				
HF COMPANY			6 711	80 670				
LMN	2 500	5 000		5 220				
Sous Groupe FOCH					20 833	243 320		
OMENEX							19 167	230 000

*loyer au 31/12/2008.

16 Nombre d'employés

Nombre d'employés au 31 décembre 2008 :

Catégories	Femmes		Hommes		Total		Toutes
	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	
Cadres & assimilés	0	21	0	105	0	126	126
Employés	15	113	18	164	33	277	310
Contrat de qualification.	1		0		1	0	1
Total	16	134	18	269	34	403	437

Note 6 - Informations par secteurs d'activités et par zone géographique

La norme IAS 14 impose la présentation d'une information sectorielle par activité et zone géographique selon un premier et un deuxième niveau.

Le montant des passifs et investissements sectoriels ne représente pas une information significative pour la compréhension des états financiers d'HF COMPANY, à l'exception des emprunts figurant en dettes financières dont l'affectation par opération de croissance externe (LEA/CFI) est donnée note 5 paragraphe 7. L'emprunt obligataire n'a pas encore été affecté aux opérations de croissance externes.

Pour le Groupe HF COMPANY, l'information sectorielle du Groupe se présente pour le premier niveau selon l'activité et pour le deuxième niveau par zone géographique.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité suivants :

- Réception TV par signaux hertziens ou satellitaires
- Périphériques multimédia
- « Confortique » (contrôle d'accès de la maison individuelle)
- Réseaux Haut-débit.

Le « divers Industries » étant une activité support à l'activité « réception TV » (activité découpe emboutissage de paraboles), les données le concernant sont donc intégrées à l'activité « réception TV ». Le pôle « périphériques multimédia » correspond à l'ancien pôle « multimédia ».

Immobilisations corporelles ou actifs sectoriels :

En %	31/12/2008	31/12/2007
Réception TV	41%	41%
Périphériques multimédia	11%	10%
Confortique	21%	21%
Réseaux Haut-débit	27%	28%
Total	100%	100%

La ventilation des immobilisations corporelles a été réalisée société par société en fonction du CA par secteur. La société n'a pas mis en place dans son processus de consolidation une ventilation des immobilisations incorporelles. Les postes frais de R&D et écarts d'acquisition qui représentent environ 99% des immobilisations incorporelles ont fait l'objet d'une ventilation par société (Note 5, paragraphes 1 et 2).

Ventilation du stock par métier :

% de la valeur de stock	31/12/2008	31/12/2007
Réception TV	38%	34%
Périphériques multimédia	17%	16%
Confortique	35%	37%
Réseaux Haut Debit	10%	12%
Total	100%	100%

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à :

En K€	31/12/2008	%	31/12/2007	%
France	61 422	47%	71 206	50%
Export	70 359	53%	71 729	50%
Total	131 781	100%	142 935	100%

Le détail du chiffre d'affaires export par zone géographique est le suivant :

En K€	31/12/2008	31/12/2007
Europe	55 050	51 792
Afrique Moyen Orient	1 942	2 507
Amérique	9 275	9 754
Asie Océanie	4 092	7 676
Total	70 359	71 729

Le chiffre d'affaires net par gammes (hors intragroupes) est le suivant :

En %	Ratios 31/12/08	Ratios 31/12/07
Réception TV	29%	32%
Périphériques multimédia	14%	15%
Confortique	27%	22%
Réseaux Haut-débit	30%	30%
Total	100%	100%

Le CA par circuit de distribution se décompose de la manière suivante :

CA par circuit (en %)	31/12/2008	31/12/2007
Réseau Grande Distribution	59%	59%
Réseau Professionnel et Industriels	35%	35%
Réseau Web	6%	6%
Total	100%	100%

Ventilation de l'EBE par activité sectorielle :

L'EBE est le résultat opérationnel courant retraité des autres charges et autres produits d'exploitation, des dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation.

Excédent Brut d'exploitation	2008 en valeur absolue (en M€)	2008 en %	2007 en valeur absolue (en M€)	2007 en %
Réception TV	3,8	29%	5,0	34%
Périphériques multimédia	2,5	19%	3,3	23%
Confortique	3,4	27%	2,7	19%
Réseaux Haut-débit	3,2	25%	3,5	24%
Total	12,9	100%	14,4	100%

Descriptif de la méthode retenue : ventilation de la marge brute par métiers puis ventilation des frais de structure au niveau de chaque société en fonction de la composition par métiers de son CA.

En M€	2008	2007
Somme des EBE par activité	12,9	14,4
EBE activité corporate	-2,8	-2,0
Retraitements de consolidation	+2,2	1,5
EBE consolidé	12,3	13,9

Passage de l'EBE au résultat net :

En k€	2007	2007
EBE consolidé	12 252	13 902
Dotations nettes courantes	- 3 466	- 2 737
Autres produits/charges courants	233	- 229
Autres éléments non courants	- 363	- 81
Coût endettement financier net	- 811	- 1 115
Autres charges financières	- 373	- 56
Charge d'impôt	- 2 224	- 3 757
Résultat net	5 248	5 927

COMPTES CONSOLIDES

VI- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société HF COMPANY, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la présentation des comptes au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

* Comme indiqué dans la partie 5 de la note 3 « Principes comptables et méthodes d'évaluation en norme IFRS » et dans la partie 2 de la note 6 « Détail des autres postes des comptes consolidés » traitant dans les notes aux états financiers de l'évaluation des actifs incorporels, le Groupe procède à un test de valeur des écarts d'acquisition ventilés par unités génératrices de trésorerie correspondant à ses différents métiers.

Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et son application à la clôture de l'exercice 2008

* La partie 6 de la note 3 « Principes comptables et méthodes d'évaluation en norme IFRS » et la partie 1 de la note 6 « Détail des autres postes des comptes consolidés » des notes aux états financiers exposent la méthode relative aux frais de développement.

Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Tours, le 20 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

AC AUDIT CONSEIL
Alain COULON

Deloitte & Associés
Bernard GROUSSIN

COMPTES CONSOLIDES

VII- TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

♦ Amyot Exco

€	Montant		Pourcentage	
	2008	2007	2008	2007
Audit				
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	0	12 012	0%	100%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	0	0	0%	0%
Sous total	0	12 012	0%	100%
Autres prestations le cas échéant	0	0	0%	0%
juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%
Technologie de l'information	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0%	0%
Sous total	0	0	0%	0%
TOTAL	0	12 012	0%	100%

♦ Deloitte & associés

€	Montant		Pourcentage	
	2008	2007	2008	2007
Audit				
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	122 900	117 550	100%	100%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	0	0	0%	0%
Sous total	122 900	117 550	100%	100%
Autres prestations le cas échéant				0%
juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%
Technologie de l'information	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0%	0%
Sous total	0	0	0%	0%
TOTAL	122 900	117 550	100%	100%

◆ AC audit Conseil

€	Montant		Pourcentage	
	2008	2007	2008	2007
Audit				
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	15 135	4 900	100%	100%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	0	0	0%	0%
Sous total	15 135	4 900	100%	100%
Autres prestations le cas échéant				
juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%
Technologie de l'information	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0%	0%
Sous total	0	0	0%	0%
TOTAL	15 135	4 900	100%	100%

◆ Pierre Gueguen

€	Montant		Pourcentage	
	2008	2007	2008	2007
Audit				
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	9 000	8 050	100%	100%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	0	0	0%	0%
Sous total	9 000	8 050	100%	100%
Autres prestations le cas échéant				
juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%
Technologie de l'information	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0%	0%
Sous total	0	0	0%	0%
TOTAL	9 000	8 050	100%	100%

COMPTES SOCIAUX

e x e r c i c e 2 0 0 8

I . BILAN

II . COMPTE DE RESULTAT

III . ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

IV . RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

V . RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES SOCIAUX

I – BILAN

Actif	31/12/2008			31/12/2007
	Brut en €	Amortissements & Provisions en €	Net en €	Net en €
Immobilisations incorporelles	152 223	148 155	4 068	15 570
Immobilisations corporelles	370 048	242 635	127 413	149 490
Immobilisations financières	62 114 701	429 594	61 685 107	63 772 540
Total actif immobilisé	62 636 972	820 384	61 816 588	63 937 600
Clients et comptes rattachés	1 000 485		1 000 485	985 412
Autres créances	6 113 208	321 096	5 792 112	4 101 215
Disponibilités	19 609 289		19 609 289	22 236 207
Charges constatées d'avances	29 814		29 814	27 915
Total actif circulant	26 752 796	321 096	26 431 700	27 350 749
Total général actif	89 389 768	1 141 480	88 248 288	91 288 349

Passif	31/12/2008	31/12/2007
	en €	en €
Capital social	1 877 500	2 068 302
Prime d'émission	39 370 939	39 370 939
Réserves légales	206 830	206 830
Report à nouveau	7 974 851	9 279 385
Résultat de l'exercice	3 974 885	7 010 605
Total capitaux propres	53 405 005	57 936 062
Provisions pour risques	14 258	4 278
Autres emprunts obligataires	19 999 902	19 999 902
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	7 018 380	8 780 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 898	298 577
Dettes fiscales et sociales	549 722	1 690 921
Autres dettes	7 071 123	2 578 612
Total dettes	34 843 283	33 352 291
Total général passif	88 248 288	91 288 353

COMPTES SOCIAUX

II – COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2008		31/12/2007	
	En €	En %	En €	En %
Production vendue services	5 043 899	100%	4 561 519	100%
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 183 605	23,47%	653 132	14,32%
Autres produits	1 247	0,02%	190	0,00%
Total produits d'exploitation	6 228 751	123,49%	5 214 841	114,32%
Achats de marchandises	0	0,00%	0	0,00%
Autres achats et charges externes	1 820 334	36,09%	1 697 423	37,21%
Impôts, taxes, et versements assimilés	93 732	1,86%	73 193	1,60%
Salaires et traitements	1 357 703	26,92%	1 035 921	22,71%
Charges sociales	546 608	10,84%	442 624	9,70%
Dotations amortissements provisions d'exploitation	81 242	1,61%	43 529	0,95%
Autres charges	30	0,00%	4 727	0,10%
Total charges exploitation	3 899 649	77,31%	3 297 419	72,29%
Résultat d'exploitation	2 329 102	46,18%	1 917 422	42,03%
Produits financiers de participation	2 615 000	51,84%	5 704 586	125,06%
Autres intérêts et produits assimilés	1 034 964	20,52%	540 744	11,85%
Total produits financiers	3 649 964	72,36%	6 245 330	136,91%
Intérêts, et charges assimilées	1 588 557	31,49%	966 707	21,19%
Dotations aux provisions	36 536	0,72%	364 750	8,00%
Total charges financières	1 625 093	32,22%	1 331 458	29,19%
Résultat financier	2 024 871	40,14%	4 913 874	107,72%
Résultat courant avant impôt	4 353 973	86,32%	6 831 296	149,76%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0,00%	968 766	21,24%
Total produits exceptionnels	0	0,00%	968 766	21,24%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	673	0,01%	461	0,01%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0,00%	125 758	2,76%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0,00%	0	0,00%
Total charges exceptionnelles	673	0,01%	126 219	2,77%
Résultat exceptionnel	-673	-0,01%	842 547	18,47%
Impôts sur les bénéfices	378 414	7,50%	663 238	14,54%
Résultat net	3 974 886	78,81%	7 010 605	153,69%
Résultat net par action (€)	1,02		1,69	
Résultat dilué par action (€)	1,02		1,53	

COMPTES SOCIAUX

III – ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Réduction de capital :

Le 30 mai 2008, le Conseil d'Administration a utilisé l'autorisation d'annulation d'actions donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2006.

Le Conseil a annulé 381 604 actions affectées à cet objectif dans le cadre du programme de rachat d'actions soit 9,2% du capital avant annulation pour une valeur nominale de 190 802 € et une valeur de rachat de 6 042 467€.

Après cette annulation, le capital social est fixé à 1 877 500 € divisé en 3 755 000 actions de cinquante centimes chacune.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis avec le souci de donner une image fidèle de l'activité de la société et dans le respect des principes généraux de la comptabilité :

- principe de prudence
- principe de continuité d'exploitation
- principe de séparation des exercices
- principe de nominalisme
- principe de permanence des méthodes
- principe de non compensation

1/ Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Aucune information complémentaire n'est nécessaire pour donner une image fidèle.

2/ Dérogations

Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'est nécessaire pour donner une image fidèle.

3/ Changement de méthodes d'évaluation et de présentation

Aucun changement de méthode n'est survenu au cours de l'exercice.

III – NOTES SUR LE BILAN

1 – LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste concessions, brevets et droits similaires

Ce poste regroupe l'ensemble des logiciels (amortis sur 1 an au prorata temporis) acquis par la société et s'élève à :

En €	31/12/2007	+	-	31/12/2008
Logiciels (Brut)	147 323	4 900	0	152 223
Amortissements	131 753	16 402	0	148 155
Net	15 570			4 068

2 – LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les règles d'amortissement sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Installations techniques, matériel et outillage	L/D	10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	L/D	10 ans
Matériel de transport	L	4 ans
Matériel de bureau et informatique	L/D	3 ans
Mobilier	L	10 ans

(L = Linéaire / D = Dégressif)

En €	31/12/2007	+	-	31/12/2008
Total Brut	337 265	32 782		370 047
Amortissements	187 774	54 860		242 634
Net	149 491			127 413

Le poste correspond à du matériel informatique, du matériel de bureau et de transport.

3 – LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations financières

Elles se décomposent ainsi :

	Nombre	Prix Unitaire €	Total €
Titres METRONIC	2 500	1 341,55	3 353 878
Titres KAORKA	36 375	58,75	2 136 863
Titres FOCH	100	0,01	1
Titres M2G Modélisme	1 260	15,25	19 209
Titres AVIDSEN	5 225	15,24	79 655
Titres OMENEX	9 000	288,18	2 593 618
Titres LOM	40 000	0,93	37 350
Titres LINIA	4 695	115,57	542 599
Titres MEDILOM	920	9,88	9 085
Titres LOMIT	70 000	1,62	113 333
Titres HF ASIA	99	0,14	14
Titres CFI	117 246	40,97	4 803 508
Titres LEA	5 698 508	7,50	42 766 926
Titres ACBS	2 140	196,22	419 917
Titres LAN	894 360	4,03	3 600 089
Titres METRONIC LTD	39 999	1,49	59 482
Titres BENELOM Luxembourg	6 500	100,00	650 000
Titres TONNA (1)	36 175	11,93	431 674
Titres AVILINKS (2)	91 001	2	182 002
Titres AVIVOX (3)	260	100	26 000
Total			61 825 203

Les titres de participation sont inscrits à l'actif à leur prix d'acquisition. Ils sont évalués à la clôture à la valeur d'usage qui tient compte de l'actif net estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Dans l'hypothèse où

cette valeur d'usage viendrait à être inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation serait enregistrée en comptabilité.

Compte tenu de la situation nette de la société, les titres M2G sont dépréciés à 100 %, il en est de même pour les titres Medilom et HF Asia. Ces sociétés sont en cours de dissolution.

(1) Titres TONNA :

Le cours au 31 décembre 2008 de l'action TONNA est de 0,84 €. Le 20 décembre 2006, la société TONNA a été placée en redressement judiciaire. Une provision pour dépréciation des titres TONNA a été dotée dans les comptes pour un montant de 401 K€ correspondant à la différence entre le cours moyen d'achat et le cours de clôture de l'action. En 2008, un plan de reprise a été mis en place avec une augmentation de capital réservée et parallèlement une émission de BSA réservée aux actionnaires minoritaires, qui devaient être mises en place lors de l'Assemblée Générale du 27 mars 2009. Au cours de cette Assemblée, les projets de résolution n'ont pas été adoptés faute de majorité. La Société TONNA réfléchit désormais à proposer une augmentation de capital ouverte à l'ensemble des actionnaires. Dans l'attente, la stratégie de HF COMPANY reste inchangée : maintenir sa participation au dessus de 5% pour rester un acteur incontournable à terme dans l'évolution stratégique de TONNA.

Titres Tonna	Nombre	Prix Unitaire €	Valeur Brute €
31/12/2007	36 175	11,93	431 674
Achats sur 2008 : Néant			
31/12/2008	36 175	11,93	431 674

(2) Titres AVILINKS :

Le 5 mars 2008, HF COMPANY acquiert la totalité des parts de la société AVILINKS.

(3) Titres AVIVOX :

Création de la société AVIVOX dans le courant du 2nd semestre 2008. HF COMPANY a une participation de 24 % dans le capital de cette société.

En €	31/12/2007	+	-	31/12/2008
Titres de participation	61 620 202	208 002	3 000	61 825 204
Total Brut	61 620 202	208 002	3 000	61 825 204
Provisions dépréciation titres	393 058	36 536		429 594
Net	61 227 144	171 466	3 000	61 395 610

Titres propres HF	Nombre	Prix Unitaire	Valeur Brute
31/12/2007	136 316	18	2 457 721
Achats janvier à mai 2008	243 380		3 569 616
Transfert vers nominatif sur 2008	-379 696		-6 027 337
Achats novembre et décembre 2008	19 584		135 410
31/12/2008	19 584	7	135 410

Les actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions sont classés en titres immobilisés au moment de leur acquisition. La part des actions attribuées spécifiquement dans le cadre d'un plan d'attribution d'options d'achats sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement ce qui correspond au 31 décembre 2008 à 18 092 actions à 8,36 €.

Le cours de l'action HF COMPANY était de 6,05 € au 31 décembre 2008.

Les autres immobilisations financières correspondent à des cautions versées pour 38 K€ et aux sommes investies dans le fond de régularisation mis en place dans le cadre du contrat teneur de marché pour un montant de 101 K€.

4 – LES STOCKS

Néant

5 – CREANCES

Les comptes clients et comptes rattachés sont présentés à leur valeur nominale. Le détail des créances est présenté dans le tableau ci-dessous.

Des provisions sont constituées au cas où la valeur de réalisation serait inférieure à la valeur d'inventaire après analyse individuelle des créances.

Les créances se décomposent en :

Libellé	Montant (€)
Clients	1 000 485
Fournisseurs débiteurs	0
Fournisseurs avoirs à recevoir	0
Groupe et associés (1)	5 053 085
Personnel et comptes rattachés	0
Impôts sur les bénéfices	1 049 659
TVA	10 463
Débiteurs divers	0
Charges constatées d'avance	29 813
Total	7 143 505

dont créances à plus d'1 an : 0 euro (toutes les créances sont à moins d'un an).

(1) Les comptes courants consentis à la société HF ASIA (113 327 €) et à la société LOAM (275 298 €) qui correspondent aux frais engagés sur place pour le compte des filiales et à l'exécution des garanties ont été dépréciés à hauteur de 280 727 € ; en effet, HF COMPANY bénéficie d'un contrat COFACE qui doit finalement réduire sa perte sur l'Asie à hauteur de 108 K€. La durée d'amortissement du contrat Asie était de 3 ans et s'achevait le 28 février 2006.

De plus, les comptes courants M2G (8 205 €) et MEDLOM (32 164€) sont aussi dépréciés à 100%. Ces montants sont inscrits au passif du bilan.

6 – LA TRESORERIE

Libellé	Montant
Valeurs mobilières de placement	17 419 643
Intérêts courus sur VMP	173 047
Stock Options	151 269
Disponibilités	1 865 330
Concours bancaires courants	-2 386 969
Trésorerie Nette	17 222 320

La ligne stock options correspond aux 18 092 actions HF COMPANY détenus par la société et affectés à la couverture des plans de stock options.

Les VMP incluent les titres BIG BEN d'une valeur de 320 K€.

Titres Big Ben	Nombre	Prix Unitaire	Valeur Brute
31/12/2008	69 639	4,59	319 643

Le cours au 31 décembre 2008 de l'action BIG BEN est de 6,18 €.

7 – LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ET CHARGES A REPARTIR

Selon le principe d'indépendance des exercices, nous avons constaté une charge constatée d'avance de 29 813 euros.

8 – LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent à 53 405 006 euros.

Libellé	Montant
Capitaux Propres 2007	57 936 062
Diminution Capital Social	-190 802
Report à nouveau	-5 851 665
Dividendes versés	-2 481 962
Annulation dividendes sur les actions auto-détenues	18 487
Résultat 31/12/2008	3 974 885
Total	53 405 005

9 – CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social :

	Nombre	Prix Unitaire (€)	Capital (€)
Actions ordinaires	3 755 000	0,50	1 877 500

10 – LES PROVISIONS REGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Néant

11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision d'indemnités de départ à la retraite de 14 257 € a été déterminée selon la convention collective, et a fait l'objet d'un calcul statistique prenant en compte la probabilité de la présence du salarié au sein de l'entreprise à l'âge de retraite (taux de rotation du personnel, taux de mortalité), pondérée d'un taux d'augmentation des salaires et actualisée de l'inflation.

12 – DETTES

Etat des emprunts à plus ou moins d'un an

En €	CRD 12/2007	Amortissement	CRD 12/2008	% faisant l'objet d'une couverture de taux
Emprunt Obligataire	19 999 902		19 999 902	68,75%
Emprunt LEA	4 714 284	1 885 716	2 828 568	87,70%
Emprunt CFI	2 219 253	682 847	1 536 406	81,20%
Intérêts courus	163 281		158 539	
Total	27 096 720	2 568 563	24 523 515	

L'emprunt CFI est un emprunt nominal de 4,8M€ sur 7 ans à amortissement constant à taux variable (basé sur l'EURIBOR 3 mois) couplé à un mécanisme de couverture de taux pour partie. Les clauses de l'emprunt sont classiques. Le capital restant dû au 31 décembre 2008 est de 1,5 M€.

L'emprunt LEA est un emprunt avec un droit de tirage nominal de 15 M€ sous forme de billet à taux variable (basé sur l'EURIBOR 3M). Ce droit de tirage s'amortit de façon constante sur 5 ans. La société a tiré initialement 10,8 M€. La société a commencé à amortir ce tirage depuis le 3^{ème} trimestre 2005 et le capital restant dû au 31 décembre 2008 est de 2,8 M€. Le droit de tirage maximum au 31 décembre 2008 est de 3,3 M€. Les autres clauses de l'emprunt sont classiques. Cet emprunt fait l'objet d'une couverture de taux mise en place en 2005 et d'une couverture mise en place en 2006.

Ces deux contrats d'emprunt classiques sont assortis de deux covenants financiers :

- Endettement MLT + crédit bail en capital / capitaux propres \leq 1 (pour mémoire au 31/12/2008 ce ratio ressort à 0,36)
- Endettement MLT + crédit bail en capital / autofinancement net \leq 3 (pour mémoire au 31/12/2008 ce ratio ressort à 2,86).

Les ratios pour les covenants sont les ratios consolidés du Groupe HF.

L'emprunt obligataire souscrit le 2 août 2007 porte sur un nominal de 20 M€ sur 7 ans remboursable au pair en 4 fois à échéance du 2 août 2011 (4^{ème} année), du 2 août 2012 (5^{ème} année), du 2 août 2013 (6^{ème} année) et du 2 août 2014 (7^{ème} année) à taux variable.

A l'émission, les obligations (74 906, montant nominal de 267 €) étaient assorties de 449 436 BSAR, chaque BSAR donnant droit à partir du 2 août 2010 à souscrire une action HF au prix de 26,70 €.

L'obligation est assortie de deux covenants financiers :

- Rapport dette nette consolidée / situation nette consolidée (ou gearing) doit rester inférieur à 0,8. Il est de 0,11 au 31 décembre 2008.
- Rapport dette nette consolidée / EBITDA (ou EBE) consolidé doit rester inférieur à 4 jusqu'au 30 juin 2008 inclus puis inférieur à 3,6 jusqu'au 30 juin 2009 inclus et enfin inférieur à 3,2 à partir du 31 décembre 2009. Il est de 0,63 au 31 décembre 2008.

Emprunts et Dettes financières

Moins d' 1 an	5 221 969
Entre 1 an et 5 ans	16 796 411
Plus de 5 ans	4 999 902
Total (€)	27 018 282

Les dettes financières comprennent 2 386 970 € de concours bancaires courants.

Fournisseurs et comptes rattachés

Le montant total des dettes fournisseurs est de 189 897 € dont 71 351 € de factures non parvenues.

Dettes fiscales et sociales

A moins d' 1 an	En €	dont CAP
Personnel	198 977	198 977
Organismes sociaux	193 073	193 073
Etat (IS)	0	0
TVA	121 605	0
Autres impôts et taxes	36 066	36 066
Total	549 722	

Autres dettes

A moins d' 1 an	En €
Clients créditeurs	367 446
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Comptes courants intégration fiscale	1 011 514
Comptes courants Groupe	5 692 162
Autres dettes	0
Total	7 071 122

13 – PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Néant

14 – ECARTS DE CONVERSION

Néant

IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1 – LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires cumulé au 31 décembre 2008 s'élève à 5 043 898 €. Il s'agit de prestations intragroupes.

2 – PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1 184 852 € et représentent des transferts de charges intragroupes. Les charges d'exploitation représentent un montant de 3 899 649 €.

3 – LE RESULTAT FINANCIER

HF COMPANY a perçu 2 615 000 euros de dividendes.

Les charges d'intérêt comptabilisées au titre de l'exercice s'élèvent à 97 899 € pour l'emprunt CFI, 185 259 € pour l'emprunt LEA et 914 344 € pour l'emprunt obligataire.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 2 024 870 €.

4 – LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

HF COMPANY enregistre une perte exceptionnelle de 673 €.

5 – IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS

Impôts sur les sociétés	En €
IS Société HF	662 279
Charge d'IS liée à l'intégration	-283 864
Total	378 415

Conformément à la convention d'intégration fiscale, HF COMPANY enregistre les économies d'IS liées à la compensation des résultats fiscaux négatifs des filiales dans ses comptes.



1 – ENTREPRISES LIÉES

Tableau des participations :

Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations														
Société	Adresse	Siren	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Prêts et avances consentis à la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes comptabilisés par la société au cours de l'exercice	Observations
						brute	nette							
METRONIC	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	405 250 119	162 500 €	10 223 905 €	100%	3 353 879 €	3 353 879 €	0 €	3 500 000 €		24 384 401 €	1 114 245 €	1 000 00 €	
KAORKA	La Caillaudière - 37320 Esvres	773 500 368	1 455 000 €	-1 573 235 €	100%	2 136 864 €	2 136 864 €				1 966 358 €	3 721 €		
FOCH			1 524 €	-444 179 €	100%	1 €	1 €	2 045 808 €			0 €	0 €		
AVIDSEN	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	420 462 533	88 000 €	2 266 973 €	95%	79 655 €	79 655 €				7 671 103 €	-384 895 €		
M2G			57 321 €		33%	19 209 €	0 €	8 206 €						(1)
OMENEX	32 rue A.Fresnel - 37170 Chambray les Tours	312 612 732	144 000 €	820 410 €	100%	2 593 618 €	2 593 618 €				3 959 630 €	-32 637 €		
CFI	ZI Fétan - BP 321 - 01603 Trévoux cedex	384 024 899	1 000 000 €	1 791 278 €	100%	4 803 508 €	4 803 508 €				14 019 401 €	833 535 €		
LEA	2 place des Vosges - 92051 La Défense	428 781 462	807 289 €	8 468 196 €	100%	42 766 926 €	42 766 926 €		2 162 162 €		32 920 400 €	715 373 €	1 400 000 €	
ACBS	ZA La Bastide Blanche - E3 - 13127 Vitrolles	443 095 310	38 250 €	-83 673 €	95%	419 917 €	419 917 €				5 002 516 €	330 977 €		
LAN	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	428 781 462	894 360 €	37 381 €	100%	3 600 089 €	3 600 089 €				1 308 351 €	56 059 €	75 000 €	
THESYS	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	439 508 078	150 000 €		100%	182 002 €	182 002 €				0 €	-136 312 €		
AVIVOX	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	508 029 428	107 000 €		24%	26 000 €	26 000 €				93 135 €	-59 327 €		
LOM	Caldes de Montbui - Espagne		150 250 €	2 265 641 €	79,8%	37 350 €	37 350 €	497 799 €		91 000 €	7 067 617 €	-184 230 €	0 €	
LINIA	ul Robotnicza 72 - 53608 Wroclaw Pologne		579 726 €	-108 674 €	98%	542 599 €	542 599 €	55 000 €		259 000€	2 229 773 €	15 344 €		
LOMIT	Via Marconi -20080 Vermezzo - Italie		75 000 €	1 894 208 €	93,33%	113 333 €	113 333 €				7 201 444 €	532 870 €	140 000 €	
METRONIC Ltd	Watford - Hertfordshire - Uk		41 996 €	-110 729 €	100%	59 482 €	59 482 €				1 784 060 €	-523 760 €		
BENELOM Luxembourg	61 rue de Strassen - Bertrange - Luxembourg		650 000 €	3 856 €	100%	650 000 €	650 000 €				207 498 €	31 685 €		
MEDILOM			100 000 Dh		92%	9 085 €	0 €	32 164 €						(1)
HF ASIA			100 HKD		99%	14 €	0 €	113 327 €						(1)

(1) en liquidation

Eléments concernant les entreprises liées :

Au bilan	En €
Participations	61 825 203
Créances clients et comptes rattachés	633 039
Autres créances	4 624 090
Dettes rattachées à des participations	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 428
Autres dettes	6 703 676
Au compte de résultat	
Prestations de service	5 043 898
Refacturations (produits)	1 156 662
Produits financiers	2 585 897
Charges financières	128 516
Refacturations (charges)	11 262

La ligne prestation de service se décompose comme suit (en K€) :

	En K€
METRONIC	1 196
CIRDE	8
KAORKA	12
MEDIAPRICE	7
AVIDSEN	0
FOCH	283
CFI	1 137
LEA	1 125
Groupe OMENEX	138
NABUCO	0
LMN	143
ACBS	194
LAN	34
THESYS	20
Groupe LOM	0
Groupe LOMIT	652
LINIA	50
BENELOM	25
Sous-total	5 023
+ Frais de fusion	20
Total Prestations	5 043

Les frais de fusion sont les frais facturés dans le cadre de la gestion de la fusion des échelles d'intérêt.

La ligne « refacturations (produits) » est composée de transferts de charges de diverses natures, refacturés aux différentes filiales du Groupe à prix coûtant.

La ligne « produits financiers » est composée de 2 615 000 € de dividendes reçus dont le détail est fourni dans le tableau des participations. Le solde est composé d'intérêts facturés dans le cadre de la fusion d'échelle d'intérêts.

2 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

en K€/KUSD	2008				2007
	Total	<1an	de 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Créances cédées non échues	0				0
Nantissement hypothèques et suretés réelles	0				0
Aval, cautions et garanties K USD	650	650			400
Aval, cautions et garanties K €	1 275			1 275	1 275
Autres engagements donnés :					
- crédit documentaire K USD	66	66			0
- achat à terme K USD	21 900	21 900			63 317

Des lettres de confort ont été émises auprès des banques des sociétés suivantes : BENELOM et LINIA.

Les couvertures mises en place par HF COMPANYY pour prémunir ses filiales contre une évolution défavorable des devises ont conduit au 31 décembre 2008 à l'achat à terme USD contre EUR pour un montant des couvertures de 21,9 MUSD.

Bénéficiaires des garanties	Garanties
Avidsen Electronica	391 K€
Linia Polska	1 000 000 PLN soit 259 K€
Benelom	625 K€

HF COMPANY a pris 2 garanties de paiement sous forme de stand by pour un total de 650 KUSD vis-à-vis d'un fournisseur de Taiwan dont la validité court jusqu'au 30 juin 2009 et d'un fournisseur de Hong Kong dont la validité court jusqu'au 15 mai 2009. Ces garanties couvrent les achats réalisés auprès de ces 2 fournisseurs asiatiques par les filiales LOM, BENELOM, LOMIT, METRONIC, DISTRATEL et OMENEX.

Tableau synthétique des couvertures de taux mises en place :

Couverture de taux	Descriptif	Nominal au 31/12/2008	- un an (en K€)	1 an à 5 ans (en K€)
Emprunt CFI	swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	464	206	258
	swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,35% jusqu'à 5%	783	348	435
	<i>Total couverture de taux sur emprunt CFI</i>	<i>1 247</i>	<i>554</i>	<i>693</i>
Emprunt LEA	swap Euribor 3M/Euribor 12M-cap 3,16% puis cap 4%	2 106	1 404	702
	Euribor 3M bornes corridor évolutif 3%/4,9%	375	375	0
	<i>Total couverture de taux sur emprunt LEA</i>	<i>2 481</i>	<i>1 779</i>	<i>702</i>
Emprunt obligataire	Swap Euribor 3M/ 4,1% activant à 3,6% et désactivant à 4,6%	13 000		13 000
	Swap Euribor 3M/ 4,2% annulable par la contrepartie	1 500		1 500
	<i>Total couverture de taux sur emprunt obligataire</i>	<i>14 500</i>		<i>14 500</i>
Total Nominal Couvert		18 228	2 333	15 895

3 – PERSONNEL

Au 31 décembre 2008, HF COMPANY comprenait :

Catégories	Femmes	Hommes	Total
Cadres et assimilés	3	6	9
Employés	2	5	7
Contrat Apprentissage	1	0	1
Total	6	11	17

Le volume d'heure acquis au titre du DIF par les salariés de HF COMPANY est de 1 109 heures. Un contrat d'intéressement a été mis en place sur l'exercice 2008.

4 – CONSOLIDATION ET INTEGRATION FISCALE

A/ INTEGRATION FISCALE

Le Conseil d'Administration de HF COMPANY a opté pour le régime de l'intégration fiscale tel que prévu par les dispositions de l'article 223-A. Pour l'exercice 2008, la société HF COMPANY se constitue seule redevable de l'impôt pour les sociétés du Groupe.

B/ PRINCIPES DE CONSOLIDATION

HF COMPANY SA respecte les principes de consolidation arrêtés par le Groupe HF COMPANY. HF COMPANY est la société consolidante.

5 – Avances et crédits alloués aux dirigeants

N/A

6 – Rémunération des dirigeants

Elles sont communiquées dans le rapport de gestion.

COMPTES SOCIAUX

IV – RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2008)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HF COMPANY, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la présentation des comptes au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans le paragraphe 3 « Les immobilisations financières » du chapitre III « Notes sur le bilan » de l'annexe relatif aux immobilisations financières, les titres de participation sont évalués à la clôture à la valeur d'usage et, dans l'hypothèse où cette valeur d'usage viendrait à être inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation serait enregistrée en comptabilité. Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et son application à la clôture de l'exercice 2008.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels, la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Tours, le 20 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

AC AUDIT CONSEIL
Alain COULON

Deloitte & Associés
Bernard GROUSSIN

COMPTES SOCIAUX

V- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Contrat bail commercial avec la SCI TOX**

Contrat de bail commercial aux termes duquel votre société prend en location une partie de l'ensemble immobilier situé Node Park Touraine 37310 TAUXIGNY, moyennant diverses charges et conditions et notamment le paiement d'un loyer annuel. Ce bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives ayant commencé à courir rétroactivement le 23 mars 2004.

Le montant pris en charge au titre de l'exercice s'élève à 80 670 € HT.

- **Contrat article 83 du Code Général des Impôts**

Un contrat de retraite collective d'entreprise au bénéfice de l'ensemble des cadres et dirigeants de votre société.

- **Convention de prestations de services**

Contrat de prestation de services conclu avec Dominique GARREAU, Administrateur, qui a apporté à votre société son concours en matière de conseil en stratégie et d'assistance au développement du Laboratoire de la Maison Numérique.

Le montant pris en charge au titre de l'exercice s'élève à 144 000 € HT.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Tours, le 20 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

AC AUDIT CONSEIL
Alain COULON

Deloitte & Associés
Bernard GROUSSIN

CHAPITRE 3

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

I - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

- Dénomination sociale

HF COMPANY

- Siège social

Node Park Touraine
37310 TAUXIGNY

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

- Forme juridique

La Société HF COMPANY est constituée sous forme de Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration.

- Nationalité

Française

- Date de création de la Société

Le 15 mai 1996, jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours.

- Durée

La durée est fixée à 99 ans.

La Société HF COMPANY prendra fin le 15 mai 2095, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- Objet social (article 3 des statuts)

La Société HF COMPANY a pour objet :

- La création ou la prise de participations majoritaires ou non dans toutes entreprises industrielles, commerciales ou civiles, quel qu'en soit l'objet ou la forme.
- L'animation de la politique du Groupe et le contrôle des entreprises placées sous sa dépendance.
- La fourniture de tous services et de toutes prestations à ces entreprises dans les domaines technique, financier, administratif, juridique, immobilier, comptable, etc.
- L'achat, la vente, la fabrication, la transformation et la location de tous matériels.
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

- Registre du Commerce et des Sociétés

405 250 119 RCS TOURS

- Code APE

741J

- Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales, informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des 2 exercices précédents, peuvent être consultés au siège social de la Société HF COMPANY ou mis à disposition par voie électronique sur demande formulée à l'adresse comfi@hfcompany.com.

- Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

- Assemblées générales

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire, aux jours, heures, et lieux indiqués dans l'avis de convocation, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, sous réserve de la prorogation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête.

Trente cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'assemblée par le Conseil d'Administration. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la Loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Le droit de participer aux Assemblées Générales étant subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'Assemblée Générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. Les mineurs et incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires. Une personne morale est valablement représentée par tout représentant légal ayant qualité, ou par une personne spécialement habilitée à cet effet, ou à défaut, par son représentant permanent au sein du Conseil d'Administration qui est réputé de plein droit avoir mandat à cet effet.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, lorsque le Conseil d'Administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la Loi.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance, ou représentés. Les votes sont exprimés par mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée. Pour toutes les assemblées les actionnaires ont la faculté de voter par correspondance.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau, et établis dans les conditions conformes à la Loi.

L'ensemble des dispositions relatives aux assemblées générales figurent aux articles 31 et suivants des statuts.

- Cession et transmission des actions

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

- Droit de vote double

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation que celles prévues par la Loi.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom de même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

- Franchissement de seuils statutaires (article 12 des statuts)

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un pourcentage de participation de 1% du capital ou des droits de vote, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par

lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze jours suivant le franchissement de ce seuil statutaire de 1%.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure au seuil de 1%.

Pour déterminer le seuil de participation prévu ci-dessus, sont assimilées aux actions possédées par la personne tenue à l'information mentionnée à l'alinéa précédent :

1. Les actions possédées par d'autres personnes pour le compte de cette personne,
2. Les actions possédées par les sociétés qu'elle contrôle,
3. Les actions possédées par un tiers avec qui elle agit de concert,
4. Les actions que l'une des personnes visées aux alinéas 1, 2, et 3 ci-dessus, est en droit d'acquérir, à sa seule initiative, en vertu d'un accord.

En cas de non respect de l'obligation mentionnée aux deux alinéas qui précèdent, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2% au moins des droits de vote.

- Répartition statutaire des bénéfices (article 48 des statuts)

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou le distribuer.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, outre des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

- Paiement des dividendes et acomptes (article 49 des statuts)

Le paiement du dividende se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration. La mise en paiement du dividende doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête à la demande du Conseil d'Administration.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'Assemblée Générale, sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois mois, par décision du Conseil d'Administration, en cas d'augmentation de capital.

- Titres au porteur identifiables

Conformément aux articles L 228-2 du Code du Commerce et 12 des statuts, la Société HF COMPANY peut recourir à tout moment auprès du dépositaire central à la procédure des titres au porteur identifiables.

- Conseil d'Administration

Composition (article 18 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de douze au plus.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'au moins 4 actions.

Durée des fonctions des administrateurs (article 19 des statuts)

La durée des fonctions des administrateurs nommés en cours de vie sociale est de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Tout administrateur sortant est rééligible.

Vacances – Cooptations – Ratifications (article 20 des statuts)

En cas de vacances, par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil. Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Président du Conseil (article 21 des statuts)

Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'Administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-cinq (65) ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les assemblées. En l'absence du Président et des vice-présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibération du Conseil – Procès-verbaux (article 22 des statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunications dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Sous réserve des dispositions de l'article 24, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Pouvoirs du Conseil (article 23 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

- Direction Générale (article 24 des statuts)

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Cette décision est prise à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés. Dans les mêmes conditions, le Conseil d'Administration peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur Général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration. Il engage la Société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la Société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'Administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la Société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux.

Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le Directeur Général cesse ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du Directeur Général et du ou des directeurs généraux délégués.

II - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

- Capital social

Au jour du présent document, le capital est de 1 877 500 €, divisé en 3 755 000 actions entièrement libérées de 0,5 € de nominal.

- Capital autorisé

Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital :

L'Assemblée Générale du 14 mai 2007 a consenti au Conseil d'Administration les délégations rappelées ci-après, toutes en cours de validité :

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-127, L.225-129, L 225-129-2, et L 228-92 et suivants du Code de Commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la Loi, sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

a. par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, (i) d'actions de la Société, et (ii) de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, (en ce compris toute forme de bons de souscription ou d'achat) à une quotité du capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, (à l'exclusion d'actions de préférence et de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence) ;

b. et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, précision étant faite que, le cas échéant, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales ;

2. Décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 1,5 millions d'euros (1.500.000 €) en nominal, montant auquel s'ajoutera le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la Loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, étant précisé que ce plafond global d'augmentation de capital est commun à la huitième résolution ci-après et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de cette résolution s'imputera sur ce plafond global.

3. Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres de créances, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ces titres de créances pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émis soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 50 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'Administration par la présente assemblée générale.

4. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation l'Assemblée Générale décide que :

a. les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, aux actions et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

b. le Conseil d'Administration aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;

c. si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission réalisée en vertu de la présente délégation, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter dans les conditions fixées par la Loi, l'émission au montant des souscriptions recueillies,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

5. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.

6. Décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

7. Prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

8. Le Conseil d'Administration arrêtera les caractéristiques, montants et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions de la Société, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de réserver les droits éventuels de tout titulaire de titres donnant droit immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions et en général, faire le nécessaire.

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de Commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute Société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1,5 millions d'euros.

En outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises en vertu de la précédente résolution.

Le montant nominal des titres de créances émis ne pourra excéder 50 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'Administration par la présente assemblée générale.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la Loi.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en oeuvre la délégation.
6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application des neuvième et dixième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de Commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et conformément à l'article L 225-147 du Code de Commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du Code de Commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée Générale.

4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

Par ailleurs, les délégations consenties par l'Assemblée Générale du 6 juin 2008 en cours de validité au jour d'établissement du document de référence sont rappelées ci après :

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- Autorise le Conseil d'Administration dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la Loi.
- Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation.
- Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la Société HF COMPANY, et le cas échéant, des Sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.
 - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de Commerce.
- Décide que le nombre total des options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur aux limites fixées aux articles L.225-182 et R. 225-143 du Code de Commerce, sous réserve de toutes autres limitations légales.
- Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.
- Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
 - ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
 - ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
 - moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.
- Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
- Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de Commerce,
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 8 ans, à compter de leur date d'attribution,

- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des Sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 5% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le Conseil d'Administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.
- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution pour lesquels le fait générateur de l'imposition coïncide avec la fin de la période d'acquisition, le Conseil d'Administration ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne sont en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,
- le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélatif(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

Autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de Commerce et L. 443-5 du Code du Travail :

- Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservés aux salariés et dirigeants de la Société et de Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE),
- Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,
- Fixe à vingt six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation,
- Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 150 000 euros,
- Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20%, ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne,
- Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Utilisation des délégations en période d'offre publique

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, dans le cadre de l'article L.233-33 du Code de Commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration, si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qui lui ont été consenties aux termes des huitième à onzième résolutions de la présente Assemblée, ainsi que celles consenties par l'Assemblée Générale du 14 mai 2007 dans ses neuvième à treizième résolutions.
- Décide de fixer à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de la présente autorisation.
- Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la Loi, la présente autorisation.

Délégation à donner aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 233-32-II et L. 233-33 du Code de Commerce :

- Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider une émission de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles des actions HF COMPANY et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre.
- Décide de fixer, ainsi qu'il suit, la limite des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons ne pourra être supérieur à 2 068 302 euros. Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

- le nombre maximum de bons de souscription d'actions pouvant être émis sera égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Il est précisé que la mise en œuvre de l'autorisation conférée au titre de la présente résolution ne s'imputera pas sur le plafond global prévu aux neuvième et dixième résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 14 mai 2007.

- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
 - fixer les conditions d'exercice des bons de souscription, qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons et notamment :
 - * le nombre de bons,
 - * le prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix,
 - * les conditions relatives à l'émission et à l'attribution gratuite de ces bons, avec faculté d'y surseoir ou d'y renoncer.
 - d'une manière générale, déterminer toutes autres caractéristiques et modalités de toute opération décidée sur le fondement de la présente autorisation, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités, constater le cas échéant l'augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Les bons de souscription d'actions deviendront caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées.

La présente délégation est consentie pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les 18 mois de la présente assemblée générale. Elle est indépendante de la délégation de compétence prévue à la neuvième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 14 mai 2007.

Parmi les autorisations décrites ci-dessus, certaines prennent fin prochainement. Il sera donc proposé à l'Assemblée Générale du 29 mai 2009 de les renouveler selon les modalités suivantes :

Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, précédemment intégrée dans la délégation d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires, expire le 13 juillet 2009.

En conséquence, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir la renouveler et donc conférer au Conseil d'Administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 20 millions d'euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire (article L. 225-129-2 du Code de Commerce)

Les délégations de compétence en la matière prennent fin le 13 juillet 2009. En conséquence, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir les renouveler et donc conférer au Conseil d'Administration :

- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires ;
- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de donner au Conseil d'Administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires, et ce à l'effet de financer les besoins de l'entreprise.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourrait être supérieur à 1,5 millions d'euros, étant précisé qu'en cas d'émission par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, ce montant sera en outre limité à 20% du capital par an. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 50 millions d'euros.

Il est prévu, dans le cadre de ces délégations, de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Conformément à la Loi, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute Société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre Société ou de toute société dont notre Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Ces émissions pourraient être réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Pour permettre notamment d'atteindre un plus grand nombre d'investisseurs, le Conseil d'Administration pourrait, le cas échéant, supprimer le droit préférentiel de souscription.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'émission sans droit préférentiel de souscription pourrait être réalisée par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier.

En cas d'émission par une offre au public sans droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

En cas d'offre au public ou d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de Commerce au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières (article L. 225-147 du Code de Commerce)

Pour faciliter les opérations de croissance externe, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir conférer au Conseil d'Administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10% du capital social. Ce plafond serait indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail)

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionnariat salarié, il est également proposé à la prochaine assemblée générale de statuer sur un projet de délégation à donner au Conseil d'Administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise et effectuée dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la Loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du Travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 150 000 euros.

A cet effet, nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation pour une durée de 26 mois.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir aux termes des neuvième à treizième résolutions et que vous lui avez consenties lors de l'Assemblée Générale du 6 juin 2008 dans les huitième à dixième résolutions en période d'offre publique. Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.

Délégation aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique dans le cadre de l'exception de réciprocité

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir consentir au Conseil d'Administration une délégation de compétence à l'effet de décider une émission de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles des actions HF COMPANY et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre, dans la limite des plafonds suivants :

- le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons ne pourra être supérieur à 1 877 500 euros. Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.
- le nombre maximum de bons de souscription d'actions pouvant être émis sera égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Cette délégation ne serait utilisable exclusivement qu'en période d'offre dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable et serait consentie pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les 18 mois de la présente assemblée générale.

- Capital potentiel

La Société a émis en 2007 (visa n°07-233 du 29 juin 2007) 74 906 OBSAAR (Obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables). A chaque obligation étaient attachés 6 BSAAR, soit un total de 449 436 BSAAR. Les BSAAR ont été détachés des obligations dès l'émission. Ils sont incessibles jusqu'au 1^{er} août 2010. Chaque BSAAR donnera droit de souscrire ou d'acheter une action nouvelle ou existante, au choix de la Société, au prix de 26,70 €. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises par exercice des BSAAR est de 449 436 soit 11,99% du capital actuel de la Société. Ces BSAAR seront exerçables à compter du 2 août 2010 et jusqu'au 2 août 2014, inclus. Ils seront cotés sur Euronext pendant cette période.

A la connaissance de la Société, après cession de 50 000 BSAAR aux Managers, les administrateurs détiennent les BSAAR suivants :

Bénéficiaires	Nombre de BSAAR
M. Yves BOUGET	50 651
M. Eric TABONE	22 827
Mme Annie LUDENA	6 065
M. Dominique GARREAU	1 969
Total	81 512

Tableau d'évolution du capital social depuis la création de la Société HF COMPANY :

Date	Nature de l'opération	Variation de capital en €	Prime d'émission et d'apport en €	Nombre de titres émis	Montant cumulé du capital social	
					Capitaux en €	Titres
15.05.96	Création de la Société HF COMPANY (anciennement TEG COM)	609 796		40 000	609 796	40 000
28.05.96	Souscription en numéraire	203 276	406 551	13 334	813 072	53 334
11.06.97	Division du nominal / 10	0	0	480 006	813 072	533 340
29.09.97	Conversion de 6 666 obligations convertibles	101 623	203 245	66 660	914 694	600 000
15.10.97	Souscription en numéraire	274 408	4 116 123	180 000	1 189 102	780 000
25.06.01	Incorporation au capital des réserves	370 898	0	0	1 560 000	780 000
28.12.01	Augmentation de capital résultant de la fusion	653 000	4 586 188	326 500	2 213 000	1 106 500
28.12.01	Réduction du capital : annulation de titres résultant de la fusion	-645 450	-4 530 788	-322 725	1 567 550	783 775
28.01.05	Division par 4 du nominal	0	0	2 351 325	1 567 550	3 135 100
30.06.05	Augmentation de capital dans le cadre de l'acquisition de LEA	500 752	35 052 640	1 001 504	2 068 302	4 136 604
30.05.08	Réduction du capital : annulation de titres auto-détenus	-190 802		-381 604	1 877 500	3 755 000

Répartition du capital depuis 3 ans :

Répartition du capital le 19 mars 2009 (date du Conseil arrêtant les comptes 2008) :

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Yves BOUGET au nominatif	538 344	14,34%	1 076 688	22,62%
Eric TABONE au nominatif	240 142	6,40%	480 284	10,09%
Annie LUDENA au nominatif	65 348	1,74%	130 696	2,75%
Dominique GARREAU	21 212	0,56%	21 212	0,45%
Sous-total membres du Conseil d'Administration	865 046	23,04%	1 708 880	35,90%
Titres autodétenus teneur de marché	8 756	0,23%	0	0,00%
Titres autodétenus CIC	19 584	0,52%	0	0,00%
Titres autodétenus nominatif	18 092	0,48%	0	0,00%
Public au nominatif vote double	207 154	5,52%	414 308	8,70%
Public au nominatif vote simple	278 884	7,43%	278 884	5,86%
Public	2 357 484	62,78%	2 357 484	49,53%
Total actions	3 755 000	100,00%	4 759 556	100,00%

Titres auto détenus

46 432

Droits de vote incluant l'autodétention :

4 805 988

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

Répartition du capital le 14 mars 2008 (date du Conseil arrêtant les comptes 2007) :

ACTIONNAIRES	Actions		Droits de vote	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Yves BOUGET au nominatif	538 344	13,01%	1 076 688	22,33%
Eric TABONE au nominatif	240 142	5,81%	480 284	9,96%
Laurent BURDIN au nominatif	86 715	2,10%	173 430	3,60%
LBCO au nominatif	120 000	2,90%	120 000	2,49%
Annie LUDENA au nominatif	65 348	1,58%	130 696	2,71%
Eric BERTHAUD	278 884	6,74%	278 884	5,78%
Dominique GARREAU	21 212	0,51%	21 212	0,44%
	1 350 645	32,65%	2 281 194	47,31%
Titres autodétenus teneur de marché	1 281	0,03%	0	0,00%
Titres autodétenus CIC	224 716	5,43%	0	0,00%
Titres autodétenus nominatif	20 000	0,48%	0	0,00%
Public au nominatif vote double	429	0,01%	858	0,02%
Public au nominatif vote simple	10	0,00%	10	0,00%
Public	2 539 523	61,39%	2 539 523	52,67%
Total actions	4 136 604	100,0%	4 821 585	100,0%

Titres auto détenus

245 997

Droits de vote incluant l'autodétention :

5 067 582

Répartition du capital le 13 mars 2007 (date du Conseil arrêtant les comptes 2006) :

ACTIONNAIRES	Actions		Droits de vote	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Yves BOUGET	539 144	13,03%	1 078 288	21,46%
Eric TABONE	241 192	5,83%	482 384	9,60%
Laurent BURDIN	86 715	2,10%	173 430	3,45%
LBCO	120 000	2,90%	120 000	2,39%
Annie LUDENA	65 348	1,58%	130 696	2,60%
Eric BERTHAUD	278 884	6,74%	278 884	5,54%
Dominique GARREAU	21 212	0,51%	21 212	0,42%
	1 352 495	32,70%	2 284 894	45,47%
Titres autodétenus	44 086	1,07%	0	0,00%
Public au nominatif vote double	428	0,01%	856	0,02%
Public	2 739 595	66,23%	2 739 595	54,52%
Total actions	4 136 604	100,0%	5 025 345	100,0%

Titres auto détenus 44 086

Droits de vote incluant l'autodétention: 5 069 431

Nantissements, garanties et sûretés sur les titres de la Société :

A la connaissance de la Société, aucune de ses actions n'a été apportée en nantissement.

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas à ce jour de pacte d'actionnaires.

Politique de dividendes

Les sommes distribuées ont été les suivantes :

Exercice de versement	Exercice de rattachement	Dividendes	Avoir fiscal (personnes physiques)	Dividendes par action en € (1)
1998	1997	-	-	-
1999	1998	380 513	190 256	0,12
2000	1999	523 205	261 603	0,17
2001	2000	237 820	118 910	0,08
2002	2001	438 914	219 457	0,14
2003	2002	1 018 908	509 454	0,33
2004	2003	1 097 285	548 642	0,35
2005	2004	1 567 550		0,50
2006	2005	2 068 302		0,50
2007	2006	1 861 472		0,45
2008	2007	2 481 962		0,66
2009 (2)	2008	2 478 300		0,66

(1) Compte tenu de la division du nominal par 4 le 31/01/2005, soit 1,4 € distribué au titre de l'exercice 2003.

(2) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 29 mai 2009.

Délai de prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

Rachat par la Société de ses propres actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté

afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2008.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF COMPANY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 juin 2008 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 40 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération serait de 15 020 000 euros.

Autorisation de réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions :

L'Assemblée Générale du 6 juin 2008, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes a décidé de :

- 1 - Donner au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2 - Fixer à 24 mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 5 juin 2010, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3 - Donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Contrat de liquidité

Le 18 juillet 2003, HF COMPANY a conclu avec le CIC Securities un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, auquel la Société est apporteuse de liquidités.

Stock Options

Faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 24 juin 2002, le Conseil d'Administration a procédé à deux attributions d'options d'achat d'actions, résumées comme suit :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Date de l'attribution par le Conseil d'Administration	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice
Plan 2003	24 juin 2002	23 juin 2003	achat	1 000	22 juin 2011	24 €
Plan 2004	24 juin 2002	6 février 2004	achat	500	5 février 2012	52 €

Ces options d'achat d'actions ont fait l'objet d'un ajustement lors de la division du nominal de l'action HF COMPANY (réduction de la valeur nominale de l'action par échange de chacune des actions de 2 € de valeur nominale contre 4 actions nouvelles de 0,50 € de valeur nominale chacune intervenue le 28 janvier 2005). A la suite de cet ajustement, l'état des options attribuées ressort comme suit :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Date de l'attribution par le Conseil d'Administration	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2005	Options non exercées au 31/12/05
Plan 2003	24 juin 2002	23 juin 2003	achat	4 000	22 juin 2011	6 €	0	4 000
Plan 2004	24 juin 2002	6 février 2004	achat	2 000	5 février 2012	13 €	0	2 000

Faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 15 avril 2005, le Conseil d'Administration a procédé en 2005 à une attribution d'options d'achat d'actions :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Date de l'attribution par le Conseil d'Administration	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2005	Options non exercées au 31/12/05
Plan 2005	15 avril 2005	30 mai 2005	achat	10 000	29 mai 2013	39,8 €	0	10 000
Plan 2007	15 avril 2005	13 mars 2007	achat	4 000	12 mars 2015	22 €	0	4 000

En conséquence de l'émission d'OBSAAR, intervenue en juillet 2007, le Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2007 a décidé d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie par la Société, le prix d'achat et le nombre d'actions sous options par bénéficiaire. A la suite de cet ajustement, l'état des options attribuées ressort comme suit :

	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007
Date d'Assemblée	24/06/2002	24/06/2002	15/04/2005	15/04/2005
Date du Conseil d'Administration	23/06/2003	06/02/2004	30/05/2005	13/03/2007
Nombre total d'actions pouvant être achetées	4 014	2 007	10 036	4 013
Nombre de dirigeants de la Société concernés	0	0	0	0
Nombre de salariés de la Société concernés	0	1	2	0
Nombre de salariés des Sociétés du Groupe	1	0	4	1
Point de départ d'exercice des options	23/06/2007	06/02/2008	30/05/2009	13/03/2011
Date d'expiration	22/06/2011	05/02/2012	29/05/2013	12/03/2015
Prix de souscription	5,98 €	12,96 €	39,67 €	21,93 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre d'actions achetées au 31/12/2008	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques	0	0	6 021	0
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	4 014	2 007	4 015	4 013

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée par HF COMPANY.



CHAPITRE 4

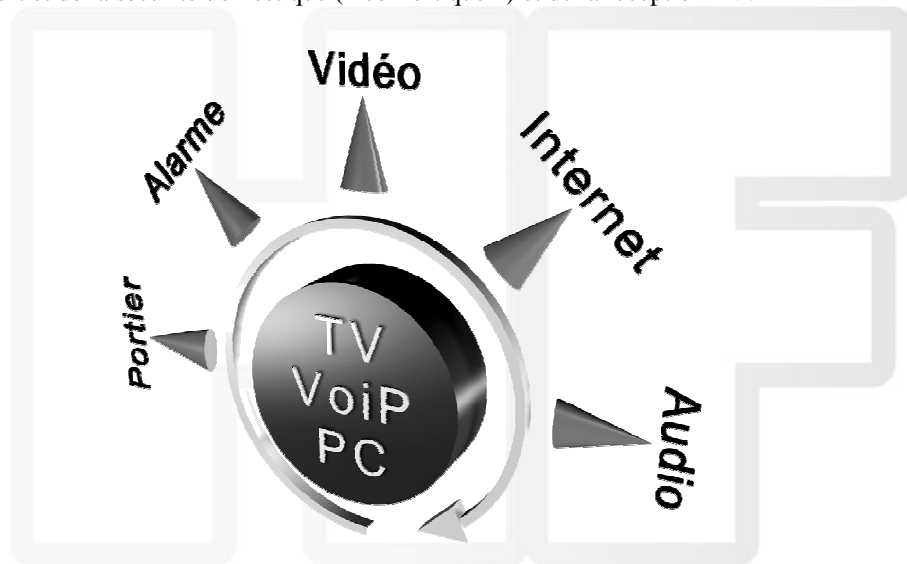
ACTIVITÉ

I – PRESENTATION DU GROUPE

Jusqu'à présent positionné sur l'univers B to C de l'électronique, l'acquisition de LEA au 30 juin 2005 a apporté au Groupe HF COMPANY une dimension B to B significative avec le marché des réseaux Haut-débit sur lequel LEA est le leader mondial des solutions de filtrage xDSL.

Pour HF COMPANY, cette acquisition permet de se positionner au cœur de la convergence numérique avec des atouts technologiques majeurs :

- Maîtrise des technologies ADSL/VDSL.
- Leader de la technologie CPL.
- Spécialiste du confort et de la sécurité domestique (« confortique ») et de la réception TV.



Ces atouts sont confortés par les capacités de R&D du Groupe et en particulier la mise en place du LAN (Laboratoire des Applications Numériques) qui s'impose comme le pôle de référence en matière de validation et de tests de la convergence numérique Haut-débit.

Ils sont valorisés par une position de leader en électronique grand public en Grande Distribution fondée sur une offre intégrée (de la conception à la commercialisation) et sur une différenciation basée sur des services à valeur ajoutée identifiable pour les consommateurs et les distributeurs.

Le Marché B to C

HF COMPANY est le spécialiste du périphérique numérique avec une offre de produits résolument axée « mass market ».

L'objectif de l'offre développée par HF COMPANY est de satisfaire le besoin du confort « electronic consumer » :

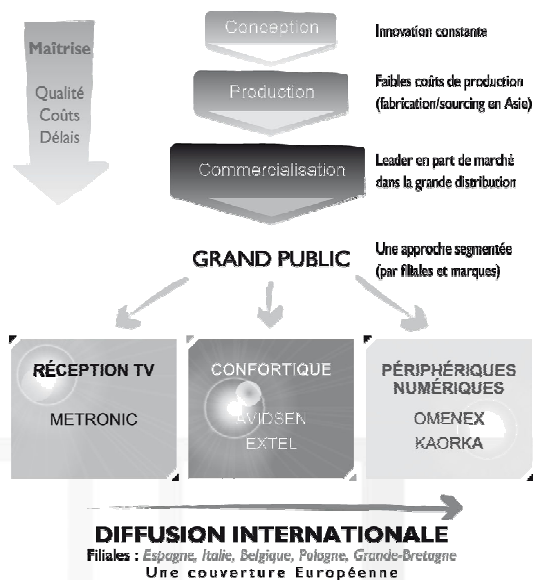
1. Identifier les besoins du consommateur.
2. Se positionner sur des produits très demandés.
3. Trouver la technologie qui en facilite l'usage.
4. Rendre les produits accessibles à tous en minimisant les coûts de production.

Pour développer son offre, HF COMPANY s'appuie sur une chaîne de services à valeur ajoutée pour devenir une référence sur les marchés :

- Une entreprise au service des distributeurs (GSA, GSB, GSS et Discount)
- Une marque au service des consommateurs (SAV - Assistance téléphonique)

L'offre de HF COMPANY s'appuie à la fois sur la valeur ajoutée des produits et la valeur ajoutée des services.

Le schéma de l'offre HF COMPANY intégrée et diversifiée :



Aujourd'hui, HF COMPANY maintient son leadership sur le marché de la réception TV depuis le lancement réussi de la TNT et la confirmation de ses parts de marché en France. Sur ce métier le Groupe poursuit sa prise de marché en Europe et à l'International. La TNT dynamise toute l'offre Réception TV de HF COMPANY.

Le Groupe s'appuie sur de solides moteurs de croissance :

- Confortique et plus globalement le contrôle d'accès avec un concept en phase avec les attentes des consommateurs et une très forte capacité d'innovation technique et marketing.
- Périphériques multimédia avec le succès de nouveaux linéaires Haut-débit et CPL.
- Diffusion internationale de son offre avec la montée en puissance et l'autonomisation de l'offre confortique par rapport au métier réception TV sur le modèle du marché français.
- Diffusion de son offre sur le Web avec un business model s'appuyant sur les forces traditionnelles du Groupe : identification de la demande et réponse marketing, optimisation des flux logistiques et de l'outil informatique.

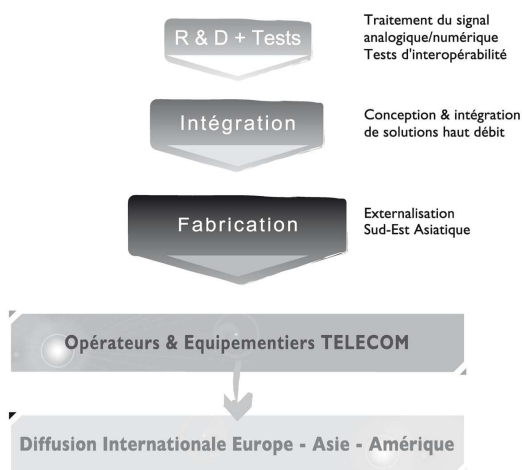
Le Marché B to B

Créateur de la technologie de filtrage voix/donnée/images, LEA est devenue leader mondial et accompagne le marché vers le très Haut-débit xDSL.

LEA a une offre sur ce marché qui va de la fabrication des filtres pour les particuliers jusqu'aux splitters destinés aux centraux téléphoniques.

La société LEA se situe sur une chaîne de valeur ajoutée compatible avec celle du Groupe HF COMPANY.

LEA - Spécialiste des solutions haut débit



La maîtrise du filtrage permet aussi à LEA de fournir des solutions CPL (Courant Porteur en Ligne) pour diffuser les signaux voix/données/image via le courant électrique et permet ainsi de rendre possible la création d'un réseau digital domestique.

L'intégration de LEA au sein du périmètre HF COMPANY est porteuse de synergies fortes :

- Commercialisation d'un linéaire ADSL/CPL :

HF COMPANY devient le premier acteur à proposer un linéaire ADSL/CPL en Grande Distribution qui s'adresse à plus de 16 millions d'abonnés en France en leur permettant d'optimiser et de personnaliser leur équipement. Le Groupe démontre ainsi sa capacité à marier la maîtrise des technologies Haut-débit apportée par LEA avec le savoir-faire marketing du Groupe en « mass market » Grande Distribution.

- Construction du Laboratoire des Applications Numériques (LAN) :

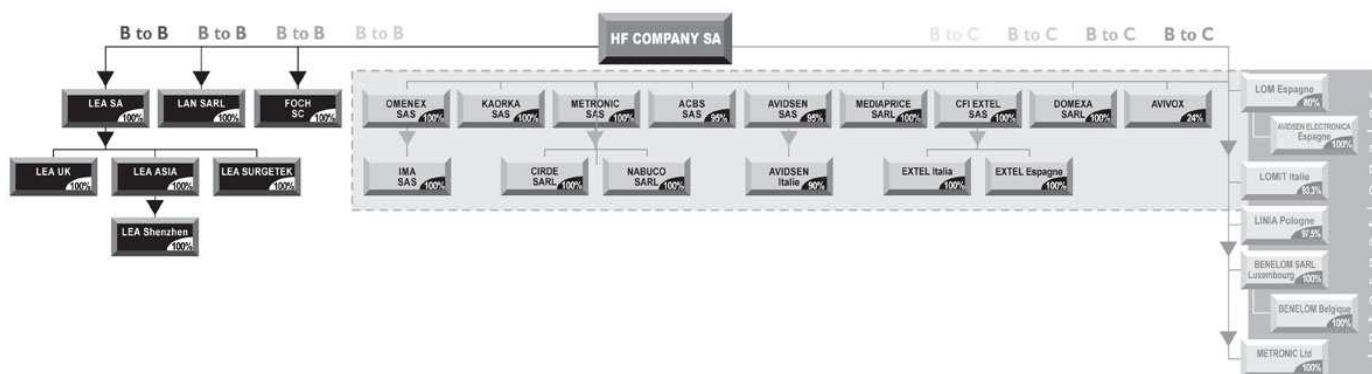
A partir d'une ligne de force de l'offre LEA avec le seul laboratoire français de tests d'interopérabilité ADSL qui permet à l'ensemble des intervenants (FAI, Opérateurs et Industriels) de tester la compatibilité de leur matériel, le Groupe HF COMPANY a créé le LAN.

Ce laboratoire est constitué de moyens de mesure (générateurs, simulateurs, séquenceurs, sondes) autour d'un habitat représentatif (surface, matériaux, câblage) équipé en accès Haut-débit pour les flux multimédia et en équipements de confort et sécurité domestique. Ce laboratoire doit permettre la convergence des technologies développées par LEA et des technologies développées en Réception TV et confort et sécurité domestique.

En outre, ce laboratoire, véritable « vitrine technologique » du Groupe est destiné à construire des partenariats universitaires et industriels. Il s'avère aussi être un puissant outil marketing dans le relationnel avec les clients de la branche B to C.

L'organisation du Groupe

L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2008 se présente ainsi :



HF COMPANY, créée en avril 1996, est la Holding et regroupe la direction générale, financière, informatique et marketing du Groupe.

METRONIC, créée en juin 1991, est spécialisée dans la distribution de matériels de réception TV terrestre et satellitaire pour le circuit grande distribution.

CIRDE, créée en août 1995, assure le SAV et la fonction Hot-Line du Groupe pour les marques METRONIC en réception TV. La société est absorbée par Transmission Universelle de Patrimoine au 1^{er} janvier 2009 par Metronic.

KAORKA (ex DISTRATEL), acquise par le Groupe le 4 février 1997, est spécialisée dans l'offre de mobilier multimédia.

LOM, créée en avril 1997, est la filiale espagnole du Groupe et assure la distribution de l'offre Réception TV et périphériques numériques. Sa filiale **AVIDSEN Electronica** créée en janvier 2001, est destinée à promouvoir la gamme AVIDSEN sur le marché espagnol.

FOCH, acquise en juillet 1998, est une entreprise industrielle de découpe et d'emboutissage.

LINIA POLSKA, créée en juillet 1998, est la filiale polonaise du Groupe.

AVIDSEN, créée en octobre 1998 commercialise une gamme de produits dédiés au confort et à la sécurité domestique pour le circuit de la grande distribution.

OMENEX, acquis en janvier 1999 commercialise une gamme d'accessoires numériques pour le circuit de la grande distribution. Sa filiale IMA commercialise une gamme d'accessoires GSM pour le circuit de la grande distribution.

LOMIT, créée en février 2000, est la filiale italienne du Groupe. L'activité de distribution de la marque AVIDSEN a été filialisée en 2005 (sur le modèle d'AVIDSEN Electronica en Espagne) avec la création d'AVIDSEN Italie.

BENELOM, créée en avril 2000, est la filiale belge du Groupe.

CFI - EXTEL, acquise par le Groupe le 21 janvier 2004, est le leader de l'interphonie en grande distribution. La société assure elle-même la commercialisation de sa marque en Europe par le biais de sa filiale italienne (EXTEL Italia) et de sa filiale espagnole (EXTEL IBERICA) créée en septembre 2006.

LEA, acquise le 30 juin 2005, la société est leader européen des solutions de filtrage Haut-débit. Orientée B to B (Business to Business) son offre est axée autour des splitters centraux téléphoniques, les filtres domestiques ADSL et CPL (Courant Porteur en Ligne) et le laboratoire de tests d'interopérabilité. L'activité Laboratoire a été apportée à une filiale autonome le LAN au 1^{er} janvier 2007. Les filiales à l'étranger de LEA sont : **LEA UK** au Royaume Uni qui sert de support commercial sur certains grands comptes et qui n'a pas d'activité commerciale propre ; **LEA ASIA** à Hong Kong qui est devenue une société commerciale depuis 2007 pour répondre à la demande des clients ; **LEA SHENZHEN** en Chine qui couvre le marché chinois et assure la liaison avec certains sourcing stratégiques ; **LEA US (SURGE TEK LLC)** aux Etats-Unis qui est spécialisée dans les modules de protection des lignes électriques.

MEDIAPRICE, créée le 27 juillet 2006 est destinée à couvrir l'offre premier prix en Réception TV. La société est absorbée par Transmission Universelle de Patrimoine au 1^{er} janvier 2009 par METRONIC mais conserve son autonomie et son nom commercial.

METRONIC Ltd (UK), créée le 13 novembre 2006 est destinée à commercialiser l'offre du Groupe sur le marché anglais.

ACBS, acquise le 14 septembre 2006 est spécialisée dans la distribution internet de solutions technologiques pour le compte des FAI ; la société est un acteur majeur de la chaîne de diffusion du CPL vers le grand public.

DOMEXA, créée en juin 2005, renommée **THESYS** en 2008, est destinée à vendre des modules professionnels IP DSLAM destinés au transport des signaux Haut-débit et leur diffusion dans les équipements collectifs (hôpitaux, écoles, casernes,...).

AVIVOX, créée en août 2008 est destinée à vendre des modules professionnels IP DSLAM destinés au transport des signaux Haut-débit et leur diffusion dans les équipements collectifs (hôpitaux, écoles, casernes,...).

Les filiales internationales du pôle B to C ont pour vocation initiale de commercialiser l'ensemble de l'offre du Groupe HF COMPANY sur les métiers réception TV, confortiques et périphériques multimédia. Quand le développement d'une marque sur ces métiers atteint une taille critique sur un marché, elle est filialisée.

Filiales	Réception TV	Périphériques multimédia	Confortique	Réseaux Haut Débit
METRONIC	*	*		
KAORKA		*		
FOCH	*			
AVIDSEN			*	
OMENEX	*	*		
CFI		*	*	
LEA				*
MEDIAPRICE	*			
ACBS		*		
LAN				*
LOM	*	*		
AVIDSEN Espagne			*	
EXTEL Espagne			*	
LOMIT	*	*		
AVIDSEN Italie			*	
EXTEL Italie			*	
BENELOM/BENELOM Luxembourg	*	*	*	
LINIA	*	*	*	
METRONIC LTD	*			

La nature de la clientèle de FOCH (industriels) induit son classement dans notre activité B to B.

Situation des principaux actifs et passifs du Groupe :

- Les actifs immobilisés sont ventilés dans l'annexe aux comptes consolidés (notes 5.1 et 6.1).
- Les passifs financiers sont concentrés au niveau de la Holding HF COMPANYY.
- La répartition des actifs et passifs d'exploitation (BFR) est proportionnelle au niveau de chiffre d'affaires généré par chaque entité.

II – HISTORIQUE

En 1985, Monsieur Yves BOUGET, alors professeur de mathématiques et de physique, décide de tenter sa chance dans le monde entrepreneurial en reprenant une activité de grossiste régionale en composants électroniques auprès des SAV de la Grande Distribution Alimentaire. Il découvre alors l'univers de la grande distribution. A la même époque, il existe une demande forte dans le matériel de Réception TV avec le développement des nouvelles chaînes hertziennes (CANAL+, La CINQ et M6). Fort de cette expérience, il développe en 1988 une idée originale : permettre au consommateur d'accéder directement à des produits de réception télévisuelle (sans passer par un installateur professionnel) à moindre coût, au travers de la grande distribution. Cette démarche novatrice s'appuyait à la fois sur le développement des produits commercialisés en libre service (DIY¹¹) – meubles en kit, généralisation des grandes surfaces de bricolage, ... – et sur la conviction que des instructions simples et claires devaient permettre au consommateur d'installer seul avec succès le produit. Dès le départ, ce concept avait pour objectif de proposer un élément central (l'antenne) ainsi que tous les accessoires et périphériques (câbles, fixations,...) qui pouvaient être requis pour sa bonne mise en place.

Suite à une première période de développement d'une branche d'activité « Réception TV » au sein d'un groupe tourné vers la grande distribution, Yves BOUGET et ses proches collaborateurs prennent leur indépendance en 1991 en créant la société METRONIC. Initialement tournée vers la réception terrestre, celle-ci révolutionne son marché en 1993 en proposant les premiers kits satellites à installer soi-même, à moins de 456 € (2 990 FF) (prix public) essentiellement dans des grandes surfaces de bricolage. Le vif succès rencontré par ce produit permet à la Société de prendre son véritable essor.

Fidèle à son concept fondateur, le Groupe soutient sa forte croissance en diversifiant ses sources de revenus : première expérience à l'étranger avec la pénétration du marché espagnol dès 1995 qui aboutira à la création de la première filiale internationale en 1997, acquisition d'un grossiste régional dans la réception télévisuelle tourné vers les professionnels (DISTRATEL, acquisition 1997), renforcement de son positionnement sur les lignes de produits connectiques multimédia (OMENEX, acquisition 1999), accessoires de téléphonie mobile (IMA, acquisition 1999) et développement d'une nouvelle ligne de produits confortique (AVIDSEN, créé ex-nihilo 1999). Toutes les gammes de ces sociétés sont commercialisées en grandes surfaces, et constituent chacune une proposition globale destinée à approvisionner des linéaires. En 2000, le Groupe prolonge son développement à l'international en Belgique, en Italie et en Pologne.

¹¹ DIY = Do it yourself : faites le vous-même.

La croissance externe se poursuit avec le lyonnais CFI au début de l'année 2004, puis LEA au printemps 2005. L'année 2005 est aussi celle de l'arrivée de la TNT, qui fera décoller les ventes d'HF COMPANY, leader sur le marché des adaptateurs en France.

Pour financer sa croissance, le Groupe s'introduit en 1997 sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

Aujourd'hui, HF COMPANY constitue le seul intervenant européen dans le domaine de la « Haute Fréquence » proposant une offre complète tournée vers la grande distribution simultanément sur les segments de la réception TV, des périphériques numériques, de la sécurité et du confort domestique et du réseau Haut-débit.

Yves BOUGET s'est fixé un nouveau défi « le Haut-débit fera rentrer de plus en plus de signaux dans la maison ». HF COMPANY sera un acteur majeur de la convergence dans la maison numérique.

1988

Yves BOUGET crée le concept METRONIC en proposant une gamme antenne TV, large, peu profonde, commercialisée en self service.

Cette idée séduit un industriel Tourangeau qui lui propose de créer la marque METRONIC au sein de sa PME.

1989

METRONIC lance l'antenne STRIPLINE. Cette antenne ultra-plate, légère et discrète, en matériaux composites qui révolutionne l'univers TV par sa conception et son esthétisme.

1991

Yves BOUGET avec Laurent BURDIN, Eric TABONE et Annie LUDENA créent une société anonyme et rachètent le fonds de commerce de METRONIC

1993

METRONIC est la première société à vendre un Kit Satellite en grande distribution.

1994

METRONIC est la première société à proposer un kit deux têtes. METRONIC crée un linéaire dédié uniquement aux périphériques satellites.

1995

Création de CIRDE. METRONIC commence à exporter son concept en Espagne et au Portugal. Elle propose un linéaire de périphériques HF en alarme.

1996

METRONIC crée une ligne de périphériques HF de téléphonie mobile.

Création d'une Holding appelée TEG COM par les fondateurs de METRONIC.

1997

TEG COM achète la société DISTRATEL pour prendre une part de marché sur le circuit professionnel. METRONIC, de son côté, crée LINEAS METRONIC pour accroître ses parts de marchés dans la péninsule Ibérique.

TEG COM devient HF COMPANY et s'introduit sur le Nouveau Marché pour financer sa forte croissance.

1998

L'internationalisation est renforcée avec la création de LINIA en Pologne en août.

La gamme confort et sécurité domestique est filialisée avec la création d'AVIDSEN en octobre.

1999

Le Groupe HF COMPANY achète le Groupe OMENEX leader français des périphériques de téléphonie mobile et de la connectique audio-vidéo en Grande Surface Alimentaire.

2000

Le Groupe HF COMPANY intensifie son développement international en créant les sociétés :

- LOMIT en Italie
- BENELOM en Belgique

2004

Le Groupe achète la société CFI EXTEL, leader sur le marché de l'interphonie et renforce de façon considérable son pôle confortique.

La société DISTRATEL lance la marque de mobilier multimédia KAORKA®.

2005

31 mars 2005 : Lancement de la TNT en France.

Pour la première fois de l'histoire de l'électronique Grand Public, les plus grosses ventes sur un marché nouveau ne sont pas réalisées par une des grandes marques " EGP ". Avec 390 000 adaptateurs vendus, le Groupe HF COMPANY est leader du marché des adaptateurs en France et en Espagne.

30 juin 2005 : Acquisition de la société LEA, leader européen des solutions de filtrage Haut-débit.

L'intégration de cette société permet au Groupe de changer de dimension et de positionnement avec un objectif de construire l'offre de la maison digitale en rendant accessible à tous les produits de la convergence numérique sur la totalité des signaux voix, données, images, sécurité et confort.

2006

HF COMPANY confirme sa position de leader dans la Réception TV (TNT) et le réseau Haut-débit.

En se dotant du LAN (Laboratoire des Applications Numériques), elle s'impose comme un acteur incontournable de la validation technologique de la convergence numérique.

La société poursuit sa croissance internationale (EXTEL Espagne et METRONIC Ltd).

Avec l'acquisition de ACBS, la société se dote d'un moyen supplémentaire de diffusion grand public de son offre CPL.

2008

1^{er} mars 2008 : Poursuite de la croissance internationale avec l'acquisition de la société LEA SURGE TEK. Cette nouvelle filiale permet une implantation du Groupe sur le territoire américain.

III - CHIFFRES CLÉS 2008

(en M€)	2008	2007	2006
Chiffre d'Affaires	131,8	142,9	136,4
Résultat net consolidé avant minoritaires	5,2	5,9	5,1

CA par filiales (en M€)	2008	2007	2006
METRONIC	20,3	28,1	28,4
KAORKA (ex DISTRATEL)	1,8	2,2	3,5
FOCH	7,1	4,9	4,0
Groupe OMENEX IMA	4,8	5,4	6,2
AVIDSEN	6,7	7,6	9,6
Groupe LOM	10,7	9,4	12,3
LINIA	2,2	1,7	1,7
LOMIT et AVIDSEN Italie	11,4	11,4	9,1
BENELOM	2,2	1,9	2,4
CFI EXTEL et EXTEL ITALIA	15,7	15,2	14,9
LEA	36,1	42,1	42,4
Total périmètre 2005	119,0	129,9	134,5
ACBS	4,7	6,8	1,3
MEDIAPRICE	0,6	1,6	0,5
Total périmètre 2006	124,3	138,2	136,4
METRONIC LTD	1,8	1,7	
LAN	1,3	1,2	
CFI IBERICA	2,6	1,8	
Total périmètre 2007	130,0	142,9	136,4
AVIVOX	0,1		
LEA SURGE TEK	1,8		
Total périmètre 2008	131,8	142,9	136,4

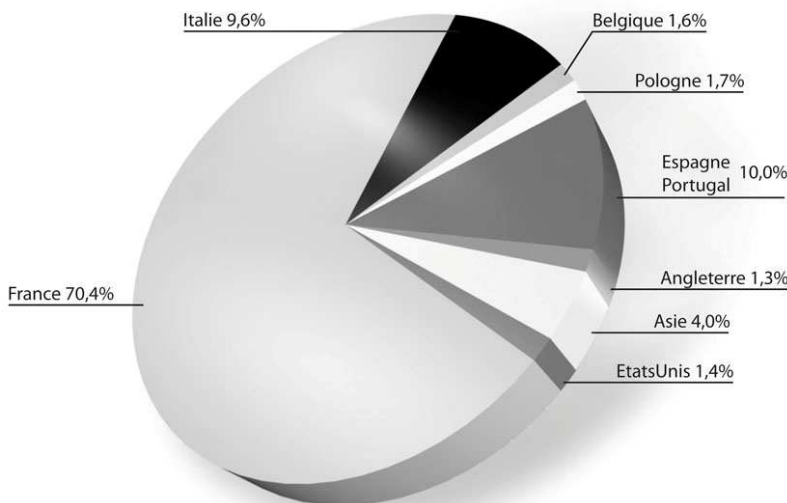
Les filiales internationales représentent 29,6 % du CA consolidé du Groupe et le CA export représente 54%.

Depuis les premiers pas à l'étranger en 1997, le chiffre d'affaires export est passé de 2,9 M€ à 71,7M€.

L'international constitue un axe de développement affirmé pour HF COMPANY. Sa conquête passe par des implantations dans des pays où le modèle de développement d'HF COMPANY peut être dupliqué : réseau de grande distribution fortement développé et intérêt pour « plusieurs » familles de produits proposées par le Groupe.

La Société dispose actuellement à l'étranger, de 10 filiales pour son activité B to C et de 4 filiales pour son activité B to B.

Le CA réalisé par les sociétés basées sur leur pays respectif se répartit ainsi :



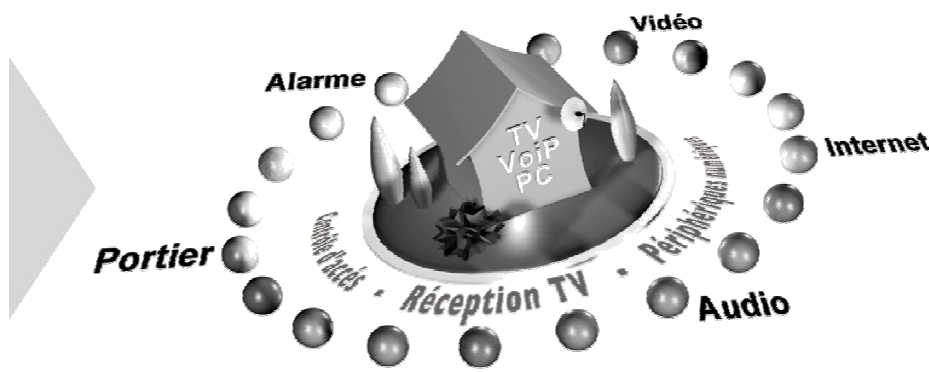
Source HF COMPANY

IV - LES MÉTIERS ET LES PRODUITS DU GROUPE HF COMPANY

Le métier historique d'HF COMPANY est de répondre avec différentes marques commerciales à l'intégralité des besoins des consommateurs en périphériques et accessoires numériques et d'adapter son offre aux règles de la distribution moderne, complété par un service à forte valeur ajoutée. A terme, HF COMPANY ambitionne de gérer la globalité des signaux numériques des habitations individuelles et collectives.

L'intégration de LEA permet au Groupe de concrétiser son ambition de convergence avec l'accès aux technologies de réseaux Haut-débit tout en élargissant son champ d'action vers le segment B to B.

Le schéma historique d'HF COMPANY se complète ; avant l'intégration de LEA, les métiers du Groupe s'inscrivaient fortement dans une logique de convergence. L'intégration de LEA apporte la technologie permettant de structurer un réseau domestique rendant possible à terme la convergence de l'ensemble des signaux :



Source HF COMPANY

R E S U M E N T R E F E R E N C E

Le Groupe HF COMPANY est un spécialiste de la conception et de la distribution, essentiellement au travers des réseaux de grande distribution, de produits et/ou d'accessoires sur trois segments relevant de l'électronique grand public.

HF COMPANY est l'unique acteur européen intervenant simultanément sur les 3 familles de produits ci-dessous :

Il faut donner aux circuits de grande distribution les moyens de devenir des professionnels de l'univers produit sur lequel ils se positionnent quelle que soit leur clientèle ; les filiales du Groupe ont donc adopté une démarche marketing commune, reposant sur une philosophie de service, pour vendre leurs produits en donnant l'opportunité à tous leurs clients de réaliser, avec facilité une installation d'un périphérique numérique.

RÉCEPTION TV :

Métier historique du Groupe, le Groupe apporte une solution pour la réception et la transmission du signal TV jusqu'au poste de télévision. Quel que soit le mode de réception choisi (terrestre ou satellite, numérique ou analogique), le Groupe propose une offre complète de solutions.

Ce positionnement historique sous la marque METRONIC s'est encore renforcé au moment du lancement de la TNT (Télévision Numérique Terrestre). Le Groupe est leader de ce marché en France et a pris une part de marché significative en Espagne, Italie et au Royaume Uni en proposant l'offre la plus large et la mieux segmentée et une solution technologique originale.

A la fin mars 2009, nous estimons à près de 15 millions le nombre de récepteurs achetés en magasin :

- plus de 8 millions d'adaptateurs
- plus de 6 millions de téléviseurs « TNT Intégrée »
- plus de 200 000 enregistreurs DVD et disque dur « TNT intégrée »
- près de 100 000 récepteurs portables « TNT intégrée » (lecteurs DVD et téléviseurs portables)

Sur 40 millions de téléviseurs en France, 20% des TV étaient équipés d'un adaptateur déporté début 2009 ce qui constitue un stock toujours très important à équiper. Cette phase d'équipement devrait encore durer 3 ans.

D'après une étude du CSA, le taux de pénétration de la TNT est passé en 2007 de 12,4% à 36 % fin 2008, ce qui est considérable. La numérisation TV des foyers français ne cesse de progresser de semestre en semestre. Les données GFK indiquent que les ventes d'adaptateurs ont stagné en 2008 dans un marché de l'EGP plutôt morose. Néanmoins, celles-ci devraient exploser dès cette fin d'année avec le début de l'extinction du signal analogique prévu en Normandie et Alsace.

D'autres matériels de réception intégrant un tuner TNT sont également mis à disposition par Canal Plus, Alice, AOL, DartyBox, Free, Neuf Cegetel et Orange, auprès de leurs abonnés. Le nombre d'abonnés ADSL est actuellement de 16,6 millions.

La marque METRONIC sur le marché Français (source GFK) représente en décembre 2008 11% de part de marché et confirme sa position de leader devant PHILIPS (10%) et SAGEM (9%). Le nombre d'adaptateurs TNT vendus par HF COMPANY en cumul s'élève à 638 000 unités en 2008 (source HF COMPANY).

CONFORTIQUE (CONFORT ET SÉCURITÉ DOMESTIQUE) :

Il s'agit des produits en relation avec la gestion des contrôles d'accès : portiers, automatismes de portail et de garage, alarmes et vidéosurveillance. Cette offre est en adéquation avec les besoins de confort et sécurité domestique des consommateurs.

HF COMPANY, fidèle à sa philosophie marketing, propose des produits faciles à utiliser et à installer.

Le marché se caractérise par la généralisation du wireless (sans fil) : AVIDSEN, fidèle à sa stratégie d'innovation, propose la première ouverture de portail totalement sans fil. Le design des produits évolue pour répondre à l'attente du consommateur à la recherche de produits modernes, pratiques et s'insérant discrètement dans son cadre de vie. Enfin, le concept de sécurité s'élargit avec une législation qui évolue et offre des opportunités (détecteurs de fumée).

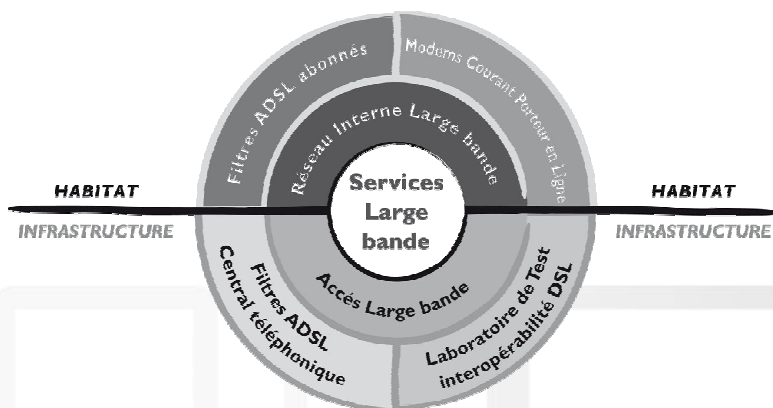
PÉRIPHÉRIQUES NUMÉRIQUES :

Le « tout numérique » fait partie de notre quotidien et tous les équipements doivent à terme pouvoir communiquer entre eux. Les périphériques constituent les outils de la convergence digitale.

HF COMPANY propose une gamme complète pour accompagner la généralisation de cet univers dans notre quotidien : gamme MP3, GPS, accessoires pour les données, accessoires audio et vidéo (câbles, prises, fiches,...), accessoires ADSL et CPL, etc.

L'UNIVERS B to B

LEA - Spécialiste des solutions haut débit



RÉSEAUX HAUT-DÉBIT :

Il s'agit du marché des filtres ADSL domestiques et des splitters installés dans les centraux téléphoniques. Sur ce marché avec 17 millions de lignes installées, LEA confirme son leadership mondial.

L'accélération mondiale du Haut-débit, la multiplication des FAI (Fournisseur d'Accès Internet) et la généralisation des offres triple play (voix/donnée/image) confrontent les opérateurs à des problèmes de place dans les centraux téléphoniques. LEA permet avec son offre Activewire® un gain de place de facteur 3 en capitalisant sur 2 années de R&D. La Société renforce son avantage concurrentiel avec la solution la plus intégrée pour les nouveaux équipements ADSL2+/VDSL.

CPL (COURANT PORTEUR EN LIGNE) :

Précurseur de la technologie CPL, LEA commercialise depuis fin 2005 une ligne complète de produits utilisant cette technologie de convergence des signaux (en Plug and Play).

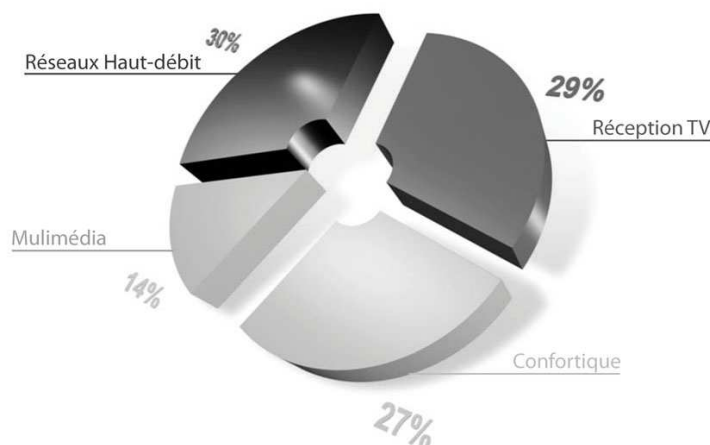
Avec 120 000 kits vendus en 2008, l'offre rencontre un vrai succès grand public et se positionne désormais comme la référence de réseau Haut-débit domestique, présentant un débit plus élevé, sécurisé et stable par rapport à la technologie Wi-Fi.

LABORATOIRE DE TESTS :

LEA possédait le seul laboratoire de test d'interopérabilité en France. Le principe est d'assurer sur un réseau Internet mondialisé que les appareils numériques peuvent communiquer entre eux sans perturber les autres équipements. Le laboratoire bénéficie de l'accélération des abonnements hauts-débits, de la multiplication des offres des opérateurs et de l'élargissement des équipements concernés par les tests (set top boxes, modems, IP).

Avec la mise en place du LAN, l'offre de tests s'élargit en passant de l'interopérabilité sur le réseau Telecom à la convergence numérique dans l'habitat domestique et en passant de la compatibilité ADSL à la compatibilité ADSL, VDSL, TR069, IP et norme CPL (HOMEPLUG).

Répartition du chiffre d'affaires total HF COMPANY :



Source HF COMPANY

V - LA CONCURRENCE

L'UNIVERS B to C

HF COMPANY intervient sur plusieurs marchés distincts qui relèvent tous du domaine de l'électronique grand public au sens large. Toutefois, malgré ce dénominateur commun, les divisions du Groupe ne sont incluses dans aucun champ statistique officiel commun et doivent être approchées séparément.

Traditionnellement, les marchés du Groupe HF COMPANY sont principalement la grande distribution alimentaire, bricolage, spécialisée. La notoriété du Groupe HF COMPANY lui permet également de travailler dans l'univers professionnel et surtout aux côtés de grands groupes électroniques ou de téléphonie mobile.

A ce jour, il n'existe pas de société directement comparable à HF COMPANY, travaillant sur l'ensemble de son mix produit client / canal de distribution. En revanche, de nombreuses sociétés de petite et moyenne taille concurrencent HF COMPANY sur chacune de ses activités.

SUR LA RÉCEPTION TV :

Le marché de la réception TV vise deux segments : le marché de la réception individuelle et le marché de la réception collective. En fonction des circuits de distribution, les intervenants sont positionnés de la façon suivante :

- Les hard-discounters du kit satellite distribuent les marques AMITRONICA, WORLDSAT, AXIL.
- Les spécialistes de la réception TV individuelle distribuent les marques : PSI, OPTEX, SEDEA, TELEVES, HAMA.
- Les spécialistes de la réception TV collective distribuent les marques : HUMAX, TONNA, FRACARO, TRIAX.
- Avec la TNT, HF COMPANY se trouve confronté aux grandes marques « EGP » : PHILIPS, SAGEM, THOMSON, mais aussi à des intervenants hard-discount : VESTEL, NEOM, STRONG.

Le Groupe reste la marque leader avec une part de marché de 11% en France au 31 décembre 2008 (source GFK).

SUR LE MULTIMÉDIA :

Le marché sur lequel est positionné HF COMPANY est très atomisé et réparti en fonction des gammes de produits travaillées. Les concurrents de HF COMPANY sont : DUNE, HAMA, BELKIN, ELAP, OPTEX (produits et accessoires de téléphonie, audio et vidéo et informatique), VIVANCO, APM, LOGITECH, DEVOLO, ONE FOR ALL (produits et accessoires d'audio et vidéo, informatique, téléphonie filaire). Sur les gammes meubles et supports TV sont présents : ERARD, VOGELS, MELICONI, T&B, ainsi que MODELABS, AVENIR TELECOM, HAMA et KARADE pour les produits et accessoires de téléphonie.

SUR LA CONFORTIQUE :

Il s'agit d'un marché très concentré par segment de marché avec une distinction entre collectif et particulier :

- sur le segment automatismes de portail pour le particulier interviennent les sociétés : SOMFY, ADYX, PROTECO, DUCATI, MOTOSTAR ;
- pour les alarmes, sont présentes les sociétés : DIAGRAL, ELTRA, CHACON, MARMITEK ;
- pour l'interphonie interviennent les sociétés OTIO, SENTINEL, ELTRA, SCHWAIGE ;
- sur les produits de vidéo surveillance : ROOS, OTIO, TIBELEC, ELRO

L'UNIVERS B to B

Avec 17 millions de lignes installées en 2008, LEA se trouve en position de leader sur le marché de l'activité splitters ADSL. LEA n'a pas de concurrent global (xDSL et CPL). Beaucoup des concurrents xDSL viennent du secteur du bobinage magnétique et ne sont pas comparables en termes de maîtrise technologique des processus Haut-débit.

Sur l'activité CPL, LEA développe et maîtrise sa technologie en proposant une gamme complète de produits « HomeNetworking » basée sur le standard mondial « Home Plug ».

xDSL	CPL
VOGHT	DEVOLO
MAC	DLINK
PULSE	AZTECH
PRIMAX	NETGEAR
TYCO	

VI - LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS

Le modèle de développement du Groupe consiste à concevoir, produire (par l'intermédiaire de sous-traitants en Asie) et à commercialiser pour le grand public des produits électroniques et/ou accessoires à travers la grande distribution.

Le recours à des sous-traitants en Asie du Sud Est permet à la Société de commercialiser des produits de qualité à des prix très compétitifs.

La sous-traitance peut porter sur des produits entiers (automatismes de portail) ou des composants intervenant dans la fabrication d'un produit final (moteur de tête de réception de parabole).

L'expérience d'HF COMPANY lui permet de retenir des fournisseurs capables de proposer des produits de qualité tout en respectant des délais imposés.

La chaîne de valeur d'HF COMPANY :

Les fonctions supports	Management				Canal de distribution	Marque
	Juridique, finance, comptabilité	Marketing	Informatique	Achat		
Les fonctions de base	Conception	Production	Logistique	Commercialisation		
B to B Réception TV	****	**	**	**	GSB GSA GSS 1er PRIX	METRONIC METRONIC METRONIC MEDIAPRICE
Périphériques numériques	-	*	**	**	GSA GSS GSB	OMENEX, KAORKA KAORKA OMENEX
Sécurité et confort domestique	****	**	**	**	GSB GSA	AVIDSEN, CFI EXTEL AVIDSEN, CFI EXTEL
B to C Réseaux Haut Débit	****	***	**	*	Industriels	LEA

**** Maximum
 * Minimum
 - Néant

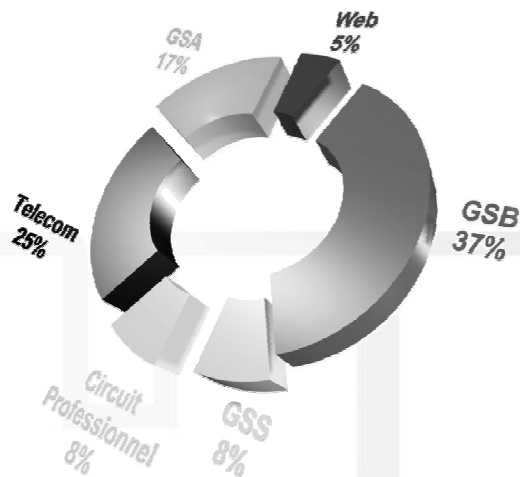
Présence sur la chaîne de valeur

La politique d'externalisation du Groupe prend en compte la nécessaire continuité des livraisons et l'existence de solutions de substitution. Le Groupe conserve la maîtrise technologique complète de ses produits ; les fournisseurs en électronique s'inscrivent comme des sous-traitants dans la chaîne d'assemblage des produits.

Aujourd'hui, le Groupe travaille de plus en plus sur des solutions de conditionnement en France qui lui permettent une plus grande réactivité sur la livraison des clients. La solution la plus aboutie est celle mise en place dans la chaîne téléphonie mobile avec l'intégration à l'interne de la société de l'outil et des équipes d'un conditionneur.

VII - LA STRATÉGIE COMMERCIALE

Répartition du chiffre d'affaires 2008 par canal de distribution (source HF COMPANY) :



L'UNIVERS B to C



La stratégie commerciale d'HF COMPANY consiste à s'implanter dans les linéaires des grandes surfaces à partir ou autour de quelques produits phares. Ceux-ci sont ensuite complétés par d'autres produits périphériques et accessoires de la gamme, le Groupe proposant ainsi une solution complète sur chaque gamme de produits. Si les produits phares constituent plutôt des produits d'appel, les périphériques et accessoires génèrent en général les marges les plus importantes. Les linéaires travaillés en fonction du format des magasins et des gammes référencées vont de 1 mètre à 20 mètres linéaires.

Historiquement, HF COMPANY a opté pour une force commerciale propre à chaque entreprise selon une couverture régionale du territoire. Les forces de vente assurent l'implantation et l'animation des produits du Groupe. Elles constituent un formidable atout sur des familles de produits pour lesquelles les chefs de rayons expriment un besoin de mise à jour de leurs connaissances « techniques ».

HF COMPANY jouit d'une reconnaissance importante auprès de la grande distribution. L'existence de marques telles que METRONIC, OMENEX, AVIDSEN, EXTEL et KAORKA permet au Groupe de pratiquer une approche segmentée selon la famille de produits et les circuits de distribution.

Le Groupe HF COMPANY aborde les différents circuits de distribution avec des marques et des structures bien distinctes et adaptées.

En fonction des pays, le concept est repris dans sa totalité ou partiellement par les filiales internationales. A partir du moment où une marque atteint une taille critique, elle est filialisée sur le modèle de la France (AVIDSEN et EXTEL en Espagne et en Italie).

Le circuit de distribution des produits de HF COMPANY comprend la grande distribution alimentaire (« GSA »), la grande distribution bricolage (« GSB »), la grande distribution spécialisée (« GSS »), le web et les professionnels.

La part prépondérante de la distribution des produits HF COMPANY dans les grandes surfaces est un élément fort de la stratégie mise en œuvre depuis plus de quinze ans par la société. C'est une conséquence directe de la volonté de commercialiser des produits à installer soi-même à des prix serrés.

Dans l'univers B to C, HF COMPANY est présent dans plus de 60 centrales et compte parmi ses référencements les plus importants :

		Confortique	Multimédia	Réception TV
GSA	Auchan	●	●	●
	Carrefour	●	●	●
	Casino			●
	Leclerc	●	●	●
	Intermarché		●	●
	Système U		●	●
	Dixon			●
	Tesco		●	●
	Iper Finiper		●	●
GSB	Mr Bricolage	●	●	●
	Bricomarché	●	●	●
	Bricorama	●		
	Castorama	●	●	
	Leroy Merlin	●	●	●
	Obi/Aki	●	●	●
	Plan-It	●		●
	Weldom	●		●
	Lapeyre	●		
	Bahaus	●		
GSS	BHV	●	●	
	Boulangier		●	●
	But		●	
	Conforama			●
	Fnac		●	●
	Media Markt	●	●	●
	Metro	●	●	●
	Vial	●		

Le référencement d'HF COMPANY chez ses clients est renouvelé annuellement par tacite reconduction. La clientèle grande distribution présente une grande pérennité fondée sur :

- la complexité technologique de la gamme du Groupe.
- la notoriété et la part de marché acquise par HF COMPANY.
- le niveau élevé de rentabilité des mètres linéaire HF COMPANY.



LEA a construit sa croissance grâce à son fort niveau de R&D sur les réseaux Haut-débit lui permettant d'être le partenaire crédible de leaders du marché Haut-débit. Cette stratégie a permis la mise en place début 2006 d'un contrat fournisseur Monde avec ALCATEL.

xDSL		CPL
Constructeurs	Opérateurs	Opérateurs
ALCATEL (contrat monde)	BELGACOM	SFR/NEUF
ECL	EASYNET	ALICE
THOMSON	FT ORANGE	FREE
SAGEM		BOUYGUES TELECOM
ERICSSON		CANAL PLUS
3M		

VIII - LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'importante activité du Groupe HF COMPANY en matière de Recherche et Développement (R&D) s'est traduite en avril 2003 par la qualification ANVAR « d'entreprise innovante » dans le cadre des FCPI. Cette qualification a fait l'objet d'un renouvellement en 2006 sous le numéro A0608002.

Le budget de la R&D 2008 ressort (en ne prenant en compte que les coûts directs de R&D (ingénieurs, prestataires et amortissement des matériels) et sans tenir compte des charges indirectes de gestion et des coûts des techniciens SAV participant aux processus d'élaboration) à 3,2 M€ soit 2,4% du CA contre 3,6 M€ en 2007.

Les normes IFRS ont considérablement changé la prise en compte des coûts de R&D avec la possibilité d'activer les dépenses en fonction de certaines caractéristiques :

- L'entreprise doit pouvoir démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de le commercialiser ou l'utiliser ainsi que sa volonté d'achever l'actif.
- L'entreprise doit disposer immédiatement ou dans le futur des capacités techniques et financières de mener le projet à son terme ainsi que d'utiliser ou vendre l'actif créé.
- Un outil fiable de mesure des coûts liés à la réalisation de l'actif doit avoir été mis en place.
- L'entreprise doit expliquer comment l'actif générera des avantages économiques futurs probables, en particulier par l'existence d'un marché ou d'une utilisation en interne.

Le suivi de l'activation des frais de R&D en année pleine :

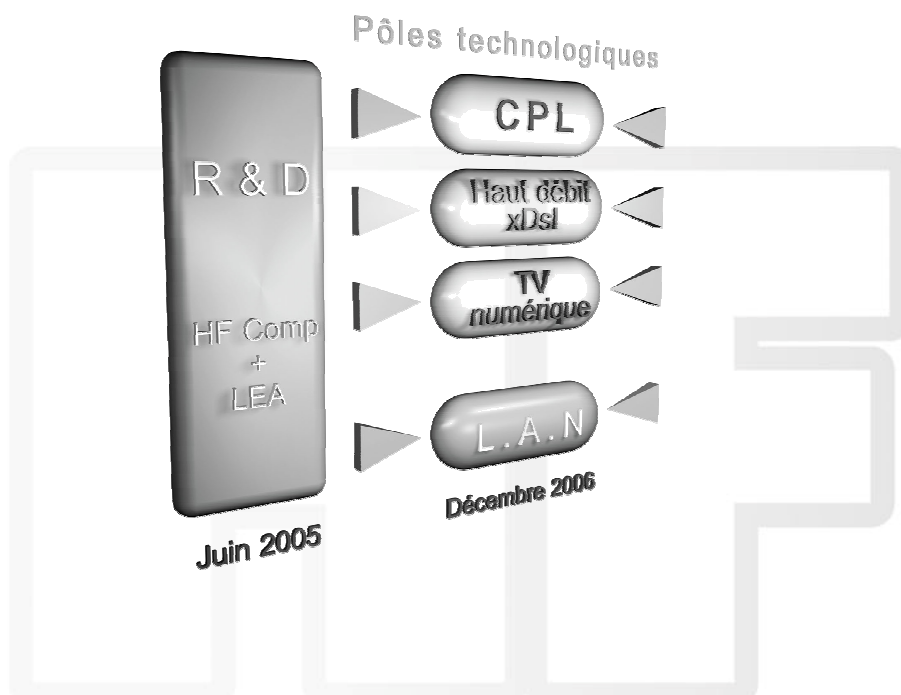
En K€	2008	2007	2006
LEA	1 718	1 263	1 524
HF COMPANY Hors LEA	383	313	312
Total	2 101	1 576	1 835

Les frais de R&D activés sont amortis en moyenne sur 5 ans ce qui représente au titre de 2008 une dotation de 2 163 K€.

Le Groupe emploie 20 ingénieurs au 31 décembre 2008. Cette ressource est affectée fin 2008 de la façon suivante :

- B to B : 14 ingénieurs.
- B to C : 6 ingénieurs.

La mise en place du LAN axé autour du concept de convergence dans la « Maison Numérique » va accélérer la mise en commun des ressources. Le Groupe va pleinement bénéficier d'une intégration technologique basée sur organisation souple et opérationnelle. Le LAN devenant le pôle de validation et de tests de toute la convergence numérique Haut-débit.



IX - INVESTISSEMENTS 2008

(en M€)	2008	2007	2006
Investissements incorporels et corporels	2,9	3,4	3,2
Investissements financiers hors acquisition filiales	0,0	0,0	0,2
Total	2,9	3,5	3,4

Les investissements s'élèvent à 2,9 M€ au cours de l'exercice, l'activation des frais de R&D représente 2,1 M€ dont 82% d'investissements réalisés par LEA. Les investissements corporels représentent 0,8 M€ en 2008 (dont 0,5 M€ en installations techniques (principalement chez LEA pour 0,2 M€) et 0,3 M€ en autres immobilisations corporelles dans diverses autres sociétés consolidées).

Sur 13,8 M€ de valeurs brutes en immobilisations corporelles, le poste comprend principalement 4,8 M€ de bâtiments (bâtiments METRONIC et CFI) dont 0,2 M€ de terrains, 5,6 M€ d'installations techniques (matériel de R&D, presses et racks logistiques), les autres immobilisations corporelles (3,4 M€) étant composées d'agencement, matériel de bureau et informatique et véhicules. HF COMPANY ne possède qu'une seule unité industrielle, FOCH. Cette activité représente une part non significative dans notre activité globale qui est essentiellement sous-traitée.

Liste des bâtiments utilisés par le Groupe :

Société utilisatrice	Localisation	Location/propriété	Type	Superficie
HF COMPANY	France (37)	Location	Bureaux et entrepôt	1400 m ² / 2540 m ²
METRONIC	France (37)	Crédit bail	Bureaux et entrepôt	1000 m ² / 6240 m ²
LAN	France (37)	Location	Laboratoire	1100 m ²
KAORKA / CIRDE	France (37)	Location	Bureaux et entrepôt	725 m ² / 2140 m ²
OMENEX / IMA	France (37)	Location	Bureaux et entrepôt	420 m ² / 4620 m ²
FOCH	France (77)	Location	Usine	4900 m ²
CFI	France (01)	Propriété	Bureaux et entrepôt	770 m ² / 2220 m ²
ACBS	France (13)	Location	Bureaux	249 m ²
LEA	France (92)	Location	Bureaux	508 m ²
LEA Shenzhen	Chine (Shenzen)	Location	Bureaux	546 m ²
LOM	Espagne (Barcelone)	Location	Bureaux et entrepôt	391 m ² / 2250 m ²
AVIDSEN Electronica	Espagne (Barcelone)	Location	Bureaux et entrepôt	60 m ² / 1600 m ²
EXTEL Espagne	Espagne (Barcelone)	Location	Bureaux et entrepôt	110 m ² / 340 m ²
LOMIT / AVIDSEN Italie	Italie (Milan)	Location	Bureaux et entrepôt	250 m ² /2250 m ²
EXTEL Italie	Italie (Milan)	Location	Bureaux et entrepôt	100 m ² / 500 m ²
BENELOM	Belgique (Liège)	Location	Bureaux et entrepôt	130 m ² / 1800 m ²
LINIA Polska	Pologne (Wroclaw)	Location	Bureaux et entrepôt	1300 m ²
METRONIC Ltd	Angleterre (Watford)	Location	Bureaux	30 m ²
SURGE TEK	Etats-Unis (Wheeling, Illinois)	Location	Bureaux et entrepôt	185m ² / 185m ²

X - EFFECTIFS

L'effectif total du Groupe HF COMPANY est en progression au 31 décembre 2008 avec 437 personnes contre 403 personnes au 31 décembre 2007.

Cet effectif se décompose en 126 cadres et assimilés, 310 employés et 1 contrat de qualification ou assimilés.

Les filiales implantées hors du territoire français représentent 34,3% de cet effectif contre 27% au 31 décembre 2007. Les salariés de ces filiales ont des contrats de travail de droit local.

Le personnel féminin représente 34% de nos effectifs et 17% de l'encadrement (contre 21% en 2007). Le Groupe veille à la stricte application des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En France, les effectifs par tranche d'âge sont les suivants :

Tranche d'âge	en %
-25 ans	9%
25 à 35 ans	44%
36 à 45 ans	31%
46 à 55 ans	15%
+ 55 ans	1%
	100%

L'effectif du Groupe ne connaît pas de variations saisonnières. La politique de recrutement du Groupe privilégie les CDI. Il existe 33 contrats de type à durée déterminée dans le Groupe au 31 décembre 2008.

Le temps de travail au sein du Groupe varie en fonction des filiales et des législations applicables.

Le Groupe n'utilise pratiquement pas l'intérim si ce n'est comme un outil de recrutement en vue de l'embauche ultérieure sous forme de CDI.

Le recours à la sous-traitance internationale est lié à la recherche de compétitivité et de compétences techniques.



CHAPITRE 5

ANALYSE DES RISQUES

Risque de taux

La trésorerie du Groupe HF COMPANY ressort positive à un niveau de 16,6 M€. Cette trésorerie se décompose au 31 décembre 2008 en 2 parties :

- 19,6 M€ qui constituent le produit net de l'OBSAAR en attente d'affectation à des opérations de croissance externe avec un objectif consistant au minimum à compenser l'intérêt nominal fixé à EURIBOR 3M -0,1%.
- -3,3 M€ contre 0,6 M€ en 2007, représentant la trésorerie courante au 31 décembre 2008 conforme à la variation de trésorerie relevée en fin d'exercice. Le reliquat du placement en mandat de gestion de trésorerie ODDO sur des fonds en liquidation (crise des subprimes) est évalué au cours liquidatif fourni par ODDO. Sur cette trésorerie, nous n'enregistrons plus de produits financiers.

En dehors du produit net de l'OBSAAR la trésorerie d'exploitation du Groupe est habituellement autour du pivot 0 une fois compensés les concours bancaires et les excédents de trésorerie, ce qui est de nouveau le cas sur le premier trimestre 2009. Cette trésorerie fait l'objet de conventions permettant de fusionner les échelles d'intérêts et donc de compenser les effets des variations de taux. Cette compensation n'est pas intégrale et ne couvre pas nos filiales internationales où le Groupe peut intervenir sous forme de comptes courants.

L'ensemble des concours bancaires, quelle que soit leur forme (découvert ou escompte/mobilisation) est basé sur un taux variable (EONIA ou équivalent). De ce fait, la sensibilité de la trésorerie à une variation des taux d'intérêt peut s'analyser en prenant la position nette de trésorerie du Groupe ; celle-ci est à 0 ce qui implique une absence de sensibilité à une variation des taux. Ce constat est valable aussi pour la partie liée à l'OBSAAR qui, en l'absence d'utilisation pour une croissance externe se compense entre rémunération de l'excédent et paiement des intérêts liés à la dette.

Un descriptif détaillé de l'endettement du Groupe et des couvertures de taux mis en place est fait en note 5.7 de l'annexe consolidée.

Pour analyser le risque de taux sur l'endettement du Groupe, il convient de ne pas prendre en compte :

- Le contrat de crédit-bail lié à la plate-forme logistique METRONIC, assis sur un taux révisable en fonction du CODEVI pour une durée résiduelle de 8 ans. La part marginale de cet emprunt dans le niveau d'endettement du Groupe (11% de l'endettement long terme) et le mécanisme particulier de révision du coût de la ressource nous pousse à l'exclure de l'analyse.
- L'OBSAAR tant que la trésorerie liée à cette obligation reste placée dans des supports dont le référentiel est l'EURIBOR 3 mois ce qui est le cas au 31 décembre 2008.

Nous retiendrons donc :

- Les deux emprunts principaux à taux variable assis sur l'EURIBOR 3 mois réalisés dans le cadre des acquisitions LEA (durée résiduelle de 1 an et demi) et CFI (durée résiduelle 2 ans et demi).
- Les couvertures de taux associées à ces deux emprunts.
- La couverture de taux associée à l'OBSAAR car le référentiel de couverture (taux fixe) est différent de celui des placements de la trésorerie.

Au 31 décembre 2008, une analyse de la sensibilité de la situation du Groupe HF COMPANY à l'évolution du taux ressort de la façon suivante en partant d'un taux EURIBOR 3 mois à la clôture à 2,991 % et d'un taux EURIBOR 12 mois identique et en prenant en compte l'effet des couvertures de taux mises en place avant la clôture :

Variation des taux de + 1 point à 3,991 % :

Emprunt CFI		Variation des taux de + 1 point
Impact sur le coût financier à un an		+ 17 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt		+ 26 K€
Emprunt LEA		Variation des taux de + 1 point
Impact sur le coût financier à un an		+ 17 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt		+ 20 K€

Variation des taux de - 1 point à 1,991 % :

Emprunt CFI		Variation des taux de - 1 point
Impact sur le coût financier à un an		- 13 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt		- 19 K€
Emprunt LEA		Variation des taux de - 1 point
Impact sur le coût financier à un an		- 4 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt		- 5 K€

L'analyse de la sensibilité de la couverture de taux associée à l'OBSAAR car le référentiel de couverture (taux fixe) est différent de celui des placements de trésorerie, ressort de la façon suivante, selon l'évolution du taux EURIBOR 3 mois à la clôture à 2,991 % et en prenant en compte l'effet des couvertures de taux mises en place avant la clôture :

Partie Couverture Emprunt Obligataire		Variation des taux de - 1 point
Impact sur le coût financier à un an		+ 331 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt		+ 1 436 K€
Partie Couverture Emprunt Obligataire		Taux à 2,991%
Impact sur le coût financier à un an		+ 176 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt		+ 755 K€
Partie Couverture Emprunt Obligataire		Variation des taux de + 1 point
Impact sur le coût financier à un an		+ 19 K€
Impact sur le coût financier cumulé jusqu'à échéance de l'emprunt		+ 73 K€

En pratique, pour ne pas subir ces impacts liés au choix de basculer en taux fixe une partie de l'endettement obligataire, HF COMPANY a modifié son objectif minimum de gestion de trésorerie en mettant en place des placements dont le rendement pondéré est au moins égal au taux réel de l'endettement OBSAAR après prise en compte des couvertures.

Le risque n'est pas quantifié à partir d'un échéancier des actifs et des dettes financières ; cette information ne présentant pas un caractère significatif.

Le risque de taux est suivi directement et quotidiennement par le DAF du Groupe qui tient un tableau de synthèse sur le sujet à disposition de la Direction Générale.

Risque de change

Les sous-traitants de HF COMPANY sont situés majoritairement dans le Sud-Est Asiatique ce qui signifie que 85% des achats du Groupe sont libellés en USD. Le Groupe sur le périmètre historique B to C est donc en position d'acheteur d'USD. La société LEA achète l'essentiel de son flux en USD mais facture aussi principalement en USD. Elle se trouve donc en position globale de vendeur USD et exposée au risque de change pour le montant de sa marge. La position de couverture Vente USD de LEA est marginale dans la mesure où le premier outil de couverture utilisé en pratique est désormais la compensation avec les flux du périmètre B to C. Compte tenu de sa position nette en termes de risque de change sur l'USD, le Groupe se couvre contre un risque de hausse brutale de la valeur de l'USD contre EURO tout en essayant de bénéficier des opportunités que représente la baisse de l'USD contre EURO. Il n'existe pas de cours budget (c'est-à-dire un cours standard de référence utilisé comme objectif pour la gestion de la couverture de change).

La couverture de change est centralisée pour l'ensemble des filiales du Groupe au niveau de la Holding. Le principe de couverture est de couvrir 100% des dettes en USD inscrites au bilan ce qui correspond à un horizon 3 mois. Au-delà, le niveau de couverture représente un taux dégressif des flux de trésorerie attendus et ne va pas au-delà d'un horizon 1 an. L'objectif est d'assurer environ 50% à 9 mois. En fonction d'opportunités de marché exceptionnelles (€USD au dessus de 1,3), le Groupe peut étendre son horizon de couverture à 3 ans en utilisant des outils spécifiques. En tout état de cause, ce type de couverture ne peut pas dépasser 80% des flux d'achats USD à 3 ans. Les flux de trésorerie futurs sont réguliers et certains compte tenu du métier du Groupe qui repose sur des achats libellés en USD de produits électroniques chez des sous-traitants en Asie du Sud-Est.

Compte tenu de l'historique et de la régularité de l'activité, les flux USD peuvent être évalués avec un niveau d'incertitude faible.

Pour 2008, au 31 décembre 2007, l'analyse des besoins ressortait à 50,8 MUSD nets sur le périmètre B to C (56,8 MUSD - 6 MUSD LEA). Au 31 décembre 2008, le Groupe a levé pour 47,3 MUSD ce qui est inférieur à l'analyse initiale mais cohérent avec le recul de l'activité enregistré sur l'exercice.

Sur l'année 2008, LEA a livré 2,3 MUSD avec une vraie amélioration de la prévision des flux. Nous observons un changement de tendance chez LEA sur le début d'année avec l'apparition d'un besoin de couverture USD à l'achat.

Pour 2009, le Groupe extrapole un besoin de 53,5 MUSD sur le périmètre B to C et intègre les capacités de vente et donc de compensation des USD de LEA à minima pour sa position bilan de 1,8 MUSD sur un an ; soit un besoin net de 51,7 MUSD.

Mesure de l'efficacité de la couverture de change :

- Analyse prospective :

La livraison maximum de USD sur 2008 à venir représente 21,9 MUSD à l'achat alors que l'évaluation du besoin ressort à 53,5 MUSD - 1,8 MUSD LEA = 51,7 MUSD. Le risque de sur-couverture est a priori exclu. Le cours moyen de ces 21,9 MUSD à recevoir est de 1,3825.

- Analyse rétrospective :

L'analyse rétrospective mise en place permet de voir l'adéquation des montants livrés en USD / besoins. Compte tenu des décalages fréquents de paiement d'un mois sur l'autre, l'analyse se fera sur une période globale par comparaison des levées en USD liées aux opérations de couverture et des besoins globalisés des filiales.

A chaque fin de mois, nous établissons un bilan entre nos besoins de couverture (USD à acheter) et nos couvertures (USD livrés dans le cadre des opérations de couverture).

- Si nous avons une insuffisance (USD à acheter au comptant), nous considérons que nous sommes en situation de sous-couverture pour un ratio de : Insuffisance en USD / Total des besoins en USD.
- Si nous avons un excédent (USD à vendre au comptant), nous considérons que nous sommes sur-couvert pour un ratio de : Excédents en USD / Total des besoins en USD.

En fin d'année, nous additionnons (sans les compenser) les situations d'excédent et les situations d'insuffisance et nous les rapportons à notre besoin total en USD ce qui nous fournit nos mesures d'efficacité rétrospective.

Sur l'année 2008, la position de couverture du Groupe a été efficace :

- Sur-couverture limitée à 101,16 % contre 107,4% en 2007
- Sous-couverture limitée à 98,73% contre à 99,02% en 2007

Nous pouvons mesurer notre sensibilité USD sur le périmètre B to C (HF COMPANY sans LEA) de la façon suivante : une hausse du cours de l'USD (exprimé sous la forme 1 EUR = x USD) de 1 centime conduirait sur la base des comptes 2008 à une dégradation de la marge de 0,29 M€ alors qu'une baisse du cours USD de 1 centime conduirait à une amélioration de notre marge comptable de 0,29 M€ sur la base d'un volume annuel de 53,5 MUSD d'achats comptabilisés sur le périmètre B to C.

La position de LEA joue en sens inverse pour le différentiel entre ses ventes en USD et ses achats en USD, soit sur un an un montant de 9,1 MUSD en 2008. La sensibilité diminue donc de 17% avec l'intégration de LEA. Une hausse du cours de l'USD (exprimé sous la forme 1 EUR = x USD) de 1 centime conduirait sur la base des comptes 2008 à une amélioration de la marge de 48 K€ alors qu'une baisse du cours USD de 1 centime conduirait à une détérioration de la marge comptable de 48 K€.

Le calcul de sensibilité ne prend pas en compte les opérations de couverture, compte tenu du fait que les opérations de couverture sont à un cours quasiment identique au cours moyen de la période et compte tenu des volumes couverts, la prise en compte des opérations de couverture aboutit à une sensibilité quasi nulle. La sensibilité des instruments de couverture de change est incluse dans leur valeur de marché (Mark to Market) donc dans l'impact de leur valorisation sur les Capitaux Propres.

Le résultat de change 2008 du Groupe sur le dollar est négatif de 364 K€. Conformément aux nouvelles normes IFRS, ce résultat de change est intégré dans le coût des achats consommés.

Au 31 décembre 2008, l'engagement d'achat du Groupe représente 21,9 MUSD dont 21,9 MUSD échus sur 2009.

Les politiques de couverture du risque de change du Groupe sont adaptées.

Les procédures de suivi et de gestion du risque de change, de contrôle et de limite des couvertures mises en place sont les suivantes (*extrait du rapport sur le contrôle interne*) :

- La Direction Financière des filiales s'assure que les besoins en USD sont correctement évalués et remontés à la Direction Financière du Groupe qui centralise les opérations de couverture. Elle dispose pour cela d'une édition synthétique du carnet de commandes en USD par date prévisionnelle d'échéance. Par décade, elle doit ajuster son besoin.
- La Direction Générale de chaque filiale suit l'évolution du cours afin d'évaluer l'impact sur les marges et prendre une décision à temps sur les prix de vente.
- Pour se prémunir des fortes variations, la Direction Financière de la Holding en contact régulier avec les salles de marché, effectue des achats réguliers de lignes de dollars. Elle analyse les besoins des filiales et détermine une politique de couverture adaptée afin de permettre que tout retournement brutal soit amorti et « lissé » dans le temps.
- La Direction Générale du Groupe analyse régulièrement les résultats des opérations de change pour vérifier qu'ils sont en adéquation avec la stratégie de couverture déterminée et s'assure que l'objectif de préservation des marges est tenu. Elle s'assure aussi du fait que les Directions Générales des filiales disposent de solutions de repli en cas de forte variation à la baisse de l'euro.

Cinq filiales n'établissent pas leurs comptes en euros, il s'agit de :

- LINIA en zloty
- LEA UK, METRONIC UK en GBP
- LEA ASIA en HKD
- LEA SHENZHEN en RMB.

Ces cinq sociétés en cumul représentent moins de 2% du résultat du Groupe et moins de 4% du total du bilan. Nous considérons donc que leurs soldes sont non significatifs.

Risque de liquidité

Compte tenu des lignes à court terme mises en place par ses partenaires bancaires et des excédents de trésorerie des sociétés LEA et METRONIC, le Groupe HF COMPANY n'est exposé à ce jour à aucun risque de liquidité et a des capacités d'accès au crédit suffisantes pour financer son activité.

Le Groupe dispose de deux types de ligne de crédit pour financer son activité. Ces lignes n'ont pas de caractéristiques spécifiques et sont à des conditions usuelles :

- Autorisation de découvert.
- Escompte de traites.

Le Groupe a mis en place un système de fusion des échelles d'intérêts sur la France. Le Groupe n'a pas mis en place de système de centralisation de trésorerie.

Le Groupe ne communique pas d'information sur le niveau consolidé de ces lignes.

Extrait du rapport sur le contrôle interne :

- La Direction Financière de chaque filiale suit quotidiennement le niveau de ses comptes bancaires et s'assure du respect des lignes autorisées. Elle établit une remontée prévisionnelle de trésorerie par décade vers la Direction Financière du Groupe.
- La Direction Générale de la filiale contrôle le niveau de trésorerie et s'assure de la possibilité de financer les opérations en cours lors des comités de pilotage hebdomadaires.
- La Direction Financière du Groupe dispose d'un outil de synthèse de la trésorerie qui lui permet de porter un regard critique sur le prévisionnel par décade. Elle assure un rôle de trésorier du Groupe dans le cadre des fusions d'échelle d'intérêts et dispose à ce titre d'un outil de remontée et de synthèse quotidien directement des banques.
- La Direction Générale du Groupe dispose de la synthèse du besoin en fonds de roulement par activité et dispose d'un outil informatique permettant de suivre pour chaque société le niveau de stock, les engagements achats, l'activité, le niveau de recouvrement client et la trésorerie disponible. Elle est donc à même de voir un éventuel risque de liquidité et d'alerter sur l'adéquation des modes de financement de l'activité.

Risque sur actions

HF COMPANY détient deux types d'actions cotées en bourse :

- Actions auto-détenues dans le cadre de son programme de rachat d'actions (FR0000038531 – HF).
- Participations dans l'entreprise TONNA (FR0000064388 – TONN).

Le risque encouru en cas de variation du cours de bourse d'HF COMPANY porte sur la part des actifs du Groupe constituée par des actions auto-détenues. Compte tenu de l'objectif principal de réduction de capital affecté à ses rachats d'actions et de la méthode de comptabilisation consistant à diminuer les capitaux propres du Groupe de la valeur d'acquisition des actions auto-détenues, il n'existe pas d'impact potentiel d'une baisse du cours HF COMPANY sur les comptes de celle-ci.

La société détient un autre actif qui fait l'objet d'une cotation : 36 175 actions de la société TONNA (8,04%) au prix moyen pondéré de 11,93 €. Le cours au 31 décembre 2008 de l'action TONNA est de 0,84 €. Le 20 décembre 2006, la société TONNA a été placée en redressement judiciaire. La provision pour dépréciation des titres TONNA dotée dans les comptes pour un montant de 401 287 € correspond à la différence entre le cours moyen d'achat et le cours de clôture de l'action. Le risque résiduel est de 30 387 €.

En 2008, un plan de reprise a été mis en place avec une augmentation de capital réservée et parallèlement une émission de BSA réservée aux actionnaires minoritaires, qui devaient être mises en place lors de l'Assemblée Générale du 27 mars 2009. Au cours de cette Assemblée, les projets de résolution n'ont pas été adoptés faute de majorité. La Société TONNA réfléchit désormais à proposer une augmentation de capital ouverte à l'ensemble des actionnaires. Dans l'attente, la stratégie de HF COMPANY reste inchangée : maintenir sa participation au dessus de 5% pour rester un acteur incontournable à terme dans l'évolution stratégique de TONNA.

Les achats d'actions de la société TONNA par le Groupe HF COMPANY se sont faits en plusieurs fois avec comme objectif de représenter une part significative de détention du capital d'une société qui, malgré ses difficultés financières actuelles, possède une marque et un fond de commerce de qualité sur le segment professionnel dans les métiers du Groupe. Ces décisions ont été présentées et approuvées par le Conseil d'Administration.

Risques industriels et liés à l'environnement

Aucune des sociétés du Groupe n'exerce une activité polluante. Les techniques industrielles utilisées dans le Groupe ne sont pas soumises à un risque d'obsolescence à court et à moyen terme.

Il n'y a pas de risques industriels, ni liés à l'environnement dans l'activité du Groupe HF COMPANY.

Risques technologiques

Les produits vendus ont obtenu les certifications nécessaires.

Le Groupe reste en veille constante et dispose des moyens nécessaires avec notamment le LAN pour évaluer les impacts de l'arrivée et la généralisation du numérique dans l'habitat. Avec le LAN, le Groupe dispose d'un moyen en mesure de tester le fonctionnement et la compatibilité des nouvelles technologies dans un environnement domestique.

Compte tenu des moyens de R&D mis en place, les évolutions technologiques ont toujours constitué pour le Groupe des opportunités et non des risques.

Sur le plan normatif, le Groupe participe aux comités de définition des normes sur ses différents métiers.

Les équipes R&D mises en place dans chaque structure nous permettent de nous assurer que l'ensemble de nos produits est conforme aux normes fixées par la réglementation.

Extrait du rapport sur le contrôle interne :

- Le service recherche et développement effectue les recherches réglementaires préalables à toute modification produit ou tout lancement.
- Le service approvisionnement s'assure de l'existence systématique d'un dossier complet de contrôle des normes rempli par le fournisseur.
- La Direction Générale des filiales suit le retro-planning de lancement d'un produit et s'assure de la validation des normes dans les temps requis par le service recherche et développement.
- La Direction Générale du Groupe contrôle la légalité et se tient informé des évolutions des réglementations applicables sur les produits stratégiques. Elle fait intervenir au besoin la Direction Financière du Groupe pour effectuer un contrôle juridique.

Propriété intellectuelle

En cas de lancement d'une nouvelle marque ou d'un produit innovant, la Direction Financière de la filiale concernée fait mener une étude d'antériorité des propriétés intellectuelles (marques et brevets) et procède lorsque sa Direction Générale le juge stratégique au dépôt des marques, brevets ou design en France et dans les pays cibles pour le développement à l'international.

La Direction Financière du Groupe intervient pour suivre les procédures de dépôt par des intervenants sélectionnés par le Groupe, vérifie les procédures de surveillance et assure le suivi juridique en cas de contentieux.

Risques d'approvisionnement

Il n'y a pas de risques fournisseur eu égard à la politique d'externalisation qui prend en compte la nécessaire continuité des livraisons et l'existence de solutions de substitution.

Pour tous les produits du Groupe, il existe au moins deux sous-traitants pour réduire le risque de dépendance. La présence régulière en Asie des dirigeants des filiales du Groupe permet une veille active sur la situation de nos principaux fournisseurs et les possibilités de substitution.

La sous-traitance Asie représente 83% des achats du Groupe. Compte tenu du nombre de métiers, du fait que les fournisseurs B to C et B to B ne soient pas les mêmes et de la politique de diversification des fournisseurs, HF COMPANY estime ne pas être en situation de risque de dépendance, sans avoir mis en place un outil permettant de quantifier ce risque de dépendance.

Extrait du rapport sur le contrôle interne :

- Les Directions des approvisionnements vérifient le niveau de stocks en prenant en compte les consommations, les opérations et les ruptures. Elles suivent le réapprovisionnement en fonction de 2 axes : éviter les sur-stocks et les ruptures.
- La Direction Financière de la filiale contrôle le niveau des lignes d'import et le niveau global du stock.
- La Direction Générale de la filiale lors des comités de pilotage, vérifie l'adéquation du stock par rapport à l'activité en fonction des indicateurs de rupture ou inversement des indicateurs de faible rotation.
- La Direction Générale du Groupe mesure le respect des deux objectifs simultanés de maîtrise du niveau de stock et d'amélioration du taux de service (ou baisse du taux de rupture).

Risques pays

Aujourd'hui, notre Groupe n'a pas de part de marché dans des pays dont l'économie est en crise. Compte tenu de sa politique d'approvisionnement, le Groupe n'est pas exposé au risque de défaillance d'un fournisseur asiatique. Dans le cadre de son expansion internationale, le Groupe envisage de suivre ses principaux clients à l'étranger. HF COMPANY veille à limiter son exposition au risque pays par une structure d'exploitation et de financement appropriée

Risques clients

Le portefeuille clients est bien réparti puisque les 5 premiers clients représentent 37% du chiffre d'affaires 2008 du Groupe contre 38% en 2007 et 45% en 2006. Le premier client représente 10% du chiffre d'affaires 2008, ce qui permet de considérer que sa part n'est pas prépondérante.

Clients	% du CA 2008
5 premiers	37%
10 premiers	54%
15 premiers	63%
20 premiers	69%

L'exposition au risque client est par ailleurs diluée par le fait que les référencements auprès des enseignes sont généralement contractualisés société par société et pays par pays. Les 5 premiers clients du Groupe ont donc réalisé leurs achats par l'intermédiaire de plusieurs filiales du Groupe HF COMPANY et au travers de centrales situées dans divers pays européens.

Par ailleurs, l'intégration de LEA dans le périmètre du Groupe intervenant sur un marché différent (B to B) vient encore diminuer cette exposition.

Les Directions Commerciales de chaque filiale répondent aux appels d'offres de façon personnalisée et suivent chaque client de façon adaptée en entretenant des contacts étroits et réguliers. Elles disposent de tous les outils de mesure de leurs activités par enseigne jusqu'à la rotation des linéaires leur permettant de détecter rapidement une évolution défavorable de l'activité avec une enseigne.

Compte tenu du poids de la grande distribution dans notre structure de chiffre d'affaires, les impayés n'ont pas d'impact significatif sur nos comptes.

Extrait du rapport sur le contrôle interne :

- La Direction Financière de la filiale contrôle toutefois l'ouverture des comptes clients (avec recherche d'informations financières), les conditions de paiement accordées et fixe, en concertation avec la Direction Commerciale, le niveau d'encours autorisé. Un système de suspension des commandes pour litiges non résolus ou dépassement de l'encours permet de limiter le montant de créances potentiellement irrécouvrables. La circulation de l'information sur les litiges entre les services financiers et commerciaux est entièrement assurée via le système informatique qui permet de suivre immédiatement la situation d'un dossier.
- La Direction Générale des filiales dispose d'un outil de synthèse qui lui permet de suivre le niveau de retard dans le recouvrement client. Elle est également informée lors de réunions de coordination régulière.

Risques informatiques

En 2008, le département informatique emploie 7 personnes (5 personnes au siège et 2 personnes en filiale) qui veillent à assurer une mise à jour régulière de l'outil du Groupe. Début 2008, le service a assuré avec succès la transition chez LEA de SAP vers notre outil informatique. Au cours de l'année, toutes les filiales étrangères de LEA ont également été intégrées.

HF COMPANY a toujours attaché la plus grande importance au fait de disposer d'un outil informatique de gestion qui lui soit propre et dont son service informatique assure la maintenance et des développements parfaitement adaptés. Les filiales utilisent toutes le même outil informatique qui assure à la Holding une information standardisée et récurrente.

HF COMPANY a une politique de sécurité informatique adaptée.

Politique d'assurance du Groupe

Le Groupe assure les risques suivants :

- Multirisque comprenant les bâtiments, le matériel, le stock et une assurance perte d'exploitation.
- Responsabilité civile des sociétés et des dirigeants.
- Transport à l'achat et à la vente.
- Flotte automobile.
- Bris de machine sur les matériels en location.
- Les déplacements professionnels du personnel.

Une réflexion a été entamée en août 2005 avec un nouveau partenaire assureur du Groupe sur la cartographie des risques et sur un plan de prévention des risques avec une filiale test (METRONIC).

Un audit et une hiérarchisation des risques ont été établis. Les risques ont été mesurés en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact sur l'activité de l'entreprise. Cette réflexion englobait les risques humains d'accident du travail, les risques de dommage aux biens, les risques de responsabilité etc.

Suite à cet audit, il a été décidé d'adapter certains de nos niveaux de franchise et d'améliorer certains niveaux de prévention depuis 2006 et les efforts se sont poursuivis depuis.

Par ailleurs, une réflexion est engagée depuis le mois de mars 2007 à la demande de notre assureur pour anticiper une situation de crise par l'éventuelle réalisation d'un plan de survie. Du fait de l'assurance perte d'exploitation souscrite par nos filiales, nous n'avons pas jusqu'alors effectué un travail de simulation d'impact d'un sinistre majeur (cellule de crise, plan de survie, plan de retrait des produits, etc.)

Risques	Filiales Françaises	Filiales Internationales
Multirisque	Contrat Groupe	Contrats par société et par pays
Responsabilité Civile	Contrat Groupe + Contrat spécifique sur LEA pour la couverture CANADA USA	Contrats par société et par pays + extension des garanties par la mise en place d'un volet DIC / DIL sur les filiales italiennes, anglaises et CFI Iberica
Responsabilité des dirigeants	Contrat HF COMPANY couvrant les filiales	Couvertes par le contrat HF COMPANY
Transport sur achats/ Transport sur ventes	Contrat Groupe	Contrat Groupe
Flotte Automobile	Contrat Groupe	Contrats par société et par pays
Tous Risques Informatiques	Contrat Groupe par LEA	
Déplacements des salariés	Contrat Groupe	Contrat Groupe
Bris de machine	Au cas par cas selon les demandes des loueurs	

I - Les contrats d'assurances Dommages aux Biens et Pertes d'exploitation

Il existe un contrat Groupe pour les filiales françaises.

Les sites couverts par ce contrat Groupe sont ceux des sociétés HF COMPANY, METRONIC, AVIDSEN, THESYS, CFI EXTEL, OMENEX et IMA, KAORKA, SC FOCH, LEA, ACBS et LAN.

Pour le contrat souscrit au niveau du Groupe en multirisques dommages aux biens et pertes d'exploitation, les événements garantis sont généralement les suivants :

ÉVÉNEMENTS	DOMMAGES AUX BIENS	PERTES D'EXPLOITATION
INCENDIE	GARANTI	GARANTI
CHUTE DE LA FOUDRE	GARANTI	GARANTI
EXPLOSIONS	GARANTI	GARANTI
ACCIDENTS AUX APPAREILS ÉLECTRIQUES	GARANTI	GARANTI
CHOC D'UN VÉHICULE	GARANTI	GARANTI
CHUTE D'OBJETS AÉRIENS ET ONDES DE CHOC	GARANTI	GARANTI
FUMÉES	GARANTI	GARANTI
TEMPÊTES, GRÊLE ET NEIGE SUR LES TOITURES	GARANTI	GARANTI
DÉGATS DES EAUX - GEL	GARANTI	GARANTI
ACTES DE VANDALISME - ÉMEUTES - MOUVEMENTS POPULAIRES		
ACTE DE TERRORISME ET DE SABOTAGE - ATTENTATS	GARANTI	GARANTI
TOUS RISQUES MATÉRIELS INFORMATIQUES ET ASSIMILÉS	GARANTI	GARANTI
VOL (y compris les Détériorations Immobilières et Mobilières à l'occasion d'un vol ou d'une tentative de vol, et les frais de remplacement de clés et serrures)	GARANTI	NON GARANTI
BRIS DE GLACES - OBJETS VERRIERS - ENSEIGNES	GARANTI	NON GARANTI
CATASTROPHES NATURELLES	GARANTI	GARANTI
AUTRES ÉVÉNEMENTS NON DÉNOMMÉS (VOLET TOUS RISQUES SAUF)	GARANTI	GARANTI

Les montants couverts sont suffisants en fonction du risque et font l'objet d'une réactualisation annuelle. A l'initiative du Groupe HF COMPANY des expertises préalables ont été réalisées par un cabinet extérieur visant à la détermination des valeurs des bâtiments et matériel en vue de l'assurance. Des expertises en valeur d'assurances ont été réalisées sur les sites METRONIC, HF COMPANY, AVIDSEN, OMENEX IMA, SC FOCH et CFI au cours de l'année 2005 et début d'année 2006.

Cette expertise a porté sur les valeurs à neuf et valeurs vétusté déduites, les risques locatifs bâtiments, les mobiliers et matériel avec descriptif et c'est sur ces bases que les niveaux de garanties ont été déterminés pour 2006 puis actualisés depuis.

Le montant des capitaux à garantir pour les sites KAORKA, CIRDE, NABUCO, ACBS et LEA étant inférieur, il n'est pas prévu de procéder à une expertise en valeur d'assurance.

Des mesures de prévention ont également été instituées sur la totalité des sites français avec la réalisation de vérifications techniques comme la thermographie par infrarouge des installations électriques. Toujours pour la prévention et protection incendie, l'installation d'un réseau de RIA (Robinets d'Incendie Armés) et l'installation d'une détection automatique d'incendie ont été installés sur le site METRONIC et mises en service au cours du premier trimestre 2007.

Pour éviter les risques de dommages aux biens intentionnels la télésurveillance et le gardiennage ont été renforcés sur certains sites français depuis 2006.

Les bâtiments ou risques locatifs bâtiments sont assurés à la valeur à neuf comme le mobilier et le matériel avec des mécanismes distincts selon les sociétés.

Filiales	Bâtiments situés en France
METRONIC	Le bâtiment est assuré par le Crédit Bailleur qui le refacture à METRONIC
OMENEX (nouveau site) AVIDSEN KAORKA Groupe FOCH LEA LAN	Les bâtiments sont assurés pour le compte du propriétaire par les filiales concernées

Tableau des garanties en K€ (actualisation au 31/12/08)	BATIMENTS	MATERIELS	STOCKS	MARGE BRUTE	TOTAL
METRONIC	71	755	9 000	7 561	17 387
AVIDSEN - HF COMPANY	0	527	3 500	1 959	5 986
LAN	1 969	1 640	0	1 283	4 892
LEA	0	0	1 320	12 351	13 671
CFI	1 526	1 061	5 700	5 572	13 858
OMENEX - IMA	1 511	437	1 500	3 142	6 591
KAORKA	1 312	219	3 000	853	5 384
SC FOCH	2 734	6 726	920	4 170	14 551
ACBS	219	55	820	1 392	2 486
AUTRES SITES	2 417	0	0	-32	2 385
Total	11 759	11 420	25 760	38 251	87 190

Il existe une limitation contractuelle d'indemnité de 12 000 K€ pour la perte d'exploitation.
Les capitaux ne sont pas soumis à règle proportionnelle de capitaux ou de primes.

A ce tableau des garanties il faut ajouter les garanties suivantes :

Garanties en K€	
Frais et pertes diverses	2 600
Recours des voisins et des Tiers	1 000
Dommages Electriques	100
Investissements automatiques	1 000
Engagement éventuel	1 000
Vol marchandises en tous lieux	200
Vol matériels et agencements	25
Vol vêtements et effets personnel	8
Vol frais et pertes divers	25

En cas de dépassement des niveaux de couverture, pour le stock tout particulièrement, des procédures d'alerte de notre assureur et de redéfinition de notre niveau d'assurance sont prévues puisqu'une déclaration d'actualisation est envoyée chaque fin de mois par la Direction Financière du Groupe.

Le contrat est un contrat « tout sauf », il comprend une franchise unique de 1,5 K€ qui s'applique sur tous les événements. La franchise pertes d'exploitation est de 3 jours ouvrés et il s'applique des franchises légales de catastrophes naturelles.

Le contrat de bris du matériel informatique de gestion et de production pour LEA prévoit une garantie de 1 530 K€ pour les matériels informatiques fixes ou portables et 75 K€ de frais de duplication.

Prime HT 2008	En K€
Contrats multirisques Groupe	78
Contrat multirisque LEA Courbevoie	1
Total	79

II - Les contrats d'assurances Responsabilité Civile

Le contrat d'assurance Responsabilité Civile a été revu en fin d'année 2005 en vue d'intégrer la société LEA au contrat Groupe et d'élever certains niveaux de garanties comme les frais de retrait de produits ou les montants garantis qui ont été doublés pour certains.

Les garanties du contrat Groupe en vigueur concernent les sociétés : HF COMPANY, METRONIC, AVIDSEN, THESYS, CFI, OMENEX et IMA, KAORKA, SC FOCH, LEA, ACBS et le LAN.

L'étendue territoriale du contrat porte sur les sociétés domiciliées en France avec exportation Monde hors USA/Canada pour lesquels la société LEA a souscrit un contrat spécifique.

Le montant des garanties est indiqué ci-dessous :

Montant en K€	Dommages survenus pendant l'exploitation	Dommages survenus après livraison des produits
Dommages corporels par sinistre et par année d'assurance (sauf faute inexcusable 1 000 K€) - sans franchise	10 000	
Tous dommages confondus par année d'assurance		3 000
Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500	3 000
Dommages aux biens confiés par sinistre	75	
Vol par sinistre	30	
Autres dommages immatériels par sinistre	300	750
Pollution accidentelle (sans pouvoir dépasser 300 K€ par sinistre)	600	
Frais de dépose et repose - avec franchise de 7,6 K€		150

Sont également couvertes par le contrat de DIC/DIL (différences de conditions ou différences de limites) les sociétés LOMIT et AVIDSEN Italie, EXTEL ITALIA, EXTEL IBERICA et METRONIC Ltd.

Un contrat spécifique d'assurance Responsabilité Civile USA/CANADA a été souscrit par LEA afin de garantir l'ensemble du chiffre d'affaires réalisé par LEA pour Alcatel USA. La couverture s'élève à 1 500 K€ par année d'assurance avec une franchise de 7,5 K€.

Le montant de cotisation déterminé en fonction du CA réalisé est de 26,8 K€ pour 2008 comprenant les 7,9 K€ de primes pour l'avenant Responsabilité Civile USA/ Canada.

Au cours des derniers exercices, le Groupe n'a pas eu à faire intervenir son assureur sur un sinistre significatif en Responsabilité Civile.

III - Les contrats d'assurances Transports

Sur le périmètre historique B to C, les flux à garantir sont les achats de produits commercialisés par HF COMPANY qui sont principalement réalisés en Asie et les ventes en France et Europe. Au 1^{er} janvier 2007, la société a souscrit un nouveau contrat qui lui permet de couvrir la totalité de ses filiales.

La garantie est acquise à hauteur de 1 M€ par expéditions maritime, aérienne ou terrestre pour la filiale METRONIC et 650 K€ pour les autres filiales B to C. Pour les envois postaux (société ACBS) la limite de garantie est fixée à 5 K€.

La franchise s'élève à 500 € sauf pour les expéditions par voie postale qui ont une franchise de 150 €

Le champ d'application géographique du contrat d'assurances transport a été étendu à compter de 2006 aux expéditions de Monde Entier à Monde Entier à l'exception de Cuba, de l'Irak et de la Corée du Nord.

La prime d'assurance prévisionnelle de 2008 est de 60,4 K€ mais elle sera ajustée en fonction du CA annuel consolidé hors LEA. Le contrat prévoit également une clause de participation bénéficiaire s'exerçant en cas de faible sinistralité, elle représente 1,6 K€ au titre de 2008.

105

LEA n'a pas les mêmes flux à couvrir du fait qu'elle sous-traite sa production en Asie avec entreposage à Hong-Kong et que les ventes sont principalement réalisées FCA Hong-Kong. Seule une partie du Chiffre d'Affaires de LEA transite par la France.

LEA dispose d'une clause spécifique dans le contrat pour les entrepôts de Hong Kong qui bénéficient d'une couverture « Incendie / Dégâts des eaux / Vol » de 1 200 K€ qui a été élevée à 2 M€ à compter de mars 2008.

Les contrats ont rencontré une forte sinistralité au cours de l'année 2008 de l'ordre de 20,3 K€ en particulier sur les flux postaux d'ACBS (6,3 K€ de sinistres). Pour conserver l'équilibre du contrat, nous avons convenu en 2008 de relever le montant de la franchise des colis postaux à 150 € (absolue).

IV - Les contrats Flotte Automobile

Les contrats « Flotte Automobile » du Groupe doivent couvrir un parc automobiles constitué en France d'environ 81 véhicules dont 45 véhicules utilitaires. Dans ce parc, 78 véhicules sont en location.

Le Groupe a changé de partenaire depuis le 1^{er} janvier 2009, la prime prévisionnelle globale s'élevait à 65,5 K€ pour 2009, avec l'instauration d'une franchise de Responsabilité Civile de 1 204 € en cas de sinistre responsable et de 602 € pour les sinistres dont la responsabilité est partagée.

Une politique active de prévention « conduite sécurité » est engagée avec pour objectif de réduire notre sinistralité et par voie de conséquence la prime à venir.

V - Le dossier responsabilité des dirigeants

Une assurance dont le montant limite de garantie s'élève à 3 000 K€ est en place chez HF COMPANY pour couvrir la responsabilité des dirigeants. Le contrat est applicable au monde entier. Ce contrat a pour objet la responsabilité civile des dirigeants (les assurés étant les dirigeants des filiales d'HF COMPANY ainsi que les employés d'HF COMPANY qui pourraient être mis en cause avec un dirigeant). Le montant de prime en 2008 s'élève à 18,4 K€. Nais n'avons aucun sinistre en cours.

VI - Le dossier Assurance déplacements des collaborateurs

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance Groupe pour couvrir les cadres lors de leurs déplacements dans des pays autres que celui de leur domicile. Ce contrat couvre les frais médicaux, de rapatriements,... Le montant de la prime 2008 s'élève à 3,4 K€.

Risques juridiques

Faits exceptionnels et litiges significatifs

Les provisions pour litiges sont comptabilisées à hauteur des assignations éventuelles dans la mesure où il existe une possibilité que le litige ait une issue défavorable ; quand la position du Groupe est jugée satisfaisante sur le plan juridique, aucune provision n'est constituée.

Les litiges en cours significatifs sont :

La société METRONIC a assigné BRICORAMA pour déréférencement abusif et lui demande 4,9 M€. Le déréférencement BRICORAMA a eu lieu fin 2001-début 2002. La société BRICORAMA a été condamnée en première instance sur une base de 340 K€ assortis des intérêts légaux et elle a fait appel de cette décision. Le jugement de première instance est assorti d'une exécution provisoire.

HF COMPANY a mis en jeu la garantie de passif dans le cadre du rachat LEA à hauteur de 4 M€. Cette mise en jeu est contestée par un des actionnaires qui a assigné HF COMPANY. La demande de la partie adverse est limitée à la quote-part de cet actionnaire dans la cession soit 12,5% des sommes retenues pour un montant de 501 K€. L'analyse du risque faite par le Groupe est détaillée dans la note 5-13 de l'annexe aux comptes consolidés et conduit à la conclusion d'une probabilité élevée d'une décision favorable à HF COMPANY.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, juridiques ou arbitrales (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Autres provisions :

Les filiales du Groupe provisionnent de la garantie clients ce qui correspond au coût du service après-vente susceptible d'être engagé pendant la période de garantie du matériel commercialisé. Elle est déterminée sur la base statistique de retours et de coût du SAV de l'année pondérée de l'évolution du volume d'activité. Dans les sociétés sans SAV, la provision couvre la perte de marge sur les retours prévus postérieurement à la clôture.

La provision pour indemnité de départ en retraite a été dotée dans les filiales françaises du Groupe. Cette provision, déterminée selon la convention collective applicable, fait l'objet d'un calcul statistique prenant en compte la probabilité de présence du salarié au sein de l'entreprise à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, taux de mortalité) pondérée d'un taux d'augmentation des salaires et actualisée de l'inflation.

Risques spécifiques

Les pénalités pour défaut de préparation ou de conditionnement.

Extrait du rapport sur le contrôle interne :

- La Direction des Approvisionnements s'assure du respect, par le fournisseur, du cahier des charges logistiques au moment du contrôle réception des marchandises.

- La Direction Financière suit les litiges clients par typologie. Elle constate la nature des déductions sur règlements et contrôle le niveau des pénalités liées à des problèmes logistiques. Elle assure des réunions de synthèse avec les directions concernées.

La fiabilité des provisions pour stock

Extrait du rapport sur le contrôle interne :

- La Direction des approvisionnements identifie régulièrement, à l'aide des études de rotation, les références à faible rotation nécessitant une prise de décision particulière. Le service logistique soulève les problèmes liés au stock (sur-stockage ou vieillissement), à la fois d'une façon visuelle et par l'outil informatique.

- La Direction Financière de la filiale effectue des requêtes sur le stock afin de s'assurer que les procédures décrites ci-dessus permettent une remontée exhaustive des problèmes de rotation.

- Des réunions de travail régulières permettent à la Direction Générale de faire la synthèse des stocks identifiés comme ayant une rotation problématique et des solutions commerciales potentielles. En fonction de ces éléments, elle prend la décision du transfert physique et informatique de ces stocks dans un dépôt bien identifié, provisionné à 100%.

- La Direction Financière du Groupe suit l'évolution des provisions sur stock (via le reporting mensuel).

- La Direction Générale du Groupe s'assure à l'aide de requêtes appropriées que l'identification est bien faite, que la structure est mobilisée sur ce sujet et que des mesures adéquates sont prises.



CHAPITRE 6

ORGANES DE DIRECTION

DIRECTION GENERALE

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Yves BOUGET	9 mai 1996	Président Directeur Général de HF COMPANY		Gérant de la société CIRDE Administrateur de LOM Président du Conseil d'Administration de LOMIT Président de CFI Président de LEA Gérant de AVIVOX
Eric TABONE	8 décembre 1998	Administrateur & Directeur Général Délégué de HF COMPANY		Président de METRONIC Président de KAORKA Président d'OMENEX et IMA Directeur Général d'AVIDSEN Directeur Général CFI Gérant de BENELOM Gérant de SAINT ELOI Gérant de BBT IMMO Gérant de TOX Gérant SAINT AUGUSTIN Administrateur Délégué LOMIT Représentant permanent de la SAS METRONIC, présidente de la SAS NABUCO Directeur LINIA POLSKA Gérant d'EXTEL Italie et CFI Iberica Gérant de la SARL THESYS Représentant permanent de la SA HF COMPANY, présidente de la SAS ACBS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annie LUDENA	9 mai 1996	Administrateur de HF COMPANY Chargée de mission auprès de la Présidence		Gérante de MEDIAPRICE
Dominique GARREAU	30 juin 2005	Administrateur de HF COMPANY Gérant SARL LAN	Gérant de l'EURL Dominique Garreau Conseil	Administrateur de la SAS CEERAM
Olivier SCHUMACHER	2 juin 2006	Administrateur de HF COMPANY	Directeur Général Mont Blanc Alpen Stock Directeur Général Grandes Jorasses Holding	Gérant de SCI des CROCODILES Gérant de SCI des COCCINELLES Gérant de CHAPTAL & Co Gérant de SARL LA COMPAGNIE DE L'AN 1
Joël SAVEUSE	14 mai 2007	Administrateur de HF COMPANY	Directeur Général de REAL	Gérant de la SARL Le Clos Fleuri Membre du Directoire du groupe METRO GMBH SCHLUTERSTRASSE DUSSELDORF ALLEMAGNE

DIRIGEANTS DE FILIALES

Philippe CAPOCCI	30 mars 2000	Dirigeant de BENELOM	
Guillaume RISSOAN	20 juin 2000	Dirigeant LOMIT & AVIDSEN Italie	
Carlos PEREIRA	30 novembre 2001	Dirigeant AVIDSEN Electronica	
Frédéric MOUTHON	30 juin 2003	Directeur Général de KAORKA	
Nicolas RAZAFINJATO	1 ^{er} décembre 2006	Directeur Général de METRONIC & Directeur de METRONIC LTD	
Jacques DERGARABEDIAN	1 ^{er} décembre 2006	Directeur Général de OMENEX & IMA	
Patrice FRYSON	2 avril 2007	Directeur Général de LEA & Président de LEA Surgetek et LEA Asia	
Alexandre CHAVEROT	21 septembre 2007	Président d'AVIDSEN	
Xavier BAILO	30 novembre 2007	Directeur Général de CFI	
Marc KELLER	1 ^{er} Mars 2008	Directeur Général de LINIA	

CV simplifié des membres du Conseil d'Administration

YVES BOUGET - 54 ANS

Ex-Professeur de mathématiques et physique, licencié en sociologie.

Directeur commercial de la société MECAFER, Monsieur BOUGET fonde la marque puis la société METRONIC en 1991 puis le groupe HF COMPANY en 1997.

ERIC TABONE - 43 ANS

DESS de gestion des PME.

Directeur Financier de la société MECAFER, Monsieur TABONE fait partie de l'équipe qui fonde METRONIC en 1991 puis le groupe HF COMPANY en 1997 d'abord en tant que Directeur Financier puis en qualité de Directeur Général.

ANNIE LUDENA - 49 ANS

DESS de commerce international.

Madame LUDENA fait partie de l'équipe qui fonde METRONIC en tant que Directrice des achats, poste qu'elle occupe au niveau groupe jusqu'en 2002 où elle devient chargée de mission auprès de la Présidence.

DOMINIQUE GARREAU - 48 ANS

Ingénieur (INPT et ENSEEIHT Toulouse).

Monsieur GARREAU fonde le cabinet d'ingénierie KURTOSIS après une carrière significative chez EDF. Il rejoint LEA en janvier 2001 en tant que Directeur Général. En 2006, le groupe HF COMPANY lui confie la responsabilité du Laboratoire des Applications Numériques.

OLIVIER SCHUMACHER - 37 ANS

DESS Gestion du Patrimoine et diplômé de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers).

Gérant en OPCVM Actions (Groupe CIC puis INDOSUEZ), il fonde en 2004 Mont-Blanc Alpen Stock (MBAS), société de capital risque investissant dans les sociétés cotées.

JOEL SAVEUSE - 54 ANS

CPA HEC.

Monsieur SAVEUSE a été successivement Président du Directoire de METRO France puis METRO DEUTSCHLAND (1985-1996), PDG de LA REDOUTE (groupe PPR) de 1996 à 1997, puis Président Directeur Général délégué en charge de l'Europe au sein du groupe CARREFOUR jusqu'en 2005.

Mesures prises au titre du gouvernement d'entreprise

Les fonctions exercées par les mandataires sociaux sont décrites dans le rapport de gestion ainsi que leur rémunération. La société applique celles des recommandations du rapport AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise compatibles avec sa taille et la structure de son actionnariat.

La société fait son possible pour se conformer aux règles de gouvernement d'entreprises en appliquant progressivement les meilleures pratiques recommandées en adéquation avec sa taille et son organisation ; ainsi :

- Nomination d'un premier administrateur indépendant en 2006 et d'un second en 2007 avec l'objectif d'arriver à 3 administrateurs indépendants sur 9 administrateurs.
- Adoption d'un règlement intérieur le 14 mars 2007.

Les recommandations non appliquées à ce jour :

- La société publie ses comptes dans le délai légal de 4 mois et non dans le délai recommandé de 3 mois.
- L'absence de procédure d'évaluation du Conseil d'Administration.
- La durée des mandats des administrateurs fixée à 6 ans dans les statuts.
- L'absence de mise en place d'un comité des rémunérations et d'un comité d'audit.

Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de restriction pour les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

CHAPITRE 6

RAPPORT DU PRESIDENT

Chers actionnaires,

La Loi fait obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Euronext Paris) de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil :

- De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 13 mars 2009 et transmis aux commissaires aux comptes.

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par une organisation représentative des entreprises et notamment pas à celui de l'AFEP et du MEDEF diffusé en décembre 2008.

En effet, ce code qui est le seul auquel les entreprises pourraient à ce jour se référer, ne correspond pas à la taille de notre entreprise, au profil de son actionnariat et à l'organisation de gouvernance.

Au delà des exigences requises par la Loi, la Société s'impose les règles suivantes en matière de gouvernement d'entreprise :

▪ **Présence d'administrateurs indépendants :**

Le nombre d'administrateurs indépendants selon les critères définis par l'AFEP et le MEDEF représentent 2 sur 8 membres du Conseil soit 25% avec l'objectif d'arriver à 3 membres indépendants sur 9 membres du Conseil. L'objectif de la Société est de s'entourer de membres indépendants apportant une expertise sur un domaine d'activité de la Société.

▪ **Mise en place d'un règlement intérieur**

Le Conseil a mis en place un règlement intérieur annexé au présent rapport.

Règles de répartition des jetons de présence.

Dans un souci de bonne gouvernance, la répartition des jetons de présence est notamment fonction de l'assiduité des membres au Conseil.

1. Le Conseil d'Administration

1.1. La composition du Conseil

Le Conseil est habituellement composé de 8 membres ; la démission d'un administrateur en cours d'année 2008 a porté son effectif à 7 membres dans l'attente de la prochaine Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration du 13 mars 2009 a pris acte d'une nouvelle démission portant provisoirement à 6 l'effectif du Conseil.

- Président du Conseil et Directeur Général : Yves BOUGET
- Directeur Général Délégué : Eric TABONE

- Administrateurs : Annie LUDENA
Dominique GARREAU
Olivier SCHUMACHER
Joël SAVEUSE

Parmi les membres du Conseil, 2 d'entre eux : Olivier SCHUMACHER et Joël SAVEUSE, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008. En effet, selon le §8 du Code AFEP-MEDEF, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Le Conseil d'Administration a mis en place une politique d'entrée d'administrateurs indépendants apportant une expertise particulière au regard de la pertinence de la stratégie de HF COMPANY :

- Finances : Monsieur Olivier SCHUMACHER
- Distribution : Monsieur Joël SAVEUSE entré au Conseil d'Administration le 14 mai 2007
- Technologie : à pourvoir

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis à vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

1.2. Le cumul des mandats

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil figure page 133 du document de référence.

1.3. Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leurs communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

1.4. La tenue des réunions du Conseil

Les convocations ont été faites par écrit 8 jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social.

Le Conseil s'est réuni 5 fois depuis le 31/12/2007.

L'assiduité des membres du Conseil n'appelle pas de commentaires particuliers. Au cours de l'année 2008, le taux de participation s'élève en moyenne de 83,9%.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnels et ils y ont effectivement participé.

1.5. Le règlement intérieur du Conseil

Le Conseil a adopté un règlement intérieur qui est annexé au présent rapport.

1.6. Sujets débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Les réunions du Conseil ont porté sur les points relevant de sa compétence et sur les décisions et évolutions stratégiques du Groupe.

1.7. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le Conseil n'a constitué aucun comité spécialisé.

2. Limitation des pouvoirs du directeur général

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général qui sont définis ainsi dans les statuts de la Société :

« Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration. Il engage la Société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la Société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le Conseil d'Administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la Société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur. »

3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

3.1 Rémunération des membres du Conseil (jetons de présence)

L'Assemblée Générale a fixé le montant global des jetons de présence à 30 000 € pour l'exercice 2008 et les exercices ultérieurs et jusqu'à décision contraire.

Le Conseil répartit, conformément au règlement intérieur, entre ses membres indépendants lesdits jetons selon les modalités suivantes : 750 € par présence au Conseil d'Administration et par administrateurs.

3.2 Rémunération des mandataires

Le Conseil arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la Société (retraites, indemnités de départ, ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

Quand un dirigeant est rémunéré en tant que dirigeant d'une filiale, il n'est pas rémunéré par la Holding au titre de son mandat. Inversement, quand un dirigeant est rémunéré par la Holding, ses mandats sociaux dans les filiales ne sont pas rémunérés.

3.2.1. Détermination de la partie fixe

La rémunération fixe a été révisée pour 2008 par le Conseil du 25 septembre 2007. La précédente révision remontait à 2005.

3.2.2. Détermination de la part variable de la rémunération

La rémunération variable est fondée sur un pourcentage constant du résultat net consolidé du Groupe. Ce pourcentage qui n'avait pas varié depuis la création d'HF COMPANYY a été revu à la baisse pour être fixé à 0,9% (au lieu de 1%) à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

3.2.3. Stock options et attribution gratuite d'actions

Aucun mandataire ne bénéficie de stock-options, ni d'actions gratuites.

3.2.4. Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Il n'existe aucun avantage spécifique prévu pour le départ des mandataires sociaux.

3.2.5. Retraites

Il n'existe aucun régime de retraite spécifique lié à la qualité de mandataire. Messieurs BOUGET et TABONE, Président Directeur Général et Directeur Général Délégué et Mme LUDENA, Chargé de mission bénéficient du régime de retraite par capitalisation en vigueur pour les cadres de la Holding HF COMPANYY.

3.2.6. Avantages en nature

Messieurs BOUGET et TABONE bénéficient d'un avantage en nature voiture.

3.2.7. Contrat d'intéressement

La société HF COMPANYY ayant un effectif habituel comprenant plus d'un salarié et moins de cents salariés, les mandataires sociaux bien que ne cumulant pas de contrat de travail avec leur mandat bénéficient par exception de l'accord d'intéressement mis en place au cours de l'exercice 2008.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 35 des statuts.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Conseil.

II. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Cette partie du rapport est destinée à rendre compte (c'est à dire à relater et à expliquer) des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

La SA HF COMPANY étant une société tête de groupe, ses procédures de contrôle interne portent à la fois sur le contrôle de l'activité des filiales et sur l'élaboration d'une information consolidée fiable.

L'objectif du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité. Comme tout système de contrôle, il n'élimine pas ces risques mais tente de prévenir leur survenance et de minimiser leur conséquence.

Le processus s'articule autour de trois axes :

- L'optimisation des opérations.
- La conformité aux lois et aux réglementations.
- La fiabilité des informations financières.

Le rapport aborde :

1. Le contexte global d'organisation du groupe et ses conséquences sur le niveau général de contrôle interne.
2. Les principaux risques identifiés et les critères de leur sélection en insistant sur les spécificités que notre activité induit sur le contrôle de ces risques.
3. Les procédures de contrôle interne mises en place sur ces risques en partant toujours du niveau de contrôle le plus opérationnel pour remonter vers le plus haut niveau de contrôle. Les outils mis à la disposition de chacun des acteurs de la chaîne de contrôle interne sont détaillés à chaque étape.

I. Une démarche active au sein du groupe de maintien d'un fort niveau de contrôle interne :

Un fonctionnement opérationnel autonome et décentralisé couplé à un système de contrôle centralisé :

En raison de l'organisation générale du Groupe, HF COMPANY jouit d'un niveau renforcé de contrôle interne. En effet, la culture selon le principe « Délégation / Contrôle » permet une approche autonome et réactive de la part des filiales tout en respectant une cohérence forte des procédures de contrôle interne pour l'ensemble du groupe.

Toutes les filiales disposent d'une structure indépendante avec une véritable équipe dirigeante. Pour autant, elles rendent compte selon des schémas structurés et identiques. Elles utilisent en outre le même outil informatique qui assure à la Holding une information standardisée et récurrente. Ce fonctionnement permet une vision globale et homogène pour un meilleur pilotage de l'organisation ce qui n'empêche pas chaque structure de bénéficier d'un fonctionnement très largement autonome.

La Direction Générale du Groupe, dernier échelon dans les niveaux de contrôle interne, est le garant du respect des procédures et de l'architecture du système d'information. Elle s'appuie au niveau de la Holding sur une Direction Financière Groupe et une Direction Informatique.

Le contrôle interne fait intervenir 5 acteurs principaux au niveau des filiales ou au niveau de la Holding :

- Les Directions Fonctionnelles de la filiale.
- Les Directions Financières des filiales.
- Les Directions Générales des filiales.
- La Direction Financière du Groupe.
- La Direction Générale du Groupe.

Un système informatique en réseau :

Tout le système informatique du Groupe a été conçu afin de répondre aux objectifs suivants :

- Accès constant de la Holding à toutes les informations (commerciales, financières, approvisionnement, logistique) disponibles au niveau des filiales.
- Remontée quotidienne d'indicateurs de gestion synthétiques et consolidés sous forme de tableaux de bord avec toujours la possibilité d'aller du plus général au plus détaillé.

La qualité du dialogue liée au contrôle interne entre les fonctions filiales et les fonctions groupe passe par le fait de disposer en même temps des mêmes informations. Au niveau de la filiale, ces informations sont regroupées dans des tableaux de bord de synthèse sous l'outil «HF BOARD» alors que chez HF, l'outil de mise à disposition des données s'appelle «CONSO».

Les indicateurs de gestion qui remontent sont de nature variée et sont ciblés sur les principaux axes de contrôle : niveau des ventes selon plusieurs grilles de lecture, niveau d'achat et de prestations externes, stocks, ruptures, niveau de remise arrière, trésorerie, recouvrement client...

HF COMPANY a toujours attaché la plus grande importance au fait de disposer d'un outil qui lui soit propre et dont son service informatique assure la maintenance et des développements parfaitement adaptés.

Une structuration de l'information :

Le Groupe considère comme essentiel la façon dont l'information commerciale et financière est structurée. L'objectif est d'avoir une information signifiante et lisible. Les Directions Générales des filiales doivent respecter ces schémas.

L'objectif est d'avoir une information commerciale structurée selon le plan marketing et commercial en famille et sous famille articles et en famille clients (par enseignes).

L'information comptable est aussi structurée selon un plan comptable facilitant la consolidation des données et en fonction d'un schéma de reporting commun à toutes les structures et facilitant la comparaison.

II. Analyse détaillée des principaux couples risques / procédures de contrôle interne :

A. Principe de sélection des risques :

La liste des principaux risques retenus dans le cadre de ce rapport pour expliciter le processus de contrôle interne mis en face ont été établis en fonction de deux critères :

- La probabilité de réalisation du risque,
- L'impact du risque sur la valeur de la filiale concernée.

On distingue les risques d'ordre généraux (qui concernent toute activité économique d'une structure de taille similaire) de ceux spécifiques (liés directement à l'activité du groupe HF COMPANY et à ses caractéristiques propres). Certains risques généraux sont amplifiés par le secteur d'activité de HF COMPANY (forts niveaux de stock liés à la gestion des linéaires, exigences des clients Grande Distribution...).

On peut résumer les risques retenus sur cette matrice :

	Risques généraux	Risques généraux amplifiés par le secteur d'activité	Risques spécifiques
Optimisation des opérations	Crise de liquidité.	Mauvais recouvrement client. Rupture des approvisionnements ou sur-stockage.	Baisse de cours USD. Augmentation des remises arrières. Perte de référencement. Pénalités logistiques.
Conformité légale et réglementaire	Non-respect des normes. Propriété intellectuelle.		
Fiabilité de l'information financière	Fraude comptable.	Fiabilité des provisions sur stock.	Fiabilité des provisions pour remises arrières.

B. Descriptif des principales procédures de contrôle :

B.1. Les risques liés à l'optimisation des opérations

a) Risques commerciaux :

L'augmentation non maîtrisée des remises arrières

La Direction Commerciale accorde les remises arrières dans le cadre de la délégation donnée par la Direction Générale et suit les montants accordés et leur impact par rapport à l'historique des relations commerciales et aux budgets.

La Direction Financière de la filiale sort chaque mois un relevé des montants accordés et en contrôle l'impact.

La Direction Générale signe l'ensemble des contrats, simule leur effet et s'assure ensuite de la correcte application des taux et des bases des remises arrières accordées.

La Direction Financière du Groupe analyse l'évolution des montants en observant la marge dégagée dans le reporting.

La Direction Générale du Groupe dispose de la synthèse des effets des remises arrières en «CONSO» et est capable d'analyser l'impact par clients et par produits. Elle s'assure que l'évolution est conforme aux objectifs stratégiques fixés et harmonieuse avec le développement du chiffre d'affaires.

Perte de référencement d'une enseigne

La Direction Commerciale répond aux appels d'offres et suit chaque client de façon adaptée en entretenant des contacts étroits et réguliers. Elle dispose de tous les outils de mesure de son activité par enseignes jusqu'à la rotation des linéaires lui permettant de détecter rapidement une évolution défavorable de l'activité avec une enseigne. En outre, elle synthétise la remontée des informations terrain de la force de vente.

La Direction Générale analyse les outils de synthèse de l'activité et entretient des contacts réguliers avec les acheteurs lui permettant de se faire une idée précise et directe de la qualité de la relation commerciale.

La Direction Générale du Groupe contrôle les états de CA et de marge lui permettant d'avoir une vision précise du niveau d'activité par enseigne et de son évolution par rapport au passé et aux objectifs. Elle recoupe les informations de toutes les filiales sur l'état de la relation avec une centrale. Enfin, elle dispose d'un contrôle juridique de la situation contractuelle du référencement.

b) Risque du cycle des approvisionnements :

Rupture des approvisionnements ou sur-stockage

Les Directions des approvisionnements vérifient les niveaux de stock en prenant en compte les consommations, les opérations et les ruptures. Elles suivent le réapprovisionnement en fonction de deux axes : éviter les sur-stocks et les ruptures.

La Direction Financière de la filiale contrôle le niveau des lignes d'import et le niveau global du stock.

La Direction Générale, lors des comités de pilotage, vérifie l'adéquation de son niveau de stock par rapport à l'activité en fonction des indicateurs de rupture ou inversement des indicateurs de faible rotation.

La Direction Générale du Groupe mesure le respect des deux objectifs simultanés de maîtrise du niveau de stock et d'amélioration du taux de service (ou baisse du taux de rupture).

c) Risque du cycle logistique :

Pénalités défaut de préparation ou de conditionnement

La Direction des Approvisionnements s'assure du respect, par le fournisseur, du cahier des charges logistique au moment du contrôle réception.

La Direction Financière suit les litiges clients par typologie. Elle constate la nature des déductions sur règlement et contrôle le niveau des pénalités liées à des problèmes de logistique. Elle assure des réunions de synthèse avec les Directions concernées sur les litiges.

La Direction Générale négocie les contrats annuels qui fixent les causes de pénalités. Grâce aux contacts réguliers, entretenus conjointement avec la Direction Commerciale, avec l'acheteur, elle peut relever les dysfonctionnements majeurs par rapport à l'organisation logistique du client.

La Direction Financière du Groupe relève le niveau des pénalités lors de l'analyse du reporting mensuel et le niveau des déductions lors de l'analyse de l'encours client échu non recouvert.

d) Risques financiers :

La défaillance du recouvrement client :

La Direction Financière de la filiale contrôle l'ouverture des comptes clients (avec recherches d'informations financières), les conditions de paiement accordées et fixe, en concertation avec la Direction commerciale, le niveau d'encours autorisé. Un système de suspension des commandes pour litiges non résolus ou dépassement de l'encours permet de limiter le montant de créances potentiellement irrécouvrables. Elle utilise aussi des outils de recouvrement de synthèse (par échéance et par client). Enfin, la circulation de l'information sur les litiges entre les services financiers et commerciaux est entièrement sous informatique ce qui permet de voir immédiatement la situation du dossier.

La Direction Générale de la filiale contrôle, via « HF BOARD » comme outil de synthèse et lors des réunions de coordination régulières, le niveau du retard dans le recouvrement client.

La Direction Financière du Groupe utilise l'état de synthèse sous « CONSO » et s'assure que le niveau de retard par rapport aux échéances évolue favorablement. Elle s'assure aussi du respect des échéances intra-groupe.

La crise de liquidité d'une filiale

La Direction Financière de la filiale suit quotidiennement le niveau de ses comptes bancaires et s'assure du respect des lignes autorisées. Elle établit une remontée prévisionnelle de trésorerie par décade.

La Direction Générale contrôle le niveau de la trésorerie et s'assure de la possibilité de financer les opérations en cours lors des comités de pilotage hebdomadaires.

La Direction Financière Groupe grâce à la remontée par décade vérifie le respect des lignes et leur adéquation. Elle dispose en outre d'une synthèse de la trésorerie dans l'outil « CONSO » qui lui permet de porter un regard critique sur le prévisionnel de trésorerie par décade. Enfin, elle assure un rôle de trésorier du groupe dans le cadre des fusions d'échelle d'intérêts et dispose à ce titre d'un outil de remontée et de synthèse quotidien directement des banques.

La Direction Générale du Groupe dispose de la synthèse du besoin en fond de roulement par activité et dispose de tous les outils dans «CONSO» pour suivre le niveau de stock, les engagements achats, l'activité, le niveau de recouvrement client et la trésorerie disponible. Elle est donc à même de voir un éventuel risque de liquidité et d'alerter sur l'adéquation des modes de financement de l'activité.

e) Risque de marché :

Baisse du cours du dollar

La Direction financière de la filiale s'assure que les besoins en USD sont correctement évalués et remontés à la Direction Financière Groupe qui centralise les opérations de couverture. Elle dispose pour cela d'une édition synthétique du carnet de commandes en USD par date prévisionnelle d'échéance. A chaque décade, elle doit réajuster son calcul de besoin.

La Direction Générale de chaque filiale suit l'évolution du cours afin d'évaluer l'impact sur les marges et de prendre une décision à temps sur les prix de vente.

Pour se prémunir des fortes variations des cours de change, la Direction Financière de la Holding, en contact régulier avec les salles de marché, effectue des achats réguliers de lignes de dollars. Elle analyse les besoins des filiales et détermine une politique de couverture adaptée afin de permettre que tout retournement brutal de tendance soit amorti et « lissé » dans le temps.

La Direction Générale analyse régulièrement les résultats des opérations de change pour vérifier qu'elle est en adéquation avec la stratégie de couverture déterminée et s'assure que l'objectif de préservation des marges est tenu. Elle s'assure aussi du fait que les Directions Générales disposent de solution de repli en cas de forte variation à la baisse de l'euro.

B.2. Les risques liés à la conformité aux lois et aux règlements

Non-respect d'une norme

Le service Recherche et Développement effectue les recherches réglementaires préalables à toute modification produit ou tout lancement. Le service approvisionnement s'assure de l'existence systématique d'un dossier complet de contrôle des normes rempli par le fournisseur.

La Direction Générale de la filiale suit le rétro-planning de lancement d'un produit et s'assure de la validation dans les temps requis par le service Recherche et Développement.

La Direction Générale du Groupe contrôle la légalité et se tient informé des évolutions des réglementations applicables sur les produits stratégiques. Elle fait au besoin intervenir la Direction financière du groupe pour effectuer un contrôle juridique.

Respect et sauvegarde de la propriété intellectuelle

En cas de lancement d'une nouvelle marque ou d'un produit innovant, la Direction financière filiale fait mener une étude d'antériorité des propriétés intellectuelles (marques et brevets) et procède au dépôt des marques et brevets jugés stratégiques.

La Direction Générale de la filiale évalue les brevets ou marques qu'elle juge stratégique.

La Direction Financière du Groupe intervient pour suivre les procédures de dépôt par des intervenants sélectionnés par le groupe, vérifie les procédures de surveillance et assure le suivi juridique en cas de contentieux.

La Direction Générale du Groupe grâce aux états de synthèse fournis par la Direction Financière s'assure que le portefeuille de marques et de produits fait l'objet des protections adaptées.

B.3. Les risques liés à la fiabilité de l'information financière

La fiabilité des provisions pour remises arrières

Une fois le niveau des remises arrières validé et contractualisé entre la centrale d'achat d'une part et la Direction Commerciale sous le contrôle étroit de la Direction Générale d'autre part, les charges liées suivent un processus de contrôle interne à différents niveaux :

- La Direction Commerciale saisit conjointement avec la Direction Financière les niveaux des remises arrières accordés : Le fait que deux services différents participent à ce processus de saisie assure la correcte interprétation des contrats.
- La Direction Financière contrôle le niveau des provisions accordées en éditant un relevé et en donnant son accord aux appels d'acomptes. Elle effectue des contrôles de cohérence et s'assure du respect du cadre légal, notamment par rapport aux conditions générales et particulières de vente.
- La Direction Générale de la filiale assure de façon régulière des réunions de synthèse avec les Directions Financière et Commerciale pour étudier l'impact des contrats centrales et de leur correcte application.
- La Direction Financière du Groupe contrôle cette ligne sur le reporting mensuel. De plus, un pointage ponctuel de l'état de restitution de ce poste dans le système de remontée automatique d'information sur l'activité permet de vérifier une nouvelle fois la cohérence des taux accordés.

La fiabilité des provisions pour stock

- La Direction des Approvisionnements identifie régulièrement, à l'aide des études de rotation, les références à faible rotation nécessitant une prise de décision particulière. Le service logistique soulève les problèmes liés au stock (sur-stockage ou vieillissement), à la fois d'une façon visuelle et par l'outil informatique.
- La Direction Financière de la filiale effectue des requêtes sur le stock afin de s'assurer que les procédures décrites ci-dessus permettent une remontée exhaustive des problèmes de rotation.
- Des réunions de travail régulières permettent à la Direction Générale de faire la synthèse des stocks identifiés comme ayant une rotation problématique et des solutions commerciales potentielles. En fonction de ces éléments, elle prend la décision du transfert physique et informatique de ces stocks dans un dépôt bien identifié, provisionné à 100%.
- La Direction financière du Groupe suit l'évolution des provisions sur stock (via le reporting mensuel).
- La Direction Générale du Groupe s'assure à l'aide de requêtes appropriées que l'identification est bien faite, que la structure est mobilisée sur ce sujet et que des mesures adéquates sont prises.

La fraude comptable dans une filiale

- Par le rapprochement bancaire quotidien, la Direction Financière de la filiale s'assure de la fiabilité et de l'exhaustivité de sa comptabilité d'engagements par rapport aux mouvements financiers enregistrés dans les livres bancaires. Toute inscription absente de la comptabilité ou de son relevé bancaire est sélectionnée et suivie jusqu'à son règlement définitif.
- Par ailleurs, le montage bi-annuel d'un dossier de révision comptable permet de synthétiser les informations sur un document unique, de les contrôler et de décrire les méthodes de calcul retenues. Enfin, les audits des comptes faits deux fois par an par les commissaires renseignent les Directions Financières sur la fiabilité et la légalité des comptabilités.
- La Direction Générale de la filiale contrôle, via l'outil informatique, la trésorerie et assiste aux réunions de synthèse des commissaires aux comptes.

- L'utilisation de l'informatique donne à la Direction Financière du Groupe, un accès immédiat à l'ensemble de la comptabilité des filiales pour vérifier la régularité et la conformité du rapprochement bancaire. Un contrôle supplémentaire des comptes est fait, avec le dossier de révision, lors de la consolidation et avec la vérification de la cohérence du reporting. Enfin, la synthèse des commissaires aux comptes apporte une assurance supplémentaire.

CONCLUSION

L'organisation du Groupe HF COMPANY se base sur des filiales autonomes, véritables entreprises dotées de structures opérationnelles et décisionnelles autonomes. La culture de gestion du groupe s'articule donc autour de la notion de délégation / contrôle.

Au-delà des impératifs légaux et de la notion standard de reporting, le contrôle interne constitue donc pour HF COMPANY un impératif absolu de maîtrise de la très forte délégation accordée aux équipes dirigeantes des filiales. La notion de contrôle interne est une des composantes clé de la culture de gestion du groupe.



ANNEXE :

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivant délibération en date du 13 mars 2007, le Conseil d'Administration de la Société HF COMPANY a établi son règlement intérieur dans les termes qui suivent et qui demeurent annexés au procès-verbal de cette réunion.

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil d'Administration est soumis aux dispositions du Code de Commerce et des articles 18 à 23 des statuts de la Société.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration. Il veille à son bon fonctionnement.

Le présent règlement intérieur a pour objet dans l'intérêt de ses membres, de la Société et de ses actionnaires :

- de rappeler aux membres du Conseil d'Administration leurs différents devoirs,
- de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration.

Il s'impose à tous les administrateurs. Les obligations qui en découlent s'appliquent aussi bien au représentant permanent d'une personne morale administrateur qu'aux personnes physiques administrateurs.

ARTICLE 2 : ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration :

- définit la stratégie de l'entreprise,
- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie,
- contrôle la gestion,
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés,
- définit la politique de rémunération de la Direction Générale.

En outre, il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société.

ARTICLE 3 : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'efforce de tout mettre en œuvre pour que trois au moins de ses membres soient des administrateurs indépendants.

Sont réputées avoir cette qualité les personnes qui n'ont aucun intérêt particulier direct ou indirect à leur relation avec la Société, son Groupe ou sa Direction susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement dans leur participation aux décisions ou travaux du Conseil d'Administration et, le cas échéant, des comités mis en place par lui.

ARTICLE 4 : DEVOIRS DES ADMINISTRATEURS

Obligations générales

Chacun des membres du Conseil d'Administration est tenu de prendre connaissance des statuts de la Société HF COMPANY ainsi que des principaux textes légaux et réglementaires qui régissent les sociétés anonymes à Conseil d'Administration françaises, spécialement :

- les règles limitant les cumuls de mandats,
- celles relatives aux conventions et opérations conclues directement ou indirectement entre l'administrateur et la Société.

- les règles soumettant à l'autorisation du Conseil d'Administration l'attribution au Président du Conseil, Directeur Général et/ou Directeur Général Délégué, tout avantage de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, que ces avantages résultent ou non d'un contrat de travail et qu'ils soient consentis par la Société elle-même ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle.

Obligation de loyauté

L'obligation de loyauté requiert des membres du Conseil d'Administration qu'ils ne doivent en aucun cas agir pour leur intérêt propre contre celui de la Société qu'ils administrent.

L'administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société correspondant à l'intérêt commun des actionnaires.

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Obligation de non-concurrence

Privilégier l'intérêt de la Société sur son intérêt personnel contraint l'administrateur à une obligation de non-concurrence. Pendant toute la durée de son mandat (et pendant une durée d'une année suivant la date de son expiration), chaque membre du Conseil s'interdit d'exercer une quelconque fonction dans une entreprise concurrente de la Société HF COMPANY et des sociétés qu'elle contrôle.

Obligations de révélation

Afin de prévenir les risques de conflits d'intérêt et de permettre au Conseil d'Administration de délivrer une information de qualité aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, chaque administrateur a l'obligation de déclarer :

- **Au Conseil d'Administration :**
 - Dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente,
 - dans les 4 mois suivant la clôture de l'exercice :
 - tout mandat et fonction exercés dans toute société hors groupe durant l'exercice écoulé,
 - Au titre des cinq dernières années :
 - tout mandat exercé en dehors du groupe contrôlé par la société,
 - toute condamnation pour fraude,
 - toute incrimination et/ou sanction officielle et notamment tout empêchement d'agir en qualité de membre d'un organe de direction ou de surveillance d'un émetteur,
- **A la Société :**
 - Toute opération d'acquisition, cession, souscription et/ou échange portant sur des instruments financiers émis par la société ou sur des instruments financiers liés, qu'elle soit réalisée directement ou par personne interposée.¹²

Le cas échéant, chaque administrateur s'engage à informer son conjoint non séparé, son partenaire lié par un PACS, ses enfants à charge, ses parents ou alliés résidant à son domicile depuis au moins un an et/ou toute personne morale qu'il dirige, administre, gère ou contrôle, qu'il(s) ou elle(s) est (sont) soumise(s) à la même obligation.

Cette obligation déclarative s'applique aussi bien aux représentants permanents des personnes morales administrateurs qu'à celles-ci.

¹² Doivent être déclarées à ce titre toute opération portant sur des parts de FCPE investi en instruments financiers émis par la société, toute levée d'options de souscription ou d'achat, et toute attribution définitive d'actions gratuites.

Les mandataires sociaux non administrateurs sont également tenus de respecter cette obligation, dès leur nomination.

Toutefois, ne donne pas lieu à notification, les opérations réalisées lorsque le montant cumulé desdites opérations n'excède pas 5 000 euros pour l'année civile en cours. Ce seuil se calcule en agréant l'ensemble des opérations réalisées par un dirigeant et les opérations réalisées par les personnes qui lui sont liées.

Cette information doit être faite dans un délai de cinq jours de bourse de l'opération, par voie de communication à la Société HF COMPANY de la communication faite à l'Autorité des Marchés Financiers.

Obligations liées à la détention d'information privilégiées

D'une façon générale et s'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 al. 4 du Code de Commerce.

Plus précisément, du fait de l'exercice de ses fonctions, l'administrateur est amené à disposer régulièrement d'informations précises, non publiques, concernant la Société HF COMPANY ou les instruments financiers qu'elle émet, qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours.

A ce titre chaque administrateur figure sur la liste d'initiés établie par la Société et tenue à la disposition de l'AMF.

Dès lors qu'il détient une telle information, l'administrateur doit s'abstenir¹³ :

- D'utiliser cette information en acquérant ou en cédant, ou en tentant d'acquérir ou de céder, pour son compte propre ou pour le compte d'autrui, soit directement soit indirectement, les instruments financiers auxquels se rapporte cette information ou les instruments financiers auxquels ces instruments sont liés,
- De communiquer cette information à une personne en dehors du cadre normal de son travail, de sa profession ou de ses fonctions, ou à des fins autres que celles à raison desquelles elle a été communiquée,
- De recommander à une autre personne d'acquérir ou céder ou de faire acquérir ou céder par une autre personne lesdits instruments financiers.¹⁴

Obligations relatives à la détention d'instruments financiers émis par la Société

- Chaque administrateur est tenu d'acquérir au moins une action, en ce compris le nombre statutairement requis.
- Il est recommandé à chaque administrateur de faire mettre sous la forme nominative les titres de la Société HF COMPANY de sa société-mère, de leurs filiales, détenues par lui et toute personne liée.

Obligation de diligence

L'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Chaque membre du Conseil s'engage à être assidu et :

- à assister en personne, le cas échéant, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à toutes les réunions du Conseil, sauf en cas d'empêchement insurmontable,
- à assister à toutes les Assemblées Générales d'actionnaires,
- à assister aux réunions de tous comités créés par le Conseil d'Administration dont il serait membre.

¹³ Article 622-1 du règlement général de l'AMF

¹⁴ En cas de violation de ces règles d'abstention, l'AMF peut infliger aux contrevenants une sanction pécuniaire dont le montant peut atteindre 1,5 millions d'euros ou, si des profits ont été réalisés, le décuple du montant de ceux-ci. En outre, ces faits peuvent également être constitutifs d'un délit d'initié. L'utilisation d'une information privilégiée est punie de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 1,5 millions d'euros dont le montant peut être porté au-delà de ce chiffre, jusqu'au décuple du montant du profit éventuellement réalisé, sans que l'amende puisse être inférieure à ce même profit. La communication d'une information privilégiée¹⁴ est punie d'un an d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

Devoir de se documenter

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil d'Administration, l'administrateur se fait communiquer les documents qu'il estime utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du Président du Conseil d'Administration qui est tenu de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ce droit est soumise au Conseil d'Administration. Tel est le cas en particulier, lorsque le Président ne répond pas favorablement aux demandes d'un administrateur et que celui-ci tient la ou les raisons invoquées pour injustifiées.

Chaque administrateur est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le Président (et le Directeur Général) au moins trente jours à l'avance.

Le Président (et le Directeur Général) peut (peuvent) assister à ces entretiens.

ARTICLE 5 : REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fréquence

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins deux fois par an.

Lieux de réunions

Les réunions se tiennent en tout lieu indiqué dans la convocation mais de préférence au siège social.

Ordre du jour

Une fois par an au moins, le Conseil d'Administration est invité à procéder à un examen de son fonctionnement.

Convocations et droit d'information

Les convocations peuvent être faites par tous moyens. Toutefois, sauf circonstances particulières, elles sont expédiées par écrit cinq jours au moins avant chaque réunion.

Sont joints à la convocation, adressés ou remis aux administrateurs tous les documents de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil.

En outre, le Conseil d'Administration est régulièrement informé à l'occasion des réunions de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société.

Procès-verbaux

Le projet du procès-verbal de chaque délibération du Conseil est lu au début de la réunion suivante et fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration.

Utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les administrateurs peuvent participer à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet :

- l'arrêté des comptes de l'exercice y compris les comptes consolidés,

Les moyens mis en œuvre doivent transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Le procès-verbal de délibération mentionne la participation d'administrateurs par les moyens de la visioconférence ou de télécommunication et, le cas échéant, la survenance d'éventuels incidents techniques si elle a perturbé le déroulement de la séance.

ARTICLE 6 : COMITES

Le Conseil d'Administration sur proposition de son Président peut créer des comités dont il fixe la composition et les attributions aussi souvent que l'intérêt social l'exige.

Les comités sont tenus de rendre compte au Conseil de leur activité.

Si les comités établissent leur propre règlement intérieur, ils le font approuver préalablement par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 7 : REMUNERATION

L'administrateur indépendant peut recevoir des jetons de présence dont le montant est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'Administration en fonction notamment de leur assiduité.

Chaque administrateur à droit au remboursement des frais de déplacement occasionnés dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 8 : ADAPTATION, MODIFICATIONS ET PUBLICITE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur pourra être adapté et modifié par décision du Conseil d'Administration prise dans les conditions fixées par les statuts.

Tout nouveau membre du Conseil d'Administration sera invité à le ratifier concomitamment à son entrée en fonction.

Le cas échéant, tout ou partie du présent règlement intérieur, peut être rendu public.

Fait au siège
Le 13 mars 2007

Le Président, Yves BOUGET

Un administrateur, Eric TABONE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L225-235 DU CODE DE
COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE HF COMPANY POUR CE
QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE
L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société HF COMPANY et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Tours, le 20 mars 2009
Les Commissaires aux Comptes

**AC AUDIT CONSEIL
Alain COULON**

**Deloitte & Associés
Bernard GROUSSIN**

COMMUNICATION FINANCIÈRE 2008/2009

20/01/09	Publication du chiffre d'affaires 2008 (après bourse)
18/03/09	Publication des résultats annuels audités 2008 (après bourse)
21/04/09	Publication du chiffre d'affaires 1 ^{er} Trimestre 2009 (après bourse)
29/05/09	Assemblée Générale des Actionnaires
21/07/09	Publication du chiffre d'affaires 2 ^{ème} Trimestre 2009 (après bourse)
30/09/09	Publication des résultats du 1 ^{er} Semestre 2009 (après bourse)
20/10/09	Publication du chiffre d'affaires du 3 ^{ème} Trimestre 2009 (après bourse)

LES PUBLICATIONS PRESSE 2009

Le 20 Janvier 2009

Chiffre d'affaires 2008

Résistance dans un marché difficile.

Au titre de l'exercice 2008, le groupe HF COMPANY a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 131,8 M€, en baisse de 7,8% par rapport à l'exercice 2007. Dans un environnement extrêmement tendu, la baisse de la demande s'est accélérée au 4ème trimestre notamment en France et aux Etats-Unis, ce qui a pesé sur les performances consolidées. Le groupe a néanmoins poursuivi son développement dans les pays d'Europe du Sud et de l'Est, et affiche une croissance annuelle de +12,3% à l'international.

CA en M€	2007	2008	Δ (en %)
Quatrième trimestre	38,2	31,9	-16,4%
Annuel consolidé	142,9	131,8	-7,8 %

- Sur le marché B2C (1), les difficultés liées à l'environnement économique conjuguées à la crise de confiance actuelle rendent l'évolution de la consommation des ménages très erratique (le 4ème trimestre a vu les conditions de marché encore se dégrader). Réception TV et Multimédia enregistrent un recul de leur activité. La Confortique, portée par la croissance à l'international et une forte innovation produit, résiste bien et démontre une nouvelle fois la solidité de ce marché.

- Le Haut-Débit, en croissance jusqu'au 3ème trimestre, a été fortement impacté au 4ème trimestre 2008 par un arrêt brutal de l'activité aux Etats-Unis et l'attentisme liée au changement de gouvernance au sein du premier client télécom de LEA. Cette activité est en recul de -9,5% sur l'ensemble de l'année.

CA annuel, en M€	2007	2008	Δ (en %)
Réception TV	45,8	38,2	-16,6 %
Confortique	31,8	35,8	+12,6 %
Multimédia	22,0	18,6	-15,3 %
Haut débit	43,3	39,2	-9,5 %
Consolidé	142,9	131,8	-7,8 %

Perspectives

Le contexte de crise économique mondiale, marqué par la forte dégradation du marché français et nord-américain au 4ème trimestre, ne permet pas au groupe HF COMPANY de confirmer la tendance jusqu' alors observée de progression de la rentabilité. Le groupe reste néanmoins confiant en l'avenir en raison de la qualité de ses innovations produits et services, des nouveaux référencements remportés sur l'ensemble de ses marchés, de la dynamique B2C à l'international et de la gestion optimisée de ses différentes filiales.

(1) B2C : Business to Consumer : Rassemble les activités Réception TV, Multimédia et Confortique

Le 18 mars 2009

Comptes consolidés 2008

Résultat net de 5,3M€ - Proposition d'un dividende maintenu à 0,66€ par action

Bonne résistance des résultats du Groupe dans un environnement dégradé. Au titre de l'exercice 2008, le groupe HF COMPANY a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 131,8M€, en baisse de 7,8% par rapport à l'exercice 2007. Dans un environnement extrêmement tendu, la baisse de la demande s'est accélérée au 4ème trimestre, notamment en France et aux Etats-Unis.

Dans ce contexte, le groupe a su capitaliser sur la souplesse de son modèle économique et une série de décisions de gestion pour enregistrer un résultat net de 5,3M€ et générer un cash-flow d'exploitation (1) de 7,5M€. Le groupe a renforcé sa structure financière en 2008, avec un gearing (2) de 11,6% pour une dette financière nette limitée à 7,8M€.

en M€	2006	2007	2008	Variation
Chiffre d'affaires	136,4	142,9	131,8	-7,8%
Résultat opérationnel	8,5	10,9	8,7	-20%
Marge opérationnelle	6,2%	7,6%	6,6%	-1pt
Résultat financier	-0,8	-1,1	-0,8	-27%
RNPG	4,9	5,9	5,3	-10,1%
RNPG par action	1,19	1,42	1,40	-1,4%

Proposition d'un dividende maintenu à 0,66 € par action

Le groupe a retourné 6,3 M€ en 2008 à ses actionnaires, sous forme de dividendes et de rachats d'actions et va poursuivre cette politique, tout en préservant sa capacité à saisir les meilleures opportunités. Le groupe entend donc proposer à l'Assemblée Générale de maintenir un dividende par action de 0,66 €, qui porte le rendement à 15% au cours de clôture du 16 mars.

Perspectives

Fort de sa solidité financière, de son flux constant d'innovations et de sa supply chain européenne, le groupe a renforcé sa position de fournisseur privilégié des distributeurs à vocation Internationale. De nombreux référencements de qualité enregistrés fin 2008 permettront à HF COMPANY de gagner des parts de marché en 2009.

Dans un contexte qui restera difficile en 2009, le groupe pourra compter principalement :

- sur son capacitaire marketing en Confortique et sur une forte accélération du marché CPL,
- sur une activité Réception TV portée, en 2009, par le « turn-off » analogique en Italie, en Espagne, en France et au Royaume-Uni, mais aussi par le démarrage de la réception numérique au Portugal, en Grèce et dans les pays d'Europe Centrale, pays où il est déjà présent.

Concernant le Haut-débit, le groupe restera prudent, mais pourrait bénéficier de sa position de leader et de sa solidité, face à des concurrents fragilisés par la crise.

(1) Cash-flow d'exploitation : Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt, diminuée du BFR d'exploitation

(2) Gearing : Dette financière nette rapportée aux capitaux propres

Le 21 avril 2009

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2009 : 32,9M€

Retour à la croissance des activités B2C

Au titre du 1^{er} trimestre 2009, le chiffre d'affaires consolidé du groupe HF COMPANY s'est établi à 32,9 M€, en baisse de 6,9% par rapport au 1^{er} trimestre 2008. Dans un contexte difficile, marqué par la crise de la consommation et le gel des investissements en télécommunications, le Groupe, grâce à sa position d'acteur majeur européen de la Réception TV et de la Confortique, a bien résisté à la pression baissière.

CA 1 ^{er} trimestre, en M€	2008	2009	Variation
Réception TV	10,0	10,0	-
Confortique	8,8	9,2	+4,3%
Multimédia	5,1	5,0	-2,0%
Ensemble des activités B2C	23,9	24,2	+1,4%
Haut Débit	11,5	8,7	-24,3%
Consolidé	35,4	32,9	-6,9%

B2C : Leadership renforcé en France et développement poursuivi à l'international

L'ensemble des activités B2C sont reparties en croissance au cours du 1^{er} trimestre, et ont enregistré un chiffre d'affaires de 24,2 M€.

Dans un marché français difficile, le groupe a réalisé une performance satisfaisante, en recul vis-à-vis d'un 1^{er} trimestre 2008 peu représentatif compte tenu du contexte, mais en ligne avec le 4^{ème} trimestre, traditionnellement le plus important de l'année.

A l'international, les activités Réception TV (+37%), et Confortique (+9%), ont poursuivi leur prise de parts de marché, notamment en Espagne, en Italie, et au Royaume-Uni.

L'activité Multimédia a également bien résisté, et enregistré un chiffre d'affaires de 5 M€ ; les succès du CPL et du concept linéaire Haut Débit ont compensé une activité moindre dans les périphériques numériques.

Le « Haut Débit » pénalisé par un marché atone

L'activité « Haut-Débit », qui représente 26% de l'activité du Groupe, a enregistré un chiffre d'affaires de 8,7 M€, en retrait par rapport à un très bon 1^{er} trimestre 2008. Les investissements en infrastructures de télécommunications, notamment en Chine et aux Etats-Unis, ont chuté au 2nd semestre 2008 et n'ont pour le moment pas été réengagés.

Perspectives

L'activité Réception TV devrait rester dynamique, portée par le « switch-off » analogique en Italie, en Espagne, en France et au Royaume-Uni, et par le démarrage de la réception numérique au Portugal, et certains pays d'Europe Centrale. La confortique devrait également rester bien orientée, le marché étant alimenté par des innovations à forte valeur ajoutée, très prisées des consommateurs.

Le 1^{er} trimestre conforte HF COMPANY dans sa stratégie de développement. Avec les référencements de qualité enregistrés fin 2008 et l'offensive produits, la prise de parts de marché des activités TV, Confortique et Multimédia, en France comme à l'international doit, sans nouvelle dégradation de l'environnement économique, se poursuivre tout au long de l'année 2009.

L'activité Haut Débit bénéficiera des plans de soutien et de relance de l'Economie dont les premiers effets sont attendus pour le 4^{ème} trimestre de l'année, et le groupe, leader mondial, devrait être en première ligne pour en bénéficier.

Prochain rendez-vous : Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2009, le 21 juillet 2009 après Bourse

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

I - BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1^{er} juin 2008 au 31 mars 2009 :

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte (1)	1,337 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois (2)	381 604
Nombre de titres détenus en portefeuille (1)	50 218
Valeur comptable du portefeuille (1)	353 237 euros
Valeur de marché du portefeuille (1)	336 461 euros

(1) A la date de publication du descriptif du programme

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	30 134	46 122				
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen de transaction	6,30 €	7,55 €				
Prix d'exercice moyen						
Montants	189 836	348 305				

II - REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DETENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU PRESENT DESCRIPTIF :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 50 218, représentant 1,337 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI :	1 992
- Opérations de croissance externe :	10 000
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés :	18 092
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions :	0
- Annulation :	20 134

III - NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF COMPANY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 juin 2008 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 15 020 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

La présente publication est disponible sur le site de la société www.hfcompany.com
Pour toute information : comfi@hfcompany.com

R
E
G
I
S
T
R
E
M
E
N
T
R
E
B
E
R
E
M
E
N
T
R
E
B
E
R
E
M
E
N
T
R
E
B
E
R
E
M
E
N
T



Document récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois :

(Articles L.451-1-1 du Code Monétaire et Financier et 221-1-1 du Règlement Général de l'AMF)

Date	Objet	Support
29/04/08	Document de référence (DDR) 2007 D 08-0332 - Rapport de Gestion Groupe - Comptes consolidés 31/12/2007 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés - Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes - Comptes sociaux 31/12/2007 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes - Rapport du Président sur le Contrôle Interne - Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président - Résolution d'affectation du résultat - Descriptif du PRA 2008	site HF COMPANY et AMF DDR 2007 page 5 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours DDR 2007 page 35 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours DDR 2007 page 63 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours DDR 2007 page 64 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours DDR 2007 page 55 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours DDR 2007 page 79 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours DDR 2007 page 80 Mise à disposition des actionnaires DDR 2007 page 136 Mise à disposition des actionnaires DDR 2007 page 148 Mise à disposition des actionnaires DDR 20067 page 19 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours DDR 2007 page 151 Mise à disposition des actionnaires - Greffe Tours
30/04/08	Modalités de mise à disposition du DDR 2007	Diffusion information réglementée IR Direct
02/05/08	Comptes 2007 et projet d'affectation du résultat Communiqué mise à disposition documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 6 Juin 2008	BALO site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
04/06/08	Communiqué de réduction du capital d'HF COMPANY Informations mensuelles relative au droit de vote mai 2008	Diffusion information réglementée IR Direct
08/07/08	Bilan semestriel 2008 du contrat de liquidité	Site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
16/07/08	Communiqué CA S1 2008	Site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
28/07/08	CA S1 2008	BALO
01/10/08	Communiqué Résultats du 1 ^{er} semestre 2008	Site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
15/10/08	Communiqué CA T3 2008	Site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
16/10/08	Communiqué mise à disposition du rapport financier semestriel	Site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
05/11/08	Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote octobre 2008	Site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
07/01/09	Bilan annuel 2008 du contrat de liquidité	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
20/01/09	Communiqué CA T4 2008	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
18/03/09	Publication des résultats annuels audités 2008	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct
21/04/09	Chiffre d'Affaires T1 2009	site HF COMPANY et diffusion information réglementée IR Direct

La société publie aussi sur son site sa déclaration hebdomadaire de rachat d'actions.

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil.

INFORMATIONS	§	PAGES
PERSONNES RESPONSABLES		
• Personne responsable de l'information		4
• Déclaration des personnes responsables		3
CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
• Nom et adresse des contrôleurs légaux		4
• Démission des contrôleurs légaux	N/A	
INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		
• Informations financières historiques clés		11
• Informations financières historiques clés périodes intermédiaires	N/A	
FACTEURS DE RISQUES		121 à 132
INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		
• Historique et évolution de la société		
Raison sociale et nom commercial		83
Lieu et numéro d'enregistrement		83
Date de constitution et durée de vie		83
Forme juridique et siège social		83
Evènements importants dans le développement des activités		107 à 109
• Investissements		12, 118 & 119
Principaux investissements réalisés		
Principaux investissements en cours	N/A	
Principaux investissements engagés	N/A	
APERCU DES ACTIVITÉS		
• Principales activités		
Nature des principales activités		110 à 113
Lancement de nouveaux produits/services		110 à 113
• Principaux marchés		110 à 114
• Eléments exceptionnels influant les principales activités et marchés	N/A	
• Dépendance à des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	N/A	
• Evaluation de la position concurrentielle		113 à 114
ORGANIGRAMME		
• Descriptif du Groupe		105 à 107
• Liste des filiales		46
PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES & EQUIPEMENTS		
• Immobilisations corporelles utilisées y compris en location		119
• Questions environnementales susceptibles d'influencer leur utilisation	N/A	
EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE & DES RÉSULTATS		
• Situation financière		11
• Résultat d'exploitation		
Facteurs importants influant le résultat d'exploitation		11
Variation du CA		5 & 6
Facteurs de toute nature influant sensiblement sur les opérations	N/A	

TRÉSORERIE & CAPITAUX

• Information sur les capitaux de l'émetteur à court et à long terme		55 à 56
• Flux de trésorerie		42
• Conditions d'emprunt et structure financière		57 & 58
• Restriction à l'utilisation des capitaux	N/A	
• Sources de financement attendues	N/A	

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

13, 117 & 118

INFORMATION SUR LES TENDANCES

• Indiquer les principales tendances sur les ventes, stocks et marges		14 à 16 & 155
• Evènement de toute nature influant significativement les perspectives	N/A	

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES

• Déclaration sur les hypothèses fondant la prévision ou l'estimation	N/A	
• Rapport des contrôleurs légaux	N/A	
• Comparaison avec les informations financières historiques	N/A	
• Validité des prévisions antérieurement fournies	N/A	

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION & DE SURVEILLANCE & DIRECTION GÉNÉRALE

• Informations sur les membres des organes d'administration et de direction		133 à 134
• Conflits d'intérêts		135

RÉMUNÉRATION & AVANTAGES DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION & DE SURVEILLANCE

• Rémunérations de toute nature		29 à 32 & 63
• Pensions, retraites et autres avantages		29 à 32

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION

• Situation des mandats		133 à 134
• Conventions réglementées		63 & 82
• Comité d'audit et de rémunération	N/A	
• Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise		135

SALARIÉS

• Information sur l'effectif		21 à 22 & 119
• Participation et stock option		100 & 101
• Participation des salariés dans le capital	N/A	

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

• Franchissements de seuil		23
• Principaux actionnaires avec droits de vote spécifiques		23 & 24
• Contrôle		23 à 26
• Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	N/A	

OPÉRATION AVEC DES APPARENTÉS

78 & 79

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE & LES RÉSULTATS DE L'EMETTEUR**

• Informations financières historiques		39 à 82
• Informations financières pro forma	N/A	
• Etats financiers		39 à 80
• Vérification des informations financières historiques annuelles		
Attestation des contrôleurs légaux		66, 81 & 82
Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	N/A	
Informations financières non tirées des états financiers	N/A	
• Date des dernières informations financières		39
• Informations financières intermédiaires et autres		
Informations financières trimestrielles ou semestrielles postérieures	N/A	
Informations financières intermédiaires	N/A	
• Politique de distribution des dividendes		22, 36 & 99
• Procédures judiciaires et d'arbitrage		131
• Changement significatif de la situation financière ou commerciale		14

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

• Capital social		
Capital social souscrit		97
Actions non représentatives du capital	N/A	
Actions auto-détenues		23 à 26, 156 & 157
Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou avec bons de souscriptions		16 & 17
Tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital	N/A	
Option sur le capital de tout membre du groupe	N/A	
Historique du capital social		97
• Acte constitutif et statuts		
Objet social		83
Organes d'administration, de direction et de surveillance		85 à 87
Droits et privilèges et les restrictions de chaque catégorie d'actions		84 & 85
Règles de modification des droits des actionnaires		84
Convocation des Assemblées Générales		84
Elément retardant, différant ou empêchant un changement de contrôle	N/A	
Seuil de déclaration des participations		84 & 85
Conditions de modification du capital plus strictes que la Loi	N/A	

CONTRATS IMPORTANTS 15**INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS,
DÉCLARATIONS D'EXPERTS & DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS** N/A**DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC** 83**INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS** 45, 46 & 78



GLOSSAIRE

- **ActiveWire®** Concentré de technologies sur silicium permettant de diviser par trois les cartes de ports allant dans les centraux téléphoniques. Produit développé par LEA.
- **ADSL** Asymmetric Digital Subscriber Line. Ce système permet de faire coexister sur une même ligne un canal descendant (downstream) de haut débit, un canal montant (upstream) moyen débit ainsi qu'un canal de téléphonie.
- **ADSL 2+** Evolution de la technologie ADSL, exploitant plus de fréquences porteuses pour les données (jusqu'à 2,2 MHz). Cela se traduit par une augmentation du débit maximal possible.
- **AFEI** L'Association Française des Entreprises d'Investissement est l'organisme représentant les professionnels de la bourse et des marchés financiers en France.
- **Alliance Homeplug** Alliance Homeplug Powerline est un consortium d'industriels chargé de faire des recommandations technologiques pour éviter que les technologies domestiques exploitant le réseau électrique ne soient incompatibles entre elles.
- **AMF** Autorité des Marchés Financiers.
- **B to C** Business to Consumer. Désigne tout type d'activité économique à destination du grand public et du consommateur final.
- **B to B** Business to Business. Désigne une activité professionnelle (échanges ou transactions commerciales) effectuée d'entreprise à entreprise.
- **BNPA** Bénéfice Net Par Action.
- **BFR** Besoin en Fonds de Roulements.
- **BSAAR** Bons de souscriptions et /ou d'actions remboursables.
- **Contrat de DIC** Différences de conditions en assurance.
- **Contrat de DIL** Différences de limites en assurance.
- **Corporate** Equivalent de holding.
- **CPL** Courant Porteur en Ligne. Cette technologie permet d'utiliser le réseau électrique classique au lieu du réseau téléphonique pour transporter des données numériques.

- CRD	Capital Restant Dû
- Discount	Mode de distribution en moyenne surface basé sur une pratique de prix bas. Ces prix bas sont obtenus par la quasi-absence de services, un environnement de vente spartiate, par une limitation des références offertes et par une présence souvent très limitée des grandes marques.
- Domotique	Ensemble des technologies de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications utilisé dans les habitations. La domotique vise à assurer des fonctions de sécurité, de confort et de communication.
- Do it Yourself	Faites le vous-même.
- DPS	Droits préférentiels de souscription.
- DSL ou xDSL	Digital Subscriber Line (Ligne numérique d'abonné). Regroupe l'ensemble des technologies mises en place pour un transport numérique de l'information sur une simple ligne de raccordement téléphonique.
- DSLAM	Digital Subscriber Line Access Multiplexer (Multiplexeur d'accès à la ligne d'abonnés). Equipement effectuant la liaison entre les lignes téléphoniques des abonnés à internet et le réseau de l'opérateur auquel il appartient.
- Earn out	Clause permettant d'indexer une partie du prix de la transaction sur les résultats futurs de la société achetée.
- EBE	Excédent Brut d'Exploitation.
- EGP	Electronique Grand Public.
- FAI	Fournisseurs d'Accès à Internet.
- FCA :	Free carrier, code Incoterms signifiant : franco transporteur.
- FCPI	Fonds commun de placement dans l'innovation.
-FCPE	Fonds commun de placement dans l'entreprise.
- Gearing	Rapport entre les dettes financières nettes et les capitaux propres.
- GFK	5ème groupe mondial, joue un rôle essentiel dans les études ad-hoc, les panels distributeurs sur les biens techniques, technologiques et culturels, les panels consommateurs, les mesures d'audience et les métiers de la santé.
- Goodwill	Survaleur. Ecart d'acquisition entre le prix payé pour le rachat d'une entreprise et sa valeur réelle.

- GPS Le GPS est un système de navigation utilisant un réseau de satellites militaires dont l'accès est autorisé aux civils. C'est le principal système de positionnement par satellite mondial actuel. Le réseau de 24 satellites actuellement en fonctionnement permet de se repérer sur terre, sur mer, dans l'air ou dans l'espace.

- GSA Grande Surface Alimentaire.

- GSB Grande surface de Bricolage.

- GSS Grande Surface Spécialisée.

- Holding Une Holding est une société ayant pour vocation de regrouper des actionnaires qui souhaitent acquérir une influence significative dans les diverses sociétés détenues. Via une participation financière, la Holding gère et contrôle des sociétés ayant des intérêts communs.

- HDMI High Definition Multimedia Interface. Standard de transport des signaux numériques audio et vidéo de haute qualité.

- ICNE Intérêts courus non échus

- IDA Impôts différés actif.

- IDATE Centre d'études et de conseil spécialisé dans l'analyse des industries des technologies de l'information et de la communication, propose les prestations suivantes : un conseil opérationnel, un observatoire mondial des télécoms.

- IDP Impôts différés passif.

- IDR Indemnités de Départ à la Retraite.

- Indoor ADSL Le modem-routeur est relié à un adaptateur CPL pour faire communiquer les flux numériques d'Internet avec le réseau électrique. L'utilisateur peut ensuite utiliser de nouveaux adaptateurs sur d'autres prises électriques de son logement.

- IP Internet Protocol, généralement abrégé IP, est un protocole de communication de réseau informatique.

- Mark to Market Méthode de réévaluation d'un contrat financier en fonction des prix de marché, en comparant quotidiennement le cours de compensation du jour avec le cours auquel il a été négocié

- Mass Market Marché dont le volume d'activité est très important. Il est alimenté par des produits dont le prix est généralement assez bas qui ne tiennent pas compte des spécificités des individus qui le compose. La grande distribution et le WEB permettent de plus en plus à HF COMPANY de s'adresser au public le plus large à moindre coût.

- MHP	« Multimedia Home Platform », norme préconisée par la Commission européenne pour l'interopérabilité des services numériques interactifs de télévision.
- MP3	Format de compression de données audio né en 1992 reposant sur des bases psycho acoustiques comme le Mini-Disc et stockant le son avec un ratio de décompression de 1 à 10 sans perte audible de qualité sonore.
- MP4	Extension du nom d'un fichier contenant de la vidéo au format MPEG-4.
- OBSAAR	Obligations à bons de souscriptions et /ou d'acquisitions remboursables.
- Offre confortique	Symbiose entre le confort et la sécurité domestique. Il s'agit des produits en relation avec la gestion des contrôles d'accès (portiers, automatismes de portails, alarmes...).
- Offre Triple Play	Abonnement haut-débit comprenant un accès Internet, une offre de téléphonie sur IP et du flux vidéo (télévision sur IP).
- Périphérique numérique	Terme générique donné aux composants de matériel informatique assurant la communication entre l'unité centrale de l'ordinateur et le monde extérieur.
- Plug and Play	HF COMPANY propose des produits facilement intégrables et ne nécessitant pas l'intervention d'un technicien.
- PMP	Prix moyen pondéré.
- Proforma	Ces comptes permettent d'apprécier les performances de l'entreprise sur des bases homogènes en termes de périmètre. Les comptes Proforma (ou les états Proforma) peuvent soit retraiter le passé pour le rendre comparable avec le périmètre actuel, soit sortir du périmètre actuel les éléments qui n'existaient pas dans les exercices précédents afin de maintenir l'ancien périmètre.
- QP	Quote part
- R/D	Recherche et Développement.
- RFA	Remises de fin d'année. Remises consenties par les fournisseurs en fonction des commandes passées lorsque le groupement agit en qualité d'intermédiaire. Celui-ci les rétrocède à ses clients en fonction des commandes passées au cours de l'année.
- RNPG	Résultat Net part du Groupe.
- SA	Société anonyme
- SARL	Société à responsabilité limitée

- SAV Service après vente. Ensemble des services fournis par un producteur ou par un distributeur à ses clients, après la vente du produit (installation, et conseils d'utilisation, entretien, dépannage, réparation, application des conditions de garantie, informations, hotline...).
- SCI Société civile immobilière.
- Set top box IP TV/TNT Adjoint de poste de télévision.
Désigne de façon générique tout adaptateur transformant un signal externe en un contenu et l'affichant sur l'écran d'un téléviseur. Kit satellite et adaptateur TNT.
- Splitter Sert à dissocier le signal sonore des signaux numériques Internet.
- Supply Chain Ce sont les outils et méthodes visant à améliorer et automatiser l'approvisionnement en réduisant les stocks et les délais de livraison. Permet de gérer de façon optimale la totalité des flux d'information, des flux physiques et des interfaces entre les différents acteurs, producteurs et fournisseurs qu'implique la fabrication d'un produit ou l'offre d'un service.
- Stock option Forme de rémunération versée par des entreprises généralement cotées en Bourse. Les stocks options sont des options d'achat ou de souscription d'action à un prix fixe distribué généralement aux gestionnaires d'une entreprise afin de leur donner un intérêt direct à l'accroissement de la valeur de l'entreprise.
- Turn off Eteindre ; dans le cadre de la TNT extinction du signal hertzien analogique.
- TNT La Télévision Numérique Terrestre (TNT) est un système de diffusion numérique employant les bandes VHF-III / UHF déjà utilisées pour la diffusion des chaînes hertziennes analogique. La numérisation de la diffusion permet d'améliorer la robustesse de l'image et surtout du son ainsi que la multiplication du nombre de chaînes.
- TR069 C'est un protocole de gestion WAN CPE (CPE WAN Management Protocol ou CWMP). La spécification TR-069 facilite la configuration, l'activation et le contrôle de modems DSL à partir d'une console sur le réseau.
- UGT Unité génératrice de trésorerie. Ensemble homogène générant conjointement des flux de trésorerie identifiable.
- VDSL Very High Bit Rate DSL. La plus rapide des technologies DSL.
- VMP Valeur mobilières de placement.
- Wireless Sans fil.
- Zones d'ombre Zones non couvertes par le signal terrestre numérique.



DOCUMENT REBENTRE



Node Park Touraine

37310 Tauxigny - France

Tél : (33) (0)2 47 34 38 38

Fax : (33) (0)2 47 34 38 30

 hf@hfcompany.com

 www.hfcompany.com 